



HAL
open science

Faut demander aux habitants! Polyphonie du sujet politique au sein des Conseils citoyens indépendants de Grenoble

Simon Goutte-Gattat

► **To cite this version:**

Simon Goutte-Gattat. Faut demander aux habitants! Polyphonie du sujet politique au sein des Conseils citoyens indépendants de Grenoble. Science politique. 2018. dumas-02958193

HAL Id: dumas-02958193

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02958193>

Submitted on 5 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Grenoble Alpes
Institut d'Etudes Politiques

Mémoire de recherche

Pour l'obtention du grade de master en science politique

Faut demander aux habitants !

Polyphonie du sujet politique au sein des Conseils citoyens indépendants de
Grenoble

Volume 1/2

Préparé sous la direction de Julien TALPIN

Soutenu le 13 septembre 2018 par Simon GOUTTE-GATTAT

Membres du jury :

M. Alain FAURE

Directeur de recherche en science politique à l'Université Grenoble Alpes (PACTE/CNRS)

M. Julien TALPIN

Chargé de recherche en science politique à l'Université de Lille, Droit et Santé
(CNRS/CERAPS)

A la mémoire de Jeanne Saffray

Université Grenoble Alpes
Institut d'Etudes Politiques

Mémoire de recherche

Pour l'obtention du grade de master en science politique

Faut demander aux habitants !

Polyphonie du sujet politique au sein des Conseils citoyens indépendants de
Grenoble

Volume 1/2

Préparé sous la direction de Julien TALPIN

Soutenu le 13 septembre 2018 par Simon GOUTTE-GATTAT

Membres du jury :

M. Alain FAURE

Directeur de recherche en science politique à l'Université Grenoble Alpes (PACTE/CNRS)

M. Julien TALPIN

Chargé de recherche en science politique à l'Université de Lille, Droit et Santé
(CNRS/CERAPS)

Sommaire

Remerciements	- 4 -
Sommaire	- 5 -
Introduction générale	- 7 -
<i>La sociogenèse des Conseils citoyens indépendants</i>	- 12 -
<i>Les enjeux méthodologiques</i>	- 26 -
<i>Un bref descriptif du fonctionnement de l'instance</i>	- 28 -
I. Une domination... charismatique ?	- 31 -
A. <i>Quels enjeux conceptuels ?</i>	- 36 -
B. <i>Quelles qualités pour le « charismate » ?</i>	- 40 -
C. <i>Pour quelles constructions politiques ?</i>	- 53 -
D. <i>Conclusion</i>	- 70 -
II. Du trouble au sujet ?	- 72 -
A. <i>Le trouble « arrêt réflexif » propice à une reconfiguration du rapport à soi : des media d'engagement différents</i>	- 81 -
B. <i>La genèse d'un collectif porteur d'un conflit ?</i>	- 88 -
C. <i>(Vers) Quelle subjectivité politique ?</i>	- 107 -
D. <i>Conclusion</i>	- 135 -
Conclusion générale	- 138 -
Table des matières	- 143 -
Bibliographie	- 145 -
Annexe 1 – Liste des observations ethnographiques	- 153 -
Annexe 2 – Liste des entretiens biographiques	- 154 -
Annexe 3 – Guide d'entretien biographique	- 155 -
Annexe 4 – Données sociodémographiques	- 157 -
Annexe 5 – Etat des données	- 161 -

The only way to be pure is to stay by yourself
Total submission can be a form of freedom
[...]
Self-awareness can be crippling
[...]
There's no sense being anywhere but the top of the heap
Your actions are pointless if no one notices them
A strong sense of duty can imprison you
Repetition is the best way to learn things
Jenny Holzer, *Truisms poster*, New York, 1978, 1 p. In *Coleção* (1960-2010), *Exposição permanente*, Museu Coleção Berardo, Lisbonne, Portugal

C'est ainsi qu'est l'espèce : elle ramène tout à soi. On pourra toujours retrouver ce sens à la vieille sentence de Protagoras. C'est ainsi que les hommes vulgaires ont le dernier mot sur la philosophie qu'ils ont d'abord jugée par ses conséquences. C'est ainsi qu'Anytos juge Socrate, que Lénine juge l'empirio-criticisme. Il faut défendre enfin ces pensées de la foule contre la suffisance du penseur spécialisé.

Paul Nizan, *Les chiens de garde*, Editions Agone, coll. « Elements », 2012 (1932), p. 12

On ne demande pas à ce que ce soit tous les mois, mais une fois dans l'année : ceux qui sont au-dessus, qu'ils redescendent un peu sur terre, qu'ils viennent vers nous et qu'ils nous disent *Qu'est-ce qu'il vous faut ?* [...] Trop difficile, tu vois ; ça on leur a dit, des fois il faut retomber un peu de votre piédestal, et revenir vers nous. Nous on est là, nous on bouge pas, on est toujours au même niveau. Alors les élus quand ils sont plus là, d'autres vont être là ; ils vont être tout gentil au début, là ils vont être tout gentil parce que c'est bientôt les élections, voilà.

Entretien Mounira

Notre vie politique repose sur la présomption que nous sommes capables d'engendrer l'égalité en nous organisant, parce que l'homme peut agir dans un monde commun, qu'il peut changer et construire ce monde, de concert avec ses égaux, et seulement avec ses égaux. [...]

Le grand danger qu'engendre l'existence d'individus contraints à vivre en dehors du monde commun vient de ce qu'ils sont, au cœur même de la civilisation, renvoyés à leurs dons naturels, à leur stricte différenciation. Ils sont privés de ce gigantesque égalisateur de différences qui est l'apanage des citoyens d'une communauté publique et cependant, puisqu'il leur est désormais interdit de prendre part à l'invention humaine de la même manière que les animaux appartiennent à une espèce animale spécifique. [...]

Le danger est qu'une civilisation globale, coordonnée à l'échelle universelle, se mette un jour à produire des barbares nés de son propre sein, à force d'avoir imposé à des millions de gens des conditions de vie qui, en dépit des apparences, sont les conditions de vie des sauvages.

Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*, Editions Gallimard, coll. « Points », 2002, p. 304-307

Introduction générale

Lors de la séance du Conseil municipal de Grenoble du lundi 26 mars 2018, la nouvelle Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants (CCI) a été présentée, à deux voix, celle d'un élu Adjoint à la démocratie locale, et celle d'un de ses membres.

A cette présentation des « points forts » et des « points faibles » de l'instance nouvellement créée par la majorité municipale « verte, rouge et citoyenne », un élu de l'opposition a adressé une critique frontale notamment parce que ces « artisans de la démocratie¹ » tels que les qualifiait la Charte de fonctionnement des CCI de mars 2015, « n'ont quasiment jamais organisé de réunions publiques », ne sont « pas allés chercher les citoyens » et de ce fait sont bien en-deçà des 240 membres que la Charte prévoyait².

Après une nouvelle interruption de séance – nécessaire pour qu'un individu non élu au Conseil municipal s'exprime -, le membre des CCI qui avait présenté la nouvelle Charte a repris la parole, ce qui a constitué « une petite révolution » selon les mots d'un membre des services de la Ville :

Merci de me laisser la parole. L'exercice de réponse n'est pas simple puisque pas préparé, j'veais essayer de répondre à M. T. parce que vous avez dit beaucoup de choses, je réponds en mon nom propre mais je pense que tous mes collègues des Conseils citoyens dans la salle et ailleurs seront plutôt d'accord avec moi. Vous avez dit beaucoup de choses, je pense n'être d'accord avec aucune. Je pense que, honnêtement, il y a des choses qui sont fausses dans ce que vous avez dit. Je pourrai répondre largement sur tous les sujets, je ne suis pas sûre que ce soit le lieu.

Sur l'activité des CCI, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous pouvez déjà aller voir, effectivement sur le site internet, on fait des articles, on fait ce qu'on peut, il n'est pas consulté comme on aimerait, mais je pense que l'on s'est donné les moyens de communiquer. Dans chaque secteur, y'a des petites actions, y'a des plus visibles. C'est la même chose, on communique comme on peut et on se mobilise comme on peut.

¹ L'expression « artisans de la démocratie » a été choisi par le « groupe des 150 » qui a participé à l'élaboration de la Charte ; Marion Carrel, qui utilise celle d'« artisan de la participation » [*In Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 110-111], était intervenue en amont de la préparation de celle-ci lors de la séance plénière introductive au groupe de réflexion « des 150 » (le 27 septembre 2014). La comparaison entre politique et artisanat n'est pas nouvelle, Aristote, dans son chapitre « La prudence [*phrônesis*] et l'art politique » en faisait usage et décrivait ainsi :

« [La prudence] a rapport à l'action et à la délibération, puisque tout décret doit être rendu dans une forme strictement individuelle. C'est pourquoi *administrer la cité* est une expression réservée pour ceux qui entrent dans la particularité des affaires, car ce sont les seuls qui accomplissent la besogne, semblables en cela aux artisans. » *In Ethique à Nicomaque*, 1141b.

² Site de la Ville de Grenoble, Conseil municipal du 26 mars 2018, La vidéo, 37ème minute : <http://www.grenoble.fr/1199-conseil-municipal-du-26-mars-2018.htm>

Sur le séminaire de refonte de la Charte des CCI, c'est le séminaire de refonte de la Charte *des* CCI, oui la Mairie a invité des représentants du CLUQ³ et du CCREG⁴, mais le sujet de départ, quand même, c'était la Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants.

Le Comité de rédaction, oui nous avons été élus avec un vote sans candidat, mais en fait nous ne l'avons pas remis en question, *nous* les citoyens, donc c'était un choix part..., c'était une proposition de la Mairie, mais un choix partagé.

L'histoire que vous racontez sur notre refus concernant la demande du CLUQ lors du travail du Comité de rédaction, pour moi, c'est votre propre histoire que vous racontez [Agitation dans la salle]. Nous avons été mandatés pour écrire la Charte suite au séminaire et à ce qu'il a été décidé *au* séminaire, nous avons gardés notre mandat comme il est, nous sommes restés très cadrés à ce niveau-là et cette demande du CLUQ n'avait pas été discutée au séminaire.

Nous les représentants des membres des Conseils citoyens *présents* au séminaire sommes restés dans le mandat qu'on nous avait donné [La phrase est appuyée avec une emphase marquée sur les mots en italique].

Voilà, je ne vais pas aller plus loin, je veux juste vous préciser qu'on fait vraiment de notre mieux, *tous* les jours, qu'on est certains à bientôt finir notre mandat, ça fait trois ans qu'on est là, les heures qui sont passées, vous les imaginez, et je pense que c'est pas en étant traité, comme vous venez de le faire que ça donne envie à d'autres citoyens de s'impliquer. Merci⁵.

Cette remontrance adressée à un élu par une membre d'un Conseil citoyen indépendant a ceci de surprenant que c'est la première fois qu'un membre de cette instance exerce un droit de réponse, et s'exprime en dehors du cadre de la question orale en début de Conseil municipal⁶. Remerciée par l'élu Adjoint à la démocratie locale pour son « témoignage », cette intervention admet pourtant les caractéristiques de « l'acte charismatique » en tant que son auteur (se) livre « à la face du pouvoir », dans l'enceinte du Conseil municipal, (à) ce qui semble être un « texte caché partagé que personne n'avait jusque-là eu le courage de prononcer ». Cela interroge ainsi - puisque le charisme s'insère dans un cadre relationnel au sein duquel « certains participants reconnaissent une qualité qu'ils admirent (ou contribuent à inspirer)⁷ » qui est depuis Weber un des types de « domination légitime⁸ » - la prégnance de ce phénomène au sein de l'instance des Conseil citoyens indépendants. Par ailleurs, cette intervention semble également être un « acte parrésiasique », autrement dit l'expression

³ Comité de liaison des Unions de quartier de Grenoble

⁴ Conseil consultatif des résidents étrangers de Grenoble

⁵ Op. cit., 92ème minute

⁶ Dispositif permettant aux membres des Conseils citoyens indépendants de formuler une question orale par Conseil municipal, soit qui proviendrait des membres de l'instance, soit d'un collectif leur ayant formulé une demande en ce sens.

⁷ James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Editions Amsterdam, Paris, 2008, p. 34

⁸ Max Weber, *Economie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Editions Plon, coll. « Agora », 1971, p. 320

d'un « dire-vrai », qui dans une certaine mesure est une « forme dangereuse d'exercice de la liberté », et aura éventuellement des « *effets de retour* sur le sujet⁹ » non au sens de conséquences, mais de transformation suite à cet acte ; ce qui questionne ainsi la potentielle « transformation des individus »¹⁰ *via* la participation à l'instance, issue d'une politique publique de « démocratie participative ».

Le vocable *démocratie participative* fait son apparition pour « l'une des toutes premières fois » à travers le manifeste de Port Huron de l'organisation *Student for a Democratic Society* en 1962¹¹. Alors que le mouvement issu de la *New Left*, au long de la décennie 1960, incarne, à travers un répertoire d'action radical, une certaine forme de contestation du système politique¹², le contexte dans lequel s'insère l'instance grenobloise dans son acception du vocable précité, engagement programmatique dans une démarche *top-down*, semblerait tenir du « climat participationniste¹³ » dans un contexte d'injonction participative. Dans un autre cadre, celui des « luttes urbaines¹⁴ », les Groupes d'action municipaux impulsés par Hubert Dubedout, partie de la deuxième gauche autogestionnaire¹⁵, relèvent de la même contestation. Comme il a été relevé à maintes reprises¹⁶, le contexte initial de la démarche revendiquant la participation des habitants aux décisions publiques est bien différent de l'actuel pour lequel « l'offre de participation se couperait de tout effet de demande », du fait que les autorités publiques seraient « (auto)convaincues » de la nécessité de la démarche¹⁷, dans un contexte de crise de légitimité des instances démocratiques.

⁹ Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres. Tome I. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Gallimard / Seuil, 2008, p. 64

¹⁰ Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations* 2011/1 (N° 1), p. 25-26

¹¹ Yves Sintomer, « Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », in Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 115

¹² Todd Gitlin, *The whole world is watching. Mass media in the making and unmaking of the New Left. With a new preface*, University of California press, Berkely, Los Angeles, London, 2003, 327 p.

¹³ Cécile Blatrix, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni*, vol. 79, no. 3, 2012, pp. 59-80

¹⁴ Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*. Rennes, ADELS – Presses Universitaires de Rennes, 2005, 328 p.

¹⁵ Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 36

¹⁶ Marion Carrel, *In Ibidem*, p. 36 ; Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie*, Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 2008, p. 15

¹⁷ Guillaume Gourgues, *Les politiques de démocratie participative*, Editions Libre cours, coll. « Politique », p. 40-41

Aussi la participation des habitants découlerait d'un « objectif d'éducation des populations¹⁸ » sur un modèle descendant qui s'opposerait à (ou nierait) celui « d'émancipation des personnes¹⁹ » (qui présuppose un modèle ascendant), c'est-à-dire d'une « démocratie d'élevage » plus que d'une « démocratie sauvage²⁰ », se détournant ainsi de « l'idéal politique révolutionnaire » impliquant redistribution des rôles démocratiques et des ressources défendu par un « activisme de la délibération²¹ ». C'est que la délibération au sein des instances participatives relève d'un « grammaire » particulière qui exclue ceux qui ne calqueraient pas au modèle des « bons citoyens²² », sans compter ceux (auto)évincés en vertu du cens caché²³ ; cette syntaxe, quand elle est respectée, procéderait en partie d'une « aversion de toute forme de conflit de nature politique ou idéologique²⁴ », découlant plus ou moins directement d'une forme « d'évitement du (conflit) politique²⁵ » contrevenant ainsi à un modèle de « démocratie agonistique²⁶ » tel que peut le formuler Chantal Mouffe, ou pu le faire Arendt, s'inspirant du modèle athénien.

Face à ce réquisit, il semble illusoire d'espérer voir se muer des citoyens en « nouveaux sujets démocratiques²⁷ » ; la démocratie participative est pour autant un terrain plausible de subjectivation politique, mais dans sa mise en œuvre institutionnelle peut s'y révéler antinomique, en tant qu'elle « nécessite de s'orienter toujours de manière conflictuelle contre l'Etat », et que « l'injonction à l'autonomie » notamment peut s'avérer néfaste²⁸ à cet égard ; c'est l'objet du questionnement déjà esquissé précédemment à travers l'acte parrésiasique

¹⁸ Marion Carrel, *Ibidem*, p. 36

¹⁹ Marion Carrel, « Injonction participative ou *empowerment* ? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, vol. 19, no. 3, 2017, pp. 27-34.

²⁰ Laurent Mermet, « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Bertrand Hériard Dubreuil, Rémi Lefebvre, Martine Revel, (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 369-380.

²¹ Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Participations*, vol. 1, no. 1, 2011, p. 314 ; cité par Marion Carrel, *Op. cit.*, p. 206

²² Julien Talpin, *Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs*, *Politix*, 2006/3, n° 75, p. 11-31

²³ Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Editions Le Seuil, *In Réseaux*, « L'opinion publique », volume 5, n°22, 1987, p. 45-46

²⁴ Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie*, Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 2008, p. 31-32

²⁵ Nina Eliasoph, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Editions Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2010, 352 p.

²⁶ Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, vol. 30, no. 2, 2008, pp. 131-147

²⁷ Julien Talpin, « Former des sujets démocratiques. Les effets de la participation sur les individus », *Idées économiques et sociales*, 2013/3, n° 173, p. 17-24

²⁸ Federico Tarragoni, « Émancipation », in Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu, et Denis Salles, (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

qu'a constitué l'intervention de cette citoyenne en Conseil municipal parlant en son nom, pensant que ses collègues des Conseils citoyens seraient « plutôt d'accord avec elle », puis au nom des « représentants des membres des Conseils citoyens présents au séminaire » sans consultation préalable puisqu'il s'agissait d'une réponse non préparée. Cet acte est une « forme très particulière de subjectivation politique²⁹ » pour Federico Tarragoni, activant une forme de « dire-vrai³⁰ », dans lequel est fait abstraction du « statut social [et] institutionnel du sujet », chez qui n'apparaît, au total, que *son* « courage³¹ ». Aussi, à travers ce mémoire de recherche, nous tenterons de répondre à une question simple : dans quelle mesure l'instance institutionnelle créée, nommée Conseil citoyen indépendant, peut-être un lieu de subjectivation politique pour le citoyen dit « lambda » (Chapitre II) ?

En tant que cet « acte parrésiasique³² » est aussi un « acte charismatique³³ », l'interrogation préalable portera aussi sur le phénomène du charisme, qui entre, les participants à l'instance, pourrait agir en frein en instituant un type de domination qui, bien que légitime, contreviendrait à la vocation démocratique de ce type d'instance, ainsi que serait une négation manifeste de l'égalité politique ainsi postulée en son sein. De la relation charismatique peut naître une communauté, et de cette communauté, une forme de subjectivation politique singulière³⁴. L'objet de notre interrogation première sera ainsi d'entrevoir quelle forme de communauté politique peut naître d'une relation charismatique singulière entre citoyens dits « lambda » (Chapitre I).

Néanmoins, avant d'aller plus avant, il semble opportun d'effectuer un retour sur la sociogenèse de l'instance, son fonctionnement et son organisation avant de présenter brièvement la méthodologie appliquée, ainsi que son intérêt, et enfin un brève ethnographie des Conseils observés.

²⁹ Federico Tarragoni, « De la personne au sujet politique. Une ethnographie des prises de parole populaires dans les assemblées de *barrio* au Venezuela », *Participations*, vol. 9, no. 2, 2014, p. 164

³⁰ Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres. Tome I. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Gallimard / Seuil, 2008, p. 64

³¹ *Ibid.*, p. 63

³² *Ibidem*

³³ James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Editions Amsterdam, Paris, 2008, p. 34

³⁴ Philippe Abirached, « 1. Charisme, pouvoir et communauté politique : la figure de Michel Aoun », *Leaders et partisans au Liban*. Editions Karthala, 2012, p. 44

La sociogenèse des Conseils citoyens indépendants

La ville de Grenoble a connu une longue tradition de démocratie participative ; la première Union de quartier (de l'île Verte) s'est créée en 1926 ; c'est aussi la ville d'Hubert Dubedout, maire de 1965 à 1983, dans laquelle il fut l'instigateur du premier Groupe d'action municipale. En 2015, sont créés des Conseils citoyens indépendants à qui il est reconnu une mission, et des attributions spécifiques : en tant qu' « artisans de la démocratie », ses membres ont la possibilité de formuler une question orale en Conseil municipal ; ce qui usuellement est une « prérogative personnelle inaliénable de l'élu³⁵ » a été étendu aux Conseils citoyens indépendants à raison d'une question par conseil municipal - à la différence des élus, la séance doit être interrompue le temps que la question soit posée, cette spécificité n'étant pas prévu par le droit français³⁶.

Cette nouvelle instance participative était une des promesses électorales du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes³⁷. Elle est venue remplacer les Conseils consultatifs de secteur³⁸ (il en existait six, un par secteur administratif) qui existaient depuis 2002³⁹.

L'engagement de la campagne pour les élections des 23 et 30 mars 2014 avait pour ambition de « donner plus d'écho à la participation et [d']inclure les publics les moins familiers avec les instances de concertation⁴⁰ », en utilisant pour cela le tirage au sort en concomitance avec la désignation de représentants par les habitants⁴¹.

³⁵ Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, JO Sénat, 19/08/2010, p. 2169

³⁶ Art. 2121-19 du Code général des collectivités territoriales

³⁷ Engagement n° 2, « 120 Engagements, Grenoble, une ville pour tous », programme électoral du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes, p. 5

³⁸ Créés d'après la loi Vaillant de la même année, ils étaient « des instances participatives et indépendantes » – comme les Conseils citoyens indépendants - ouverts à tous les habitants afin qu'ils puissent émettre un avis sur la politique de la ville.

³⁹ Suite à l'adoption de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

⁴⁰ Op. cit., p. 5

⁴¹ Engagement n° 2 : « Nous souhaitons à la fois donner plus d'écho à la participation des habitants et inclure les publics les moins familiers avec les instances de concertation. Composés d'une part d'habitants tirés au sort parmi l'ensemble des habitants du secteur et d'autre part de représentants désignés par les habitants eux-mêmes, les Conseils citoyens désigneront leur président-e et leur bureau. Pour assurer leur indépendance, les Conseils citoyens détermineront eux-mêmes leur ordre du jour, disposeront de moyens de fonctionnement pour pouvoir communiquer directement avec les habitants et les inviter en réunion plénière sur les sujets importants. L'élu de secteur ne siègera qu'à l'invitation du Conseil citoyen. Le conseil citoyen pourra être convoqué par les habitants eux-mêmes. Les Conseils citoyens se doteront chacun de leur propre règlement intérieur. » In « 120 Engagements, Grenoble, une ville pour tous », programme électoral du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes, p. 5

Un contexte de « climat participationniste »

Cet engagement prend place au sein d'un « climat participationniste⁴² » comme évoqué précédemment mais intervient également, peu de temps après la diffusion des rapports Mechmache-Bacqué⁴³, et d'évaluation des démarches de démocratie participative à Grenoble⁴⁴ - en réponse à une commande publique - tous deux publiés en juillet 2013. D'après les « pistes ouvertes par le rapport Bacqué-Mechmache », la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole - « la Métro » - a engagé un cycle de quatre rencontres entre décembre 2013 et avril 2014, envisageant la création de conseils citoyens sans en donner la forme ; l'ambition était néanmoins de ne pas se limiter à l'interprétation légale⁴⁵ des « tables de quartier » préconisées par le rapport, qui se borne aux « quartiers prioritaires », mais plutôt d'étendre ces conseils citoyens aux « bassins de vie » avec notamment un « programme de croisement des Conseils citoyens à l'échelle de l'agglo, voire de la Métropole⁴⁶ ».

La constitution des CCI : le « Groupe des 150 »

Cette proposition, semble-t-il, reprise partiellement par l'engagement n°2 du programme du groupe Rassemblement, a été mise en œuvre, suite à l'élection municipale de mars 2014 : un groupe de 150 personnes s'est réuni, répondant ainsi à l'appel de la ville, entre le 27 septembre et le 25 octobre 2014 afin de réfléchir à la mise en place des Conseils citoyens indépendants. Ce « groupe des 150 » était lui-même subdivisé en quatre groupes mobilisés sur des thématiques différentes auxquelles les élus présents lors du lancement et à l'occasion de la restitution n'ont pas participé : organisation interne, indépendance et moyens des conseils citoyens, ainsi qu'articulation entre conseils citoyens et politique de la ville.

L'association AequitaZ a été sollicitée par la ville afin d'accompagner à la fois la municipalité et les participants dans la mise en place de ce projet de construction des CCI, d'une part, en tant qu'aide à la décision dans la fixation du cadre politique de mise en place des CCI, et d'autre part, à fin de soutien méthodologique, enfin en tant qu'animateur des groupes de travail.

⁴² Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*. Rennes, ADELS – Presses Universitaires de Rennes, 2005, 328 p.

⁴³ Marie-Hélène Bacqué, Mohamed Mechmache, *Pour une réforme radicale de la ville*, Ministère de la Ville, 2013, 97 p.

⁴⁴ Fors Recherche sociale/RESPUBLICA, *Evaluation des démarches de démocratie participative à Grenoble, Rapport d'évaluation*, 2013, 99 p.

⁴⁵ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

⁴⁶ « La participation des habitants à la politique de la ville » - 4ème rencontre - 09/04/14 - Compte-rendu "arpenteurs" – 6 p.

Dans cette optique, la municipalité visait deux finalités principales, peut-on lire sur les Comptes rendus des échanges : ouvrir la définition de l'intérêt général aux habitants, et non pas seulement aux élus, afin « d'enrichir la délibération municipale » ; rapprocher les publics « plus ou moins marginalisés » afin qu'ils soient en capacité de réfléchir et d'agir face à des problèmes sociaux⁴⁷ ». L'enjeu est donc double, il est à la fois politique et social ; s'affirment ainsi à la fois une réponse au constat de « crise de légitimité rampante d'une démocratie représentative [...] qui peine [...] à susciter l'adhésion des citoyens », et une ambition de « transformation des rapports sociaux à travers la participation⁴⁸ ». Par ailleurs, l'orientation donnée était celle d'une « démocratie de discussion » sur le modèle des « féministes américaines » dans laquelle, les conflits, les émotions et la rhétoriques ont leur place⁴⁹. Les CCI se voulaient être « au creuset où se fécondent ces deux finalités ». Ils ont été pensés de manière à être évolutifs, au gré des difficultés rencontrées, sans être donnés comme l'outil, ni même l'instance achevée. De plus, libres de leur agenda, ils se destinaient à ne pas être orientés seulement autour des enjeux municipaux, mais également pour « peser face à un bailleur, une entreprise, une intercommunalité, un Conseil général⁵⁰ ».

Au lancement de chaque sous-groupe de travail, certaines questions étaient posées en vue d'instaurer un débat en leur sein ; suite à la journée de lancement du « groupe des 150 », deux réunions supplémentaires étaient prévues par thématique pour les groupes de travail. Chaque groupe a travaillé de manière à définir les différentes modalités de fonctionnement des conseils citoyens indépendants. L'ensemble des groupes s'est réuni de nouveau le 25 octobre 2014 afin de restituer les résultats de leur travail. Certains points ont fait l'objet d'un accord tels l'ouverture des CCI à tous les habitants d'un périmètre, sans distinction de nationalité, à partir de 16 ans, ou encore la désignation des membres couplée entre volontariat et tirage au sort ; d'autres points ont dû être précisés, tel le mode de désignation des volontaires, à savoir s'ils devaient être élus ou tirés au sort ; enfin, certains points sont restés en suspens pour être débattus comme le périmètre du CCI.

⁴⁷Compte rendu des échanges des 150 personnes, *Démarche de constitution des Conseils Citoyens Indépendants*, p. 2

⁴⁸Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (Dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Editions La Découverte, coll. « Recherche », Paris, 2011, p. 13-14

⁴⁹Compte rendu des échanges des 150 personnes, *Démarche de constitution des Conseils Citoyens Indépendants*, p. 4

⁵⁰Compte rendu des échanges des 150 personnes, *Démarche de constitution des Conseils Citoyens Indépendants*, p. 2

Les différents groupes présents aux premières Assises citoyennes du 7 et 8 novembre 2014

Le groupe des 150 a élu 4 représentants des quatre groupes de travail afin qu'ils présentent le projet ainsi élaboré aux premières assises citoyennes des vendredi 7 et samedi 8 novembre 2014, en présence d'autres organisations œuvrant dans le domaine de la participation, ainsi que des élus. Ces assises ont été initiées par la Mairie. 600 personnes ont ainsi assisté à la soirée de lancement de vendredi soir, et 350 le samedi alors qu'était présenté le dispositif de construction des Citoyens indépendants animé de nouveau par l'association AequitaZ.

A cette occasion, un temps de présentation des propositions de plusieurs groupes a été organisé avec d'autres collectifs également : ainsi, le mouvement politique « Go citoyenneté » a fait part de ses doutes quant à l'indépendance d'un conseil citoyen qui co-construirait avec les élus les politiques municipales et rappelaient que, de leur point de vue, les « cadres proposés par les collectivités [étaient] toujours trop institutionnels⁵¹ ». L'association APARDAP⁵² a quant à elle proposé un « projet de scénario pour une participation active des étrangers [...] à un conseil de citoyens indépendants de l'immigration » sur le modèle d'un conseil thématique auquel les associations œuvrant dans ce domaine seraient conviées ainsi que les résidents étrangers en situation régulière ou en attente de l'être, et dont la finalité serait autant le travail associatif de mobilisation des acteurs (bailleurs, employeurs, élus, etc.), que celui d'aide pour les participants à « témoigner de leur aspiration à s'insérer dans la vie démocratique française⁵³ ». Le Comité de liaison des Unions de quartier a également fait part de sa proposition ; le Comité envisageait ainsi des Conseils citoyens uniquement thématiques et non territoriaux avec lesquels les Unions de quartier seraient en lien et à qui elles pourraient notamment adresser des sujets particuliers - les Unions de quartier craignant qu'il existe une concurrence territoriale entre elles et les CCI, et que celle-ci puisse entraîner une perte de dynamique pour les Unions de quartier actives. Le CLUQ proposait également à cette occasion une « officialisation » de leur instance par la signature d'un Pacte entre les UQ et la Mairie⁵⁴. Suite aux assises, le Conseil municipal a adopté en accord avec ce qui était prévu une délibération portant création d'une commission extra-municipale « Conseils citoyens

⁵¹Texte de contribution de Go citoyenneté, pour les Assises citoyennes de la ville de Grenoble, 7 et 8 novembre 2014, p. 2

⁵²Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection

⁵³Proposition d'un scénario d'un conseil citoyen indépendant sur l'immigration, APARDAP, 30 octobre 2014, p. 1-3

⁵⁴Pour une nouvelle démocratie, « Les propositions des UQs au sein du CLUQ », Guy Waltisperger, Président du CLUQ, approuvé lors du CA exceptionnel du CLUQ du 22 octobre 2014

indépendants » dans le but d'élaborer la Charte de fonctionnement des CCI, et au cours du premier trimestre 2015 de mettre en place par délibération ces Conseils citoyens « sur la base des conclusions des premières assises citoyennes et des travaux de la commission extra-municipale »⁵⁵ ; celle-ci était composée à part égale d'élus (onze élus de la Ville de Grenoble et un de la Métropole) et d'habitants (huit issus des groupes de travail, un membre du CLUQ⁵⁶, un membre de LAHGGLO⁵⁷, un membre de l'association « Pas sans nous », enfin un membre tiré au sort⁵⁸) et animée, une fois encore par l'association AequitaZ. Elle s'est réunie à cinq reprises entre le 17 décembre 2014 et le 26 février 2015. Cette commission a également eu pour rôle, tel que défini lors de la Démarche de constitution des Conseil Citoyens Indépendants, d'arbitrer les désaccords qui se seraient fait jour au sein du groupe des 150.

Le « Groupe des 6 »

Les travaux du « groupe des 150 » ont fait l'objet d'un certain consensus, parmi les membres de la commission extra-municipale qui a présenté ses propositions d'organisation des CCI lors du Conseil municipal du 23 mars 2015 sous la forme d'une Charte, néanmoins le groupe des tirés aux sort n'a pas soutenu les propositions faites car, selon lui, le projet proposé ne permettrait pas en l'état de « faire participer à la décision les citoyens éloignés de la vie politique ». Le groupe des 6 tirés au sort dénonçait d'ailleurs également le fait que le groupe des 8 représentant le « groupe des 150 » était composé de « militants engagés » et ainsi non éloignés de la vie politique⁵⁹. Ce groupe (des 6) proposait un projet dotant les CCI de plus de « pouvoir d'agir » puisqu'il envisageait notamment la possibilité pour un CCI ayant voté à la majorité renforcée des 2/3 d'engager une votation citoyenne sur la base d'un dossier argumentaire, et non de le soumettre au processus de pétition anciennement en vigueur qui demandait 2 000 signatures pour qu'une votation soit débattue en Conseil municipal, éventuellement acceptée ou à défaut mise au vote. Par ailleurs, ce groupe proposait d'allouer

⁵⁵Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2014, Service Questeur, Bureau du Conseil municipal, p. 3-4

⁵⁶Comité de liaison des Unions de quartier

⁵⁷Les associations des habitants du grand Grenoble : lien et ouverture

⁵⁸Le groupe des « Tirés au sort » a été constitué à l'initiative du collectif « Démocratie réelle 38 », avec les « encouragements de la municipalité pour réfléchir à la mise en place des CCI » in *Restitution du Groupe des Tirés Au Sort*, Bilan d'étape sur les travaux de la commission extra-municipale pour la mise en place des Conseils Citoyens Indépendants de la ville de Grenoble, Grenoble, 16/02/2015

⁵⁹Ibid., p. 5

un budget de 2 000 000 d'euros dont la définition devait être le fait des CCI sans opposition possible de la Mairie⁶⁰.

La délibération du Conseil municipal du 23 mars 2015 portant création des Conseils citoyens indépendants

Par sa délibération, le Conseil municipal du 23 mars 2015 a donc porté création des Conseils citoyens indépendants, et dissous l'instance des Conseils Consultatifs de Secteur (CCS) existant depuis 13 ans. C'est dans cette même délibération qu'il devint permis aux Conseils citoyens indépendants de « poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des Conseils Citoyens Indépendants » ; la création d'une association de gestion était également prévue afin d'octroyer un financement aux CCI, et en outre, d'un Comité de suivi et d'évaluation composé à la fois de membres des CCI, du CLUQ, de LAHGGLO et des conseillers municipaux, et d'un conseiller communautaire. La même délibération fait état du vœux de demander au Président de Grenoble Alpes Métropole de « prendre en compte et de valoriser les Conseils Citoyens Indépendants et les " tables de quartiers " dans les instances de participation métropolitaines et de les reconnaître comme " conseils citoyens " prévus par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine⁶¹. »

Enfin, cette délibération porte création des *Tables de quartier* « articulées aux Conseils Citoyens Indépendants ».

La Charte de fonctionnement du 23 mars 2015

La première Charte du 23 mars 2015 a pris la forme d'un document contractuel engageant la Ville de Grenoble aux membres des Conseils citoyens indépendants grenoblois, et définissant les principes, rôles et modalités de fonctionnement de ces derniers ; celle-ci s'inscrivait dans la Loi dite « démocratie de proximité » du 27 février 2002 et celle de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014.

Dans l'introduction de la Charte, il est fait mention que la participation au CCI doit se faire « sans intention partisane⁶² », il est d'ailleurs prévu que tout membre qui se déclarerait candidat à un mandat électoral devrait « suspendre sa participation au Conseil Citoyen Indépendant ».

⁶⁰Le conseil des habitants tirés au sort, Expérience mise en œuvre par le groupe Démocratie Réelle 38, Document de synthèse, p. 8

⁶¹Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 23 mars 2015, Service Questure, Bureau du Conseil municipal, p. 3-6

⁶²Annexe à la délibération démocratie locale – création des Conseils Citoyens Indépendants (séance du 23/03/2015), Conseils citoyens indépendants, *Charte de fonctionnement*, p. 1

La Charte qualifie les Conseils citoyens indépendants « d'artisans de la démocratie » ayant pour but d'être des « lieux d'échanges, d'émergence d'initiatives citoyennes et de co-construction avec la municipalité⁶³ ».

Dans cette Charte, les CCI affichent un double rôle, ils sont à la fois des instances distinctes de la municipalité puisqu'ils sont libres de choisir leur propre agenda ; en tant qu'artisans de la démocratie, ils sont chargés d'encourager la participation au niveau de leur territoire, notamment des publics les plus éloignés de la vie publique⁶⁴ - cette conception recoupe une vision plutôt radicale de la démocratie participative, et laisse un large rôle à une forme d'auto-détermination de l'instance. Néanmoins, dans le même temps, les liens avec la municipalité sont importants puisqu'ils peuvent être appelés à s'engager « dans un processus de co-construction de projets à l'initiative de la Ville » ; la Charte leur attribue le rôle de « veilleur », « donneur d'alerte pour interpeller la Ville⁶⁵ ». A ce titre, ils sont le relais entre les habitants et la municipalité, réduisant la distance entre habitants et élus, non sans le risque de se voir cantonner au rôle « d'arrière-garde ». C'est dans cette Charte que la question orale est formalisée « tel que cela est prévu aujourd'hui pour les groupes politiques⁶⁶ ».

Sept CCI sont créés dont le territoire correspond aux « bassins de vie », se défaisant du cadrage territorial des secteurs municipaux au nombre de six, qui avaient été jugés particulièrement abstraits lors de la réunion du groupe des 150.

Composition et conditions de participation au CCI sont également définies, ainsi les habitants et les usagers peuvent participer au CCI sans réquisit de nationalité : la condition est d'être âgé de 16 ans au moins, d'habiter ou d'exercer une activité à Grenoble, et d'être une personne physique, ce qui est exclu *de facto* toute représentation associative. Par ailleurs, la parité femmes-hommes fait l'objet d'une mention explicite.

Le nombre de membre doit être de 40 dont 20 membres tirés au sort parmi une liste de volontaire, et 20 membres tirés au sort parmi une liste « à définir à l'échelle du CCI » (pour une durée d'un an, renouvelable une fois) ; il est demandé aux membres de porter une attention particulière à la présence des publics usuellement absent de ce type d'instance : public jeune et personnes éloignés de la vie publique. Enfin, la présence d'élus, et leur éventuelle co-présidence sont explicitement exclues.

⁶³Ibid., p. 2

⁶⁴Ibid., p. 2

⁶⁵Ibid., p. 2

⁶⁶Ibid., p. 3

Il est également fait état de la possibilité de former des commissions thématiques lorsqu'un sujet dépasse la cadre territorial d'un CCI, ou qu'il existe une nécessité d'associer d'autres acteurs exclus des CCI : élus, associations, etc.

Cette même Charte prévoit la création des « Tables de quartier » ou conseils citoyens dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville, ainsi en est-il de quatre quartiers : Alma -Très-Cloître, Teisseire-Abbaye-Jouhaux, Mistral-Lys Rouge, Villeneuve-Village Olympique. Celle-ci prévoit qu'elles seront à « articuler » avec les CCI sans en détailler la forme.

Enfin, la Ville prend acte de sa contribution financière aux CCI même si le montant n'est pas fixé dans la Charte : est créée une association de gestion - l'ACCIG⁶⁷ – dont le but est de répartir la somme allouée par la Ville entre CCI. Le Comité de suivi et d'évaluation, créé par la Charte, se voit pourvue du rôle de « réviser la présente Charte⁶⁸. »

Premiers temps des Conseils citoyens indépendants – Evaluations et suivi

Les CCI ont donc débuté leurs activités à cette date, un premier temps a été consacré à l'organisation interne de leur fonctionnement. Leur activité a fait l'objet de deux évaluations par le Comité de suivi et d'évaluation ; celui-ci a relevé notamment une faible participation par rapport aux 280 membres prévus, alors qu'en juin 2015, 184 participants étaient recensés, ils n'étaient que 100 en juin 2016, avec une très grande proportion de volontaires par rapport aux tirés aux sorts. Les personnes présentes aux réunions pour cette deuxième échéance n'étaient que 70 pour les 7 CCI, dont 54 participant aux « noyaux actifs ». Les membres recensés ont très souvent eu par le passé des engagements associatifs ou militants, l'instance n'a que peu mobilisé de personnes « éloignées de la chose publique ».

Il ressort du premier rapport d'évaluation *Les Conseils Citoyens Indépendants 1 an après*⁶⁹ que l'ambition de faire des CCI des « artisans de la démocratie » était trop générale et a été préjudiciable au fonctionnement de ceux-ci ; leurs objectifs concrets n'ont été que peu définis, ce qui a été rendu difficile la mise en place opérationnelle de cette ambition.

Dans le second rapport d'évaluation *Les Conseils Citoyens Indépendants 2 ans après*⁷⁰, la chute des effectifs est encore plus notables : alors que 70 personnes participaient aux réunions des

⁶⁷ Association de gestion des Conseils citoyens indépendants

⁶⁸Op. cit., p. 5

⁶⁹*Les Conseils citoyens indépendants à Grenoble, 1 an après*, Mission d'évaluation des politiques publiques, 21 novembre 2016

⁷⁰*Les Conseils citoyens indépendants à Grenoble, 2 ans après*, Mission d'évaluation des politiques publiques, décembre 2017

CCI en juin 2016, elles ne sont plus que 49 entre juin et octobre 2017 (un des CCI n'a pas transmis ses chiffres), avec des noyaux actifs qui sont passés de 58 (pour 7 CCI) à 30 membres (pour 6 CCI recensés) même si des tirages au sort ont pu être effectués entre les deux rapports afin de recruter de nouveaux membres. Ce second rapport confirme ce que décrivait le premier : l'instance est socialement homogène, peu de « personnes éloignées de la chose publique » sont présentes. Néanmoins, le comité se félicite de la parité femmes-hommes⁷¹.

Recommandations du second rapport d'évaluation

Ce second rapport a formulé plusieurs recommandations : la première étant la *clarification des objectifs* que le « dispositif CCI » poursuit entre le développement de projets, le débat sur les politiques municipales et métropolitaines, et la participation à l'élaboration et/ou l'évaluation de ces mêmes politiques ; le second affirme le *besoin d'une réflexion sur le cadre de dialogue entre CCI et élus* puisque « le cadre du Conseil municipal apparaît comme non adapté, car ne favorisant pas le dialogue et les échanges⁷² ».

Ce document évoque la question de l'indépendance et de la légitimité de l'instance puisque les participants « sont considérés comme proches de la municipalité actuelle, ce qui peut nuire à leur image et par voie de conséquence affaiblir leurs effectifs⁷³ ». Ce soupçon n'est pas nouveau, puisque l'instance précédente des Conseils consultatifs de secteurs – co-présidée par un élu, et au sein de laquelle la présence d'élus n'était pas proscrite - avait été sujets au même soupçon⁷⁴ de la part de l'opposition municipale ; ce soupçon semble faire partie du répertoire d'action des groupes d'opposition en Conseil municipal⁷⁵.

Le séminaire de refondation

Un séminaire de refondation s'est tenu les 1^{er} et 2 décembre 2017 afin de renouveler l'instance CCI ; un comité de rédaction en charge de l'élaboration d'une nouvelle charte de fonctionnement des CCI a été désigné à l'issue d'un vote sans candidat (comme cela était

⁷¹ Loïc Blondiaux note qu'au sein des instances participatives, les femmes sont « autant, sinon mieux représentées que les hommes » ; In Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie*, Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 2008, p. 71

⁷² *Les Conseils citoyens indépendants à Grenoble, 2 ans après*, Mission d'évaluation des politiques publiques, décembre 2017, p. 20

⁷³ *Ibid.*, p. 22

⁷⁴ Voir à titre illustratif : le site Les républicains 38 ;

<http://www.republicains38.fr/conseil-consultatifsde-secteur-le-trucage-de-la-democratie-locale-a-grenoble/>

⁷⁵ Voir à titre illustratif le Conseil municipal du 23 mai 2016, La vidéo

proposé par les services de la Mairie, et accepté par les participants, aucun membre ne pouvait se porter candidat, les membres ont eu à choisir leurs mandataires parmi les membres présents au séminaire) : il était composé de sept élus municipaux dont deux de l'opposition, et de sept habitants de Grenoble (cinq membres de certains CCI, la co-présidente du CCREG, et d'un représentant du CLUQ).

A cette occasion, la Ville a formulé un cadrage clair portant sur trois « invariants » :

- L'indépendance : pas de lien de subordination entre l'instance citoyenne et la Ville de Grenoble.
- La présence effective de citoyens tirés au sort : les citoyens tirés au sort garantissent la diversité des paroles citoyennes et renforcent la légitimité de l'instance.
- La mobilisation des Conseils citoyens indépendants sur des politiques municipales choisies en dialogue avec eux.

Le but étant que les CCI forment des « instances citoyennes indépendantes, reconnues et [en mesure] d'impacter les politiques municipales⁷⁶ ».

Ce séminaire a été l'occasion de rappeler les constats et recommandations des évaluations des CCI : « le sens des CCI n'est pas assez clairement défini », « une finalité floue », « des objectifs confus et distincts » ; enfin, ce séminaire a permis aux participants de formuler leurs préconisations en vue d'une « mobilisation durable des citoyens et de leurs énergies⁷⁷ ». Les motivations étaient de plusieurs ordres : l'épanouissement et la réalisation personnelle au sein du collectif, « laisser des traces » ou l'obtention de résultat, le sentiment d'interpellation ou d'utilité, le partage de compétence, la rencontre et la formation de lien social.

Le comité de rédaction s'est ainsi réuni à trois reprises suite au séminaire de refondation les 21 décembre 2017, du 9 janvier 2018, et 1^{er} février 2018.

Ces rencontres ont été l'occasion d'élaborer un nouveau fonctionnement pour les CCI ; l'instance se scinde en effet en « Conseils territoriaux » nommés Conseils citoyens indépendants (au nombre de 6 correspondant aux secteurs administratifs) et « Conseils sur projet » nommés Ateliers citoyens qui prennent la forme de jurys citoyens.

Lors du Comité de rédaction du 1^{er} février 2018, il a ainsi été décidé de maintenir la forme de l'instance CCI, en apportant quelques modifications néanmoins ; le nombre reste fixé à 40 personnes par conseil, mais la mention est faite explicitement qu'il s'agit d'un maximum, un

⁷⁶<http://conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr/2018/04/20/nouvelle-charte-de-fonctionnement-des-cci/#more-1145>

⁷⁷ Séminaire de refondation des Conseils citoyens indépendants, 1^{er} et 2 décembre 2017, p. 7

objectif sera fixé chaque année qui définira le pourcentage de personnes non volontaires qui auront été mobilisées ; la proposition évoquée pour la première année est 20 %, ce qui est bien en-deçà des 50 % initiaux. La durée du mandat est doublée et reste renouvelable.

Les missions prioritaires des CCI sont redéfinies et il n'est plus fait mention de leur rôle « d'artisans de la démocratie », même si l'ambition de la notion reste en partie : la première des missions est ainsi l'implication des CCI dans le « développement des dispositifs de démocratie locale tels le budget participatif » (il a d'ailleurs été fait appel aux membres des CCI pour la présentation des projets soumis au budget participatif du 21 avril 2018 des porteurs de projets qui ne pouvaient être présents⁷⁸), le fonds de participation des habitants, l'interpellation et la votation citoyenne.

La mission d'appui territorial reste : en effet, la seconde mission est « l'accompagnement des démarches de participation citoyenne sur les territoires ».

La troisième mission maintient le « rôle de relais, d'appui et de porte-parole des acteurs locaux présents sur le territoire du conseil en direction de la Ville » (la question orale est maintenue). Enfin, la dernière mission est d'être « l'un des interlocuteurs de l' élu de secteur sur les politiques publiques municipales (élaboration, évaluation) sur leur territoire⁷⁹ ».

Les missions ne révolutionnent pas le fonctionnement des CCI, mais en précisent les contours de manière plus nette, ne modifiant pas en profondeur l'instance (elle reste libre de se saisir d'autres projets à condition qu'ils soient en lien avec le développement de la démocratie). La modification du nombre de conseils est néanmoins intéressante, puisqu'ils deviennent six et non plus sept, et sont calqués sur les secteurs municipaux afin de renforcer les liens entre les conseils et les six élus de secteur.

Pour les CCI implantés sur un territoire en parallèle d'une table de quartier, il est prévu que les conseils rencontrent en séance plénière deux fois par an l' élu de secteur ainsi que le directeur de territoire « afin d'échanger sur les problématiques et les projets de leur territoire⁸⁰ ».

Enfin, la possibilité de constitution de commission thématiques sur des sujets dépassant le cadre territorial du CCI est maintenue.

⁷⁸ Mails internes aux listes de diffusion des CCI

⁷⁹ Refondation des Conseils Citoyens Indépendants, Comité de rédaction du 1^{er} février 2018, Relevé des décisions, p. 3

⁸⁰ Ibidem

Les « ateliers citoyens » - la scission de l'instance ?

La réelle innovation a consisté en l'instauration de jurys citoyens dénommés « Ateliers citoyens » (finalement nommés « Ateliers de projet ») sur un modèle relativement classique : composé de 26 membres grenoblois de plus de 16 ans dont 13 personnes tirées au sort et 13 personnes volontaires (un membre par CCI, six membres des Unions de quartier, et un représentant des résidents étrangers). Concernant les membres tirés au sort, des critères en terme de parité femmes-hommes, de diversité géographique, et d'âge sont énoncés. Pour leur fonctionnement, il est prévu que l'animation sera faite par un tiers professionnel après appel d'offre.

Afin de sélectionner les thèmes (deux *a minima* par an), il était prévu que les CCI proposent en mai des thématiques de politiques municipales sur lesquels ils souhaiteraient organiser un Atelier citoyen à la Ville, qui dans le même temps recueille en interne et auprès des acteurs locaux des thématiques.

En septembre, à l'issue d'une rencontre entre la Ville et les CCI, deux thématiques minimum seront sélectionnées pour faire l'objet d'un Atelier citoyen – cette décision doit faire l'objet d'un consensus entre les deux. Les choix sont ensuite officialisés par le Maire en Conseil municipal.

Ces jurys citoyens ont pour finalité de faire émerger des préconisations sur la thématique choisie qui seront présentées en Commission et Conseil municipal.

Ce dernier dispositif dédouble l'ambition initiale et l'engagement électoral du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes en deux instances ; aux « trois piliers » de la démocratie locale, s'en ajoute un nouveau. Ce dernier dispositif vise à répondre à l'ambition première de mobiliser des personnes « éloignés de la vie publique ». Puisque l'absence de balisage du rôle des premiers CCI semble avoir démobilisé un grand nombre de potentiels membres, notamment parmi les tirés aux sort, le nouveau dispositif permet de renouveler cet appel aux habitants non mobilisés par la démocratie locale, à travers un nouveau dispositif, et sur une thématique précise.

Une interrogation apparaît cependant : sur quels sujets mobiliser les habitants ? Alors que la thématique doit rentrer dans le cadre des politiques municipales, il n'est pas garanti que le cadre du jury citoyen soit adapté à tout type de problème. Hans-Liudger Dienel soutient que ce type de dispositif est qualifié pour régler les problèmes conflictuels plutôt que les problèmes ouverts. Les premiers « imposent la recherche d'un compromis entre plusieurs solutions connues, mais incompatibles et antagonistes » alors que les seconds « ne possèdent

pas de solution toute prête ». Dans le cas des problèmes conflictuels, le dispositif du jury citoyen permet de donner légitimité à une décision qui peut contrarier une minorité influente et que les instances représentatives ne pourraient pas prendre dans la crainte d'une sanction électorale future. Aussi, le dispositif, dans ce cas, n'a pas tant pour ambition de former des habitants à la citoyenneté, que de donner légitimité à des décisions potentiellement impopulaires⁸¹.

Certains sujets semblent d'ors et déjà écartés de ces Ateliers citoyens futurs, en effet, un des participants au Comité de rédaction de la nouvelle Charte affirmait que la légalisation du cannabis qui avait fait l'objet d'une Question orale au Conseil municipal du 25 septembre 2017⁸² n'aurait pas sa place dans les thématiques des Ateliers citoyens⁸³.

La (nouvelle) Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants du 26 mars 2018

Toutes ces modifications ont été formalisées par la nouvelle Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants adoptée lors du Conseil municipal du 26 mars 2018.

Il n'y a pas d'évolution majeure sur la forme en dehors de l'apparition de l'écriture inclusive dans la formulation de la nouvelle charte. Par ailleurs, la nouvelle Charte ne s'appuie plus que sur la Loi « démocratie de proximité » dite Loi Vaillant du 27 février 2002, et non plus sur la Loi de 2014, portant création des Conseils citoyens.

La composition des Ateliers de projet a cependant évolué depuis le relevé de décisions prise par le Comité de rédaction du 1^{er} février 2018. Ce ne sont plus 26 membres, mais 30 qui participeront au dispositif : ce sont finalement 17 personnes qui seront tirées au sort, et non plus 13 comme l'avait prévu le Comité de rédaction.

Les étapes de sélection des thématiques afférentes aux Atelier citoyens ont également été modifiées : la Ville devient l'instigatrice des cinq premières thématiques qui sont ensuite proposées aux CCI.

⁸¹ « Les jurys citoyens : pourquoi sont-ils encore si rarement utilisés ? » Hans-Liudger Dienel, *in La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*, Marié-Hélène Bacqué (dir.) et Yves Sintomer (dir.), Amélie Flamand, Héloïse Nez, éditions Adels Yves Michel, p. 108

⁸² La légalisation du cannabis ne relève pas de la politique de la Ville, et pour pouvoir être posée en Conseil municipal, elle avait dû prendre la forme suivante : « M. le Maire, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible d'expérimenter la légalisation du cannabis sur le territoire grenoblois tant que le législateur n'a pas initié une expérimentation législative locale. Comptez-vous mener des actions afin que le législateur mette en œuvre cette expérimentation ? Auquel cas seriez-vous prêt à porter la ville candidate à une telle démarche ? », Membre d'un CCI de centre-ville, 25 septembre 2017

⁸³ Observation du 6 mars – Séance plénière du CCIP

Dans les faits, pour ce qui est du choix des thématiques de l'année 2018-2019, les services de la Ville ont, après recueillement en interne de cinq thématiques en juin (Isolement des personnes en situation de vulnérabilité ; cohabitation piéton / vélo ; revitalisation des commerces ; accompagnement des enfants de la petite enfance au collège ; propreté de la ville), demandé aux CCI d'ordonnancer par ordre de priorité les thématiques : les CCI ont effectué un vote en interne, ces votes ont ensuite été agglomérés à raison d'une voix par CCI. En outre, le dispositif de la question orale est maintenu.

La question orale au Conseil municipal

La possibilité de poser une question orale au Conseil municipal dite « question d'actualité » a été offerte aux Conseils citoyens indépendants à leur création lors du Conseil municipal du 23 mars 2015 comme évoqué précédemment : cette occasion, le Conseil municipal a décidé « de permettre aux Conseils Citoyens Indépendants, dans les mêmes conditions prévues par l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal, de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des Conseils Citoyens Indépendants ».

Les CCI ont donc la possibilité de peser sur l'agenda du Conseil municipal, même si cette question orale n'engage en rien l'action du Conseil municipal ; elle est un moyen de publiciser une thématique sans qu'aucune suite ne soit garantie. Les CCI se sont saisis pour la première fois de cet instrument lors du Conseil municipal du 21 mars 2016.

Les questions orales

Onze questions ont été posées depuis sur des thématiques variées :

- Question ayant trait à l'urbanisme, ou l'aménagement du territoire : bâtiment de l'Orangerie (21/03/2016) ; avenir de l'école Claude Bernard (06//11/2017) ; cours de récréation de l'école primaire de la Houille Blanche (05/02/2018) ;
- Question ayant trait aux transports et/ou à la pollution : respect des limitations de vitesse à 30 km/h (25/05/2016) - cette question a été posée à deux voix et a intégré la thématique de la qualité de l'air et de la « vignette anti-pollution » dans le cadre du plan anti-pollution porté par Ségolène Royal ; évolution des tarifs de stationnement appris par voie de presse (20/06/2016) ; plan vélo (07/11/2016) ; pic de pollution (19/12/2016) ;
- Question ayant trait à l'enlèvement des encombrants (18/07/2016) ;
- Question ayant trait à la démocratie locale : volonté que la co-construction soit la démarche engagée par défaut dans tous les projets avec la municipalité (06/02/2017) ; place (du Conseil consultatif) des résidents étrangers de Grenoble (18/06/2018) ;
- Question ayant trait à la prohibition du cannabis : position de la Mairie sur la possibilité de la mise en place d'une expérimentation législative locale quant à la légalisation du cannabis (25/09/2017) ;
- Question ayant trait aux services publics : maintien des bureaux de poste à Grenoble (26/03/2018) ;

La première année d'existence des CCI a surtout été consacré à leur organisation interne, il n'est donc pas surprenant qu'aucune question n'ait été posée dans ce laps de temps. Cependant, depuis la première question posée le 21 mars 2016, seulement 12 questions ont été posées alors qu'il y a eu 24 conseils municipaux (ce chiffre peut être ramené à 22 ou 23 puisqu'un des Conseils municipaux a été reporté suite à l'irruption de manifestants dans la salle du Conseil, et qu'un autre était consacré à l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs).

Seule une séance sur deux a donc été l'occasion pour les CCI de poser une question orale, qu'elle soit leur expression propre ou qu'elle reprenne la demande d'un collectif portée à leur connaissance.

Les enjeux méthodologiques

L'interrogation initiale semble simple : le citoyen dit « lambda » peut-il (encore) devenir sujet politique, autrement dit être en proie au processus de subjectivation politique, et dans l'affirmative, comment ? Les formes d'engagement se muent au fil du temps, et les Conseils citoyens indépendants – en tant qu'instance participative issue d'une politique volontariste – apparaissent en terrain potentiellement saisissant, simultanément en tension entre volonté de et « injonction à l'autonomie⁸⁴ », et le risque de se voir reléguée à un simple rôle « d'arrière-garde ».

Au-delà de ses normes présentées précédemment, cette forme de participation est à replacer dans ses « pratiques », afin de permettre de saisir en quoi, elle « constitue, sinon une réponse, au moins une forme de réponse pratique à un certain nombre de transformations et d'enjeux politiques contemporains⁸⁵ [...] » ; puisque le sujet qui nous intéresse n'aurait pu se satisfaire d'une méthodologie quantitative à l'échelle du citoyen « lambda » *a minima*, c'est une approche qualitative qui a été préférée, afin de tenter de comprendre cette forme particulière d'engagement qu'est la participation à une instance citoyenne dans le cadre d'une politique publique de démocratie participative dans ce qu'elle aurait de potentiel émancipateur.

⁸⁴ Federico Tarragoni, « Émancipation », in Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu, et Denis Salles, (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

⁸⁵ Catherine Neveu, *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Editions L'harmattan, coll. « Logiques politiques », 2007, p. 17 ; cité par Guillaume Gourgues, *Les politiques de démocratie participative*, Editions Libre cours, coll. « Politique », p. 10

L'observation a dans un premier temps été « flottante » à la manière dont la définit Colette Petonnet : « elle consiste à rester en toute circonstance vacant et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser *flotter* afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans a priori, jusqu'à ce que des points de repère, des convergences, apparaissent, et que l'on parvienne à découvrir alors des règles sous-jacentes⁸⁶ ».

Cette première approche a permis d'envisager l'interrogation de départ sous un autre angle à savoir si le phénomène charismatique ne prévenait ou au contraire favorisait le processus de subjectivation politique. C'est ensuite par un couplage d'observations (parfois participantes) des séances plénières de deux conseils citoyens indépendants, d'autres scènes sur lesquelles les membres des conseils intervenaient et d'entretiens avec les plus actifs d'entre eux que l'approche ethnographique a pu dialoguer : c'est-à-dire par l'observation du collectif, et des entretiens biographiques (individuels). Les différentes observations ont pu aider à circonscrire phénomène et degré du processus, tandis que les entretiens visaient à approfondir l'étude de ceux-ci, dans la mesure de ce que mes interlocuteurs ont bien voulu me communiquer de leur cognition de l'instance au regard de la position subjective qu'ils y occupaient, et dans la limite de ce que ma présence ne dérangeât pas (trop), ni les séances plénières, ni au positionnement d'interviewé.

Le choix des terrains, à savoir s'il fallait cantonner l'observation à un conseil ou à plusieurs, part du constat que, de la norme générale qu'est la Charte de fonctionnement de l'instance, des pratiques singulières peuvent se développer au sein de deux instances différentes sur deux territoires distincts, mais que néanmoins ces instances peuvent admettre des caractéristiques communes qu'il s'agira d'identifier ; il a semblé pertinent également d'observer deux instances dont l'inscription territoriale diffère : ainsi un des Conseils se situe en centre-ville (par la suite, il sera dénommé CCIV) alors que l'autre s'établit au sein d'un quartier populaire (CCIP⁸⁷) - en tant que d'une inscription territoriale différente peuvent découler des formes de « policités⁸⁸ » également différentes.

⁸⁶ Colette Petonnet, « L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *Homme*, Etudes anthropologiques urbaines, 1982, p. 39

⁸⁷ A des fins d'anonymisation

⁸⁸ La « policité [qui] relève de manifestations souvent spécifiques selon les pays [...] vise toujours de manière plus ou moins indirecte l'inscription dans une « communauté de citoyen » [Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, Paris, 1994] » In Denis Merklen, *Quartiers populaires, quartiers politiques*. Préface de Robert Castel, Editions La dispute/Snédit, Paris, 2009, 305 p.

En accord avec une perspective ethnographique qui suppose une « indétermination initiale de l'objet étudié⁸⁹ », il a au cours de l'enquête semblé nécessaire de l'étendre hors de la seule séance plénière, aux actions organisées par l'instance ou certains de ses membres, comme aux rencontres interCCI ou avec un élu et un directeur de territoire, aux séances de l'Association de gestion, jusqu'au Conseil municipal, quand la participation des citoyens se faisaient à travers ces arènes.

Pour ce qui est des entretiens, un guide d'entretien⁹⁰ a permis de délimiter les questionnements thématiques qui portaient, dans ses grandes lignes, sur les engagements préalables, l'attachement au quartier, et le rapport au politique ; ils ont été réalisées de manière biographique et non directive afin de laisser libre cours à l'expression d'une trajectoire personnelle dans ses différents niveaux. Quatorze entretiens ont été réalisés (sept dans chaque Conseil) ; le choix méthodologique a été de circonscrire l'étude aux citoyens les plus actifs (durant ma période d'observation) ayant bien voulu se prêter à l'exercice.

Avant d'aller plus avant dans le développement du sujet et de tenter de répondre aux interrogations esquissées, un bref descriptif des « pratiques » de l'instance est d'intérêt.

Un bref descriptif du fonctionnement de l'instance

CCIV

Le Conseil se réunit mensuellement pour une séance plénière à laquelle participent certains membres dont le nombre a oscillé entre 6 et 11 au cours de ma période d'observation, ainsi qu'une secrétaire qui rédige le Procès-verbal de séance et l'envoie aux membres par la suite. La séance a généralement lieu un jour fixe dans les premiers jours du mois, mais est avancée ou reportée si cette date est un samedi ou dimanche. La séance se déroule selon l'ordre du jour fixé par la secrétaire selon les demandes des membres. Il n'y a pas de règle particulière de prise de parole : les membres ayant participé à une réunion d'information ou un autre type de dispositif participatif en font le récit, et une discussion sur ce thème peut avoir lieu ; de même les actions organisées font l'objet d'un débat si nécessaire (inauguration à la demande de la Mairie avec peu d'affluence, etc.).

Le consensus semble être la forme de prise de décision favorite, néanmoins le vote n'est pas exclu (nouveaux statuts suite à la délibération sur la nouvelle Charte de fonctionnement).

⁸⁹ Daniel Cefaï et al., « Ethnographie de la participation », *Participations*, 2012/3, N°4, p. 8

⁹⁰ Annexe 3 – Guide d'entretien biographique

Il n'y a pas de rôle prédéfini mis à part celui de secrétaire, néanmoins Aude⁹¹, au cours de ma période d'observation semblait impulser une forme de dynamique collective. Les membres du CCIV sont particulièrement actifs au sein des différents dispositifs participatifs institutionnels : budget participatif, réunions de concertation, évènements ayant trait à la démocratie locale grenobloise. Les membres sont également fortement présents dans des groupes de travail regroupant plusieurs CCI sur une thématique (un de ces groupes de travail auquel je participais rassemblait presque exclusivement des membres de ce conseil à l'exception de deux membres d'un autre CCI de centre-ville). Enfin, les réunions ont lieu dans deux lieux différents en fonction de l'éventuelle réservation préalable de la salle par une autre organisation. Le conseil est majoritairement fréquenté par des femmes, mais quelques hommes faisaient partie du « noyau dur » au moment de l'observation.

CCIP

Ce conseil se réunit également mensuellement, dans deux maisons des habitants différentes dans les quartiers du territoire et ont rassemblé pour la période d'observation entre 9 et 13 personnes ; la date de la séance est généralement choisie deux mois à l'avance en alternant entre un mardi ou mercredi de début de mois selon l'affluence programmée. Au début de l'enquête, il n'y avait pas de secrétaire professionnelle, mais ce fut l'objet d'un des débats qui aboutit à l'emploi d'une secrétaire professionnelle. En début de séance, les membres procèdent à un « déroulé de séance » qui implique d'évoquer chaque point à l'ordre du jour préalablement défini par les membres et envoyés à la secrétaire ; dans le même temps, est choisi un membre pour présenter ce point, et un temps pour ce faire (les membres décident consensuellement de ces deux aspects). Trois rôles étaient définis lors de chaque réunion : « secrétaire » (qui disparut à la fin de l'observation), « gardien du temps » et « animateur » ; bien que ces rôles soient interchangeable entre les participants, ils étaient en pratique souvent occupés par les mêmes personnes devant l'absence de volonté des autres membres de les occuper. Le rôle de secrétaire consiste à prendre des notes pendant la réunion, puis à rédiger le Procès-verbal de séance, celui d'animateur, à donner la parole aux membres devant présenter les points à l'ordre du jour précédemment attribués, enfin le rôle de gardien du temps consiste à vérifier que le temps attribué en début de séance est bien respecté.

⁹¹ Les données ont été anonymisées, ainsi les prénoms ont été modifiés en prenant en compte la génération et l'originalité de celui-ci

Si une décision est à prendre, il est généralement préféré le consensus, même si comme dans le cas du CCI précédent, le vote peut permettre de trancher en cas de désaccord. Le conseil, à la différence du précédent est subdivisé en quatre thématiques (culture, jeunesse, social, et urbanisme) portées par deux membres *a minima*, qui sont déclinées sous forme d'actions, elle-même portées par deux membres *a minima* également.

Les membres du conseil sont présents dans certains dispositifs participatifs : fonds de participation des habitants, budget participatif, réunions d'information et de concertation, etc. ; néanmoins leur présence dans des groupes de travail réunissant plusieurs CCI semble moindre.

Les membres de l'une et l'autre instance ne s'appellent pas « conseillers citoyens », mais par leurs prénoms ; ils utilisent le terme de « citoyen » pour se référer à tous les habitants grenoblois, aussi bien que pour les autres membres des dispositifs participatifs. Cependant, le vocable est plus largement utilisé au sein du CCIV qu'au sein du CCIP (qui utilise également celui d'« habitant »), comme si son emploi avait une visée performative.

ACCIG

L'association de gestion n'a fait l'objet que de deux observations durant l'enquête, qui ont eu lieu le même mois ; elle est constituée de membres représentants mandatés par leur Conseil d'origine (au nombre de 6 et 7 lors des observations – tous les CCI ne sont pas tout le temps représentés). Elle constitue le « siège social » de l'instance. En début de séance, le courrier est relevé, et réparti. Puis, comme pour les autres instances, les points à l'ordre du jour sont débattus même si au contraire des Conseils, les positions ne sont pas individuelles mais au nom du CCI mandataire. Un membre s'occupe également de la comptabilité des différentes instances : ce membre peut lister le budget encore disponible pour chaque CCI en début de séance au besoin. L'association est aussi un lieu au sein duquel certains membres donnent les factures de leur CCI au « comptable » en échange d'un chèque du même montant, sans que soit « jugée » la dépense (cela semble pouvoir se faire hors réunion également – les chéquiers, au nombre de trois, étant en possession d'un membre qui aura à charge deux CCI).

L'association se réunit à la Maison des associations et dispose d'une salle fournie à titre gratuit comme pour les Conseils. Un membre est désigné (ou élu) président ; cette personne animait également la réunion lors de ma venue.

I. Une domination... charismatique ?

« Ceux qui sont capables d'endurer la passion de vivre dans les conditions du désert sont les seuls en qui nous pouvons avoir confiance pour rassembler en eux le courage qui est à la racine de l'action, qui est ce qui fait agir un être. »

Hannah Arendt, Le désert et les oasis *in Qu'est-ce que la politique ?*
p. 301

En fait, il me semble que je suis... Qui a une vue globale des activités du CCI ? Moi je l'ai [...]. Est-ce que ça peut fonctionner sans personne qui ait une vue d'ensemble ? Je ne sais pas. [...]

Ce n'est pas que je veux avoir une vue d'ensemble, mais je ne peux pas m'empêcher d'avoir une vue d'ensemble. Ce n'est pas par rapport à un pouvoir. [...]

Pourquoi ? C'est qu'il n'y ait pas trop de - comment on pourrait dire ? - de bâtons qui se cassent : on marche avec des bâtons, plusieurs bâtons, s'il y en a un qui se casse, il faudrait peut-être éviter qu'ils se cassent. [...] J'veux dire, j'ai du temps, ça me plaît, c'est aussi ça, je suis en désir que ça marche. Et c'est mon expérience et c'est ma personnalité aussi, que, quand je m'engage, j'y vais, je ne peux pas être en pointillé sur quelque chose.

Maryse, CCIP – Entretien

Ce qui me surprit dès ma première observation du Conseil citoyen indépendant B, comme du F, fut de saisir en moins de cinq minutes qui en était le porte-voix. Cette autorité confiée à l'un des membres seulement m'est apparu instantanément ou presque ; au sein du CCIP, ce fut aussi Maryse qui me répondit après qu'on lui ai transféré mon mail, ce fut elle qui m'introduisit au groupe, et qui avant même le début de la première séance à laquelle j'assisterai me présenta l'instance et certaines de ses modalités de vote notamment. Au sein du CCIV, Aude arriva en retard, mais dès son arrivée, ce fut évident, elle prenait plus la parole que les autres, était plus directive dans ses propos, à tout le moins, avait une élocution plus rapide, et plus « vive » dans ses prises de parole. Elle semblait également plus sérieuse. C'est enfin elle qui proposa au groupe, et lui demanda de voter en plein couloir après que la séance fut clôturée sur la proposition qu'elle m'avait faite de m'ajouter à la liste de diffusion interne des mails du conseil, et qu'elle souhaitait voir avalisée par le conseil.

Mais dans le même temps, pour le CCIP, j'ai pu observer plusieurs fois une contestation de cette situation, non dans l'autre CCI. Lors de ma première venue en séance plénière, à la fin de la séance alors que nous discussions, un des membres m'avait dit que les rôles (« animateur », « secrétaire » et « gardien du temps ») étaient interchangeables maintenant notamment parce que certains s'étaient plaint du fait que Maryse occupait toujours le même rôle⁹². Une autre fois, alors que Maryse occupait le rôle de secrétaire, Didier qui était animateur fit une remarque en direction de cette première lui reprochant de prendre la parole alors qu'il était animateur et que la séance débutait ; elle lui répondit avec légèreté que c'était à son tour de prendre la parole puisqu'elle devait présenter le premier point à l'ordre du jour⁹³. Une troisième fois, lors de l'Assemblée générale extraordinaire, j'avais entendu une conversation entre deux membres du CCIP alors que je n'y prenais pas part - membres que je n'avais pas vu lors de ma période d'observation des séances plénières.

J'entends Yolande dire à son comparse du CCIP qu'elle n'a pas le temps de plus s'impliquer dans le CCI, mais qu'il faut avoir le temps en parlant de Maryse, sur un ton péjoratif. Son comparse lui répond en affirmant que Maryse fait un travail exemplaire⁹⁴.

Dans cet extrait de compte rendu d'observation, on voit s'exprimer deux attitudes vis-à-vis de l'engagement de Maryse ; on ressent dès lors une contestation de la part de Yolande non du

⁹² Observation du 6 mars 2018 – Séance plénière du CCIP

⁹³ Observation du 2 mai 2018 – Séance plénière du CCIP

⁹⁴ Observation du 26 juin 2018 – Assemblée générale extraordinaire

travail de Maryse, mais de son rôle au sein du conseil. Yolande avait passé une bonne partie de l'Assemblée générale extraordinaire à s'excuser de ne pouvoir être plus présente auprès des autres membres du CCI mais dans le même temps, montrait une ambivalence certaine vis-à-vis de Maryse, qui, elle était toujours présente ; alors qu'un autre membre du CCIP était dans une situation d'absentéisme similaire, il loua le travail de Maryse sans dénigrer sa disponibilité biographique⁹⁵. Yolande semblait percevoir la position de Maryse comme une domination illégitime, mais pas cet autre membre, pourquoi en est-il ainsi « et pas autrement ?⁹⁶ »

Je n'ai néanmoins jamais assisté à de telles contestations du rôle d'Aude au sein de l'autre conseil, ni à travers les entretiens avec ses membres qui ont suivis. Comment expliquer que le rôle de Maryse soit contesté, mais non celui d'Aude ? Est-ce le résultat de l'activité du conseil qui est ainsi dénigré ou rétribué à travers la personne en incarnant « l'autorité » ? Peut-être peut-on formuler l'hypothèse que cela dépend de l'opinion que le groupe se fait de lui-même, qui conditionne le « phénomène autoritaire » et son éventuelle validité en la personne identifiée comme charismatique ? Mais dans ce cas-là, comment au sein d'une instance démocratique dans laquelle est postulée l'égalité politique, cette « autorité » pourrait-elle être légitime ? De manière transversale, serait-il justifié de qualifier ces situations de *domination* ? Ou est-il plus à propos de faire usage du vocable *autorité* pour qualifier ces situations ?

La typologie wébérienne des types de domination légitime est bien connue, largement commentée ; le sociologue opère une distinction entre trois idéaltypes de domination : la domination légale, la domination traditionnelle et la domination charismatique. La première s'appuie sur la croyance en « la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés, à exercer la domination par ces moyens » ; la seconde se fonde sur la « croyance quotidienne en la sainteté de traditions valables de tout temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens » ; enfin la troisième repose sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la *vertu* héroïque ou à

⁹⁵ Doug McAdam, « Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, Vol. 92, N°1, 1986

⁹⁶ Formule de Weber dans *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* (Essai sur la théorie de science) citée par Wilhelm Hennig, *La problématique de Max Weber*, Paris, PUF, 1996, p. 85-86

la *valeur exemplaire* d'une personne, ou encore [émanant] d'ordres révélés ou émis par celle-ci⁹⁷ ».

Ces différents types de dominations légitimes ne permettent pas d'appréhender la participation active à la vie politique⁹⁸, et par conséquent ne peuvent rendre compte du fait participatif : dans un espace où l'égalité politique est postulée, il ne saurait y avoir de hiérarchie statutaire ; la tension entre le phénomène observé et ce prérequis normatif pourrait, de ce fait, entacher à l'action (collective) du conseil. Dans ce contexte, ce questionnement apparaît d'autant plus important. Aussi, le présent chapitre aura pour axe transversal de nuancer et tentera d'approfondir la théorisation à l'aune des observations.

Dans le cas du conseil citoyen indépendant, les deux premiers types de domination semblent inadéquats : le fonctionnement de l'instance se veut collégial (pas au sens wébérien qui se veut plus consultatif que décisionnel), il n'y a ni président, ni secrétaire ; les membres forment un collège de participants, par conséquent, aucun n'a une position hiérarchique plus élevée que celle d'un autre, d'un point de vue légal. Dans un des deux conseils, les rôles d'« animateur », de « secrétaire », et de « gardien du temps » sont répartis en début de séance mais sont interchangeable en théorie entre les membres volontaires pour les exercer. De fait, Maryse a longtemps exercé le rôle de secrétaire (sauf à la dernière séance que j'ai observée puisqu'une secrétaire professionnelle était en essai pour une éventuelle embauche) et se chargeait de la prise de note, non du rôle d'animatrice de la séance, qui semblerait être celui qui se rapproche le plus du rôle de président de séance.

Pour ce qui est du caractère traditionnel, l'instance est très jeune, elle est née d'une délibération du Conseil municipal du 25 mars 2015, la question apparaît donc purement rhétorique ; néanmoins, elle est légitimée et moins évidente dans sa réponse qu'il n'y paraît. Les deux personnes identifiées ont été à la base des conseils : Maryse a participé au groupe fondateur « des 150 » alors qu'Aude était parmi les premiers volontaires tirés au sort. Les deux personnes comptent parmi les plus anciens membres, aussi loin que les autres membres s'en souviennent depuis leur entrée dans l'instance.

Mais ce n'est pas cet argument dont usent les autres membres quand ils évoquent Aude et Maryse que, souvent, ils ne reconnaissent pas comme « cheffes ». Lorsqu'un poids particulier

⁹⁷ Max Weber, *Economie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Editions Plon, coll. « Agora », 1971, p. 289

⁹⁸ Mattei Dogan, « La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques », *Revue internationale des sciences sociales* 2010/2 (n° 196), p. 37

lui est attribué consciemment, c'est plutôt l'implication dans l'instance qui semble être le facteur explicatif du positionnement de Maryse, alors qu'Aude n'est perçue comme cheffe par aucun membre avec lequel je me suis entretenu, on va néanmoins s'inquiéter de ce qu'elle pense en son absence⁹⁹.

Reste la domination charismatique, qui fait intervenir l'élément extraordinaire dans la description sociologique ; mais peut-on attribuer à ces personnes des caractéristiques extraordinaires pour justifier leur place au sein du conseil ?

Dans les entretiens, bien que la précision apparaisse triviale, nulle part il ne m'a été fait part d'une quelconque croyance en une qualité extraordinaire de ces mêmes personnes, que ce soit par elle-même ou par les autres membres ; bien que ces deux personnes aient néanmoins conscience du rôle qu'elle prenait dans le conseil. Dans l'extrait d'observation cité, néanmoins, c'est bien le travail « exemplaire » de Maryse qui est loué, et en ce sens, la domination charismatique apparaît comme la piste de recherche légitime selon la typologie wébérienne.

Il faut sans doute aller plus avant dans la description de ce rôle, de manière comparée entre les deux conseils, pour cerner le phénomène et sa manifestation empirique.

Selon Weber, le charisme désigne « la qualité extraordinaire (à l'origine déterminée de façon magique tant chez les prophètes et les sages, thérapeutes et juristes, que chez les chefs des peuples chasseurs et les héros guerriers) d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de forces ou de caractères surnaturels ou surhumains ou tout au moins *en dehors de la vie quotidienne*, inaccessibles au commun des mortels ; ou encore qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple, et en conséquence considéré comme un « chef » [Führer]. »

Il ajoute dans sa conceptualisation que ce qui importe n'est pas le jugement de cette qualité sur un plan objectif, mais « de savoir comment la considèrent effectivement ceux qui sont dominés charismatiquement, les *adeptes* [Anhänger]¹⁰⁰. »

⁹⁹ Observation du 24 avril 2018 – Groupe de travail « Démocratie » réunissant certains membres du CCIV

¹⁰⁰ Max Weber, *Economie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Editions Plon, coll. « Agora », 1971, p. 320

Ainsi Weber conceptualise la domination charismatique sous sa forme « authentique », néanmoins celle-ci est amené à « se routiniser¹⁰¹ » ou à « se quotidianiser¹⁰² », selon la traduction préférée, en se muant en une domination légale ou traditionnelle¹⁰³.

Ce concept idéal-typique paraît néanmoins également peu à même de décrire la réalité du conseil dans la mesure où presque aucun des membres ne reconnaît de chef en son sein ; par ailleurs, le caractère extra quotidien semble peu adéquat pour qualifier les deux personnes identifiées, de prime abord.

A la suite du précédent questionnement, la question est de savoir si ce que Weber nommait *charismatische Herrschaft* traduit par « domination charismatique » en français est susceptible de correspondre à la situation de Maryse et d'Aude au sein de leurs conseils d'appartenance respectifs. Dans quelle mesure ce concept paraît adéquat à la réalité du conseil ? Comment Maryse et Aude se positionnent au sein du conseil ? Comment les perçoivent les autres membres ? Quels sont leurs styles respectifs ? Comment peut-on expliquer la situation de contestation dans l'un des conseils qui n'a pas été observée dans l'autre ?

A. Quels enjeux conceptuels ?

La conceptualisation wébérienne paraît inadéquate pour décrire le fait participatif ; dans un premier temps, un point terminologique s'impose pour utiliser le concept dans le cas des conseils citoyens indépendants ; dans un second temps, nous procéderons à une interrogation liminaire de l'aspect extra quotidien des caractéristiques de la personne charismatique et de l'évènement du conseil citoyen.

¹⁰¹ Op. cit., p. 326

¹⁰² Etienne Balibar, La « quotidianisation du charisme » selon Max Weber, exposé présenté par Etienne Balibar, Groupes d'études « La philosophie au sens large », Animé par Pierre Macherey, (texte non publié), 3 novembre 2004

¹⁰³ Op. cit., p. 326

1. Des considérations terminologiques

Alors que je demandais à Franck, du CCIP, ce qu'il pensait du fonctionnement collégial de l'instance, puisque je l'avais vu à maintes reprises exprimer son empressement en séance plénière devant la longueur des interventions de ses camarades, il me répondit :

Oui, il n'y a pas de chef, tout le monde prend la parole, expose ses idées, est le bienvenu, donc alors après effectivement quand il y a des ordres du jour dans... Il y a des gens qui ne comprennent pas toujours qu'il faut aller vite sur leur sujet, qu'il n'y a pas que leur sujet ; mais d'un autre côté, je comprends que quelqu'un qui s'est impliqué dans un truc... Je comprends qu'il hésite à... ait du mal à n'en parler pas plus d'une minute, c'est compréhensible aussi¹⁰⁴.

Franck qui a terminé sa carrière au grade de colonel dans l'armée est habitué aux relations hiérarchiques, et ne les a aucunement remises en question lors de notre entretien, au contraire, il a pu affirmer à propos de son travail que « tu ne vois pas toujours la finalité de ton boulot et tu te dis que si on te le demande, c'est pas moi - jeune con à 25 ans - qui vais remettre en cause des principes sur lesquels les anciens de 50 ans me disent que c'est comme ça qu'il faut faire¹⁰⁵. »

Franck exemplifie de manière nette une absence de remise en cause d'une éventuelle hiérarchisation statutaire, à laquelle il agrée, mais néanmoins, n'en décèle aucune au sein du CCI ; il ne constitue en rien un cas d'exception. Le cas d'exception a été celui de Mounira, qui elle, a bien reconnu un rôle particulier dans celui de Maryse tient au sein du conseil¹⁰⁶, mais qui elle-même occupe une position particulière au sein du conseil, puisqu'elle y prend part, mais n'en fait pas partie officiellement¹⁰⁷. Dans l'autre conseil, il y avait unanimité sur le fait qu'il n'y avait « pas de chef », tout juste un participant a bien voulu reconnaître alors que l'enregistrement de l'entretien était terminé que lorsqu'il était question d'architecture, « on sait qu'on en sait beaucoup moins qu'Adrien¹⁰⁸ ».

Si aucun « chef » exerçant une forme de domination n'est reconnaissable, c'est peut-être que la terminologie issue de la traduction de l'allemand vers le français ne permet pas de

¹⁰⁴ Entretien Franck

¹⁰⁵ Ibidem

¹⁰⁶ Entretien Mounira

¹⁰⁷ Entretien Maryse

¹⁰⁸ Entretien Séverine

retranscrire la situation, et le vécu des membres du conseil, non qu'aucune distinction de rôle entre membres n'existe.

Etienne Balibar, dans un exposé présenté en 2004, s'interroge sur la pertinence du vocable « domination » dans le cas du phénomène charismatique¹⁰⁹. Le philosophe énonce que ce vocable est trompeur puisqu'en français actuel la domination « évoque des structures sociales invétérées et organisées¹¹⁰ », ce qui ne saurait être le cas du phénomène charismatique.

Sur un plan théorique, Hannah Arendt dans sa conceptualisation du phénomène d'autorité, fournit sans doute la définition la plus apte à rendre compte du phénomène charismatique au sein du conseil :

« L'autorité [...] peut s'appliquer à la personne – on peut parler d'autorité personnelle, par exemple dans les rapports entre parents et enfants, entre professeurs et élèves – ou encore elle peut constituer un attribut des institutions, comme, par exemple, dans le cas du Sénat romain (*auctoritas in senatu*) ou de la hiérarchie de l'Eglise (un prêtre en état d'ivresse peut valablement donner l'absolution). Sa caractéristique essentielle est que ceux dont l'obéissance est requise la reconnaissent inconditionnellement ; il n'est en ce cas nul besoin de contrainte ou de persuasion. [...]

L'autorité ne peut se maintenir qu'autant que l'institution ou la personne dont elle émane sont respectées. Le mépris est ainsi le plus grand ennemi de l'autorité, et le rire est pour elle la menace la plus redoutable¹¹¹. »

Sa définition met en lumière un autre aspect du phénomène d'autorité qu'elle soit charismatique, ou non ; c'est la reconnaissance de l'autorité par les personnes dont l'obéissance est requise qui confère à l'autorité sa légitimité, mais celle-ci n'advient que lorsque « les hommes gardent leur liberté¹¹² ». Puisque le chef incarnerait un renoncement à une partie de la liberté pour les membres de l'instance, il semble que le vocable « autorité » soit le plus adapté à décrire le vécu des participants, que le vocable « domination ».

Mais Hannah Arendt, à sa définition de l'autorité avait ajouté au préalable, dans le chapitre *Qu'est-ce que l'autorité* de son essai *La crise de la culture* : « La relation autoritaire entre celui qui commande et celui qui obéit ne repose ni sur une raison commune ni sur le pouvoir de

¹⁰⁹ Etienne Balibar, La « quotidianisation du charisme » selon Max Weber, exposé présenté par Etienne Balibar, Groupes d'études « La philosophie au sens large », Animé par Pierre Macherey, (texte non publié), 3 novembre 2004

¹¹⁰ Ibidem

¹¹¹ Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence, Essais de politique contemporaine*, Sur la violence, Editions Pocket, coll. « Agora », 1972, p. 145-146

¹¹² Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Editions Gallimard, coll. « Folio essais », 1972, p. 140

celui qui commande ; ce qu'ils ont commun, c'est la hiérarchie elle-même, dont chacun reconnaît la justesse et la légitimité, et où tous deux ont d'avance leur place fixée¹¹³. »

Bien que le vocable « autorité » permette sans doute de coller de plus près la réalité des conseils, si aucune hiérarchie n'est reconnue par les membres à l'exception de Mounira, ni énoncée par les participants, même dans le cadre intimiste de l'entretien qui se prêterait justement à cela, peut-on faire état d'une autorité, en l'absence d'une hiérarchie ressentie ? Il est également nécessaire de questionner le caractère extra-quotidien des qualités d'une personne incarnant l'autorité charismatique au sein du conseil : il semble évident que les qualités des personnalités charismatiques ici étudiées ne relèvent pas du domaine de l'extra-quotidien pour les autres membres ; il semble pertinent de s'interroger sur le caractère extra-quotidien de la participation au conseil néanmoins.

2. La quotidianisation de l'activité du conseil et le phénomène charismatique

Alors que les membres les plus présents de l'instance participent *a minima* une fois par mois en séance plénière, et plus encore pour ceux participant à des actions ou des concertations publiques auxquelles ils participent de manière parfois bihebdomadaire, il semble évident que le conseil citoyen indépendant fait partie de la vie quotidienne de ses membres, du moins de ses membres les plus investis.

Sur un plan temporel, les réunions avaient lors de l'observation une place quasi hebdomadaire¹¹⁴, et pour les membres les plus investis qui participaient à d'autres réunions de concertation sur l'urbanisme notamment, nul doute qu'elles y tenaient une place quotidienne, mais la question n'est pas réellement là ; elle est de définir si l'éventuelle autorité charismatique pressentie peut se situer *hors du quotidien* des « adeptes ». Ce point interrogatif est donc liminaire, mais puisque d'aucun ou presque ne reconnaît la préséance d'un membre par rapport à un autre, de manière consciente, ou seulement dicible, il se fera en sourdine ; il sera également à nuancer, selon les types de charisme qui pourraient qualifier les observations du comportement d'Aude et Maryse, mais se devra d'être gardé à l'esprit lorsque nous examinerons ces deux cas.

¹¹³ Ibidem, p. 123

¹¹⁴ Pour l'un des conseils, j'ai d'ailleurs joint, dans une démarche d'observation participante, un groupe dont l'objet était l'organisation d'une conférence sur la participation citoyenne, sur le « pouvoir d'agir du citoyen ». Dans ce cadre, les réunions étaient dans un premier temps bimensuelles, pour ensuite devenir hebdomadaires, voire bihebdomadaires.

Enfin, l'interrogation réelle réside dans l'éventuelle « routinisation » ou « quotidianisation » du charisme, qui se muerait ainsi en une domination plus traditionnelle puisque la domination légale apparaît hors de propos dans les cas présents.

Il semble que la réalité des conseils sera sans doute plus à même d'être décrite en faisant usage, par commodité pour éviter la répétition, du terme « charismate » pour décrire le cas de la « personne charismatique », en ayant présent à l'esprit ces considérations terminologiques.

B. Quelles qualités pour le « charismate » ?

Pourquoi, lorsque répondant à l'interrogation des membres du CCIV concernant l'autre conseil auquel j'assistais en tant qu'observateur, leur point de repère était qu'il était « le CCI de Maryse » ? Et pourquoi n'était-ce pas le cas lorsque les membres du CCIP m'interrogeaient sur le CCIV ? Qu'est-ce qui rassemblaient Aude et Maryse, et par quoi se distinguaient-elles ? Et puisqu'il ne saurait être question de *surnaturel*, ou de *surhumain*, à quel(s) type(s) de charisme peut-on raccrocher ces deux personnalités ?

1. Des caractéristiques communes

a) « L'éduc' pop' », socialisation professionnelle et militante

Aude et Maryse ont en commun d'avoir effectué l'entièreté de leur carrière jusqu'à présent dans le secteur associatif ; alors qu'Aude sait depuis ses 15 ans qu'elle souhaite travailler dans le milieu de l'éducation populaire, et a travaillé dans ce milieu-là, puis dans la protection de l'enfance, jusqu'à présent, Maryse pour sa part a travaillé en tant qu'animatrice et éducatrice spécialisée en maison de l'enfance, mais en lien avec les parents, et dont la « formation initiale [est également] l'éducation populaire¹¹⁵ ». Toutes deux ont eu des métiers à l'ambition éducative, c'est la caractéristique commune que l'on peut formuler sur leur carrières professionnelles, vécues comme un engagement militant : Aude déclare à propos que « c'est toujours quelque chose de très politisé l'éducation populaire, on est professionnels mais on est très militants de par les valeurs qu'on défend, dans la société actuelle, c'est de toutes façons une sorte d'engagement d'essayer de faire ce métier-là¹¹⁶. »

¹¹⁵ Entretien Maryse

¹¹⁶ Entretien Aude

Maryse, quant à elle, évoque avec plaisir les actions de mobilisation auxquelles elle a pu participé au cours de sa vie professionnelle : « à T¹¹⁷ on a mobilisé pour créer une bibliothèque T, c'est avec... à T, avec les parents de la maison de l'enfance, des maghrébines... essentiellement des maghrébines qui n'écrivaient pas français qui se sont mobilisées pour ouvrir une bibliothèque à T. [...] Donc il y avait une possibilité de mobiliser les parents d'un quartier par l'intermédiaire de la maison de l'enfance¹¹⁸. »

A travers ces deux trajectoires professionnelles, se dessine une forme d'engagement militant commentée notamment par Héloïse Nez¹¹⁹, et de capacité de mobilisation que l'une et autre ont pu développer dans leur travail, mais à la différence d'une compétence citoyenne acquise par un engagement associatif militant, se dégage une autre caractéristique : une possible virtuosité (dans un sens proche de la *virtù* machiavellienne) dans leur vie professionnelle qu'elles ont su mettre en accord avec leurs principes éthiques personnels.

Cette hypothèse, Robin (de 15 ans le cadet d'Aude) m'en fit part, lors de notre entretien, alors que lui-même ne percevait pas totalement son activité professionnelle comment étant en accord avec ses principes, il me dépeint une conversation qu'il eut avec Aude : « j'étais un peu sur le cul quand j'en parlais avec Aude car elle me disait qu'elle - je suis un peu emmerdé entre mes principes et ce que je fais vraiment - et Aude est un super bon exemple parce qu'elle me disait avoir toujours travaillé en phase avec ses idées et je trouve ça génial parce que je pensais que ça n'existait pas ou quasi pas. [...] Elle me disait être en totale osmose avec... entre ses idées et ce qu'elle faisait au jour le jour ; moi je suis, des fois, un peu en contradiction¹²⁰. » Ces propos rapportés permettent de formuler cette hypothèse pour le cas d'Aude, confirmés lors de notre entretien ; quand je lui demandais si elle envisageait de candidater à un poste d' élu par exemple, elle me répondit qu'il n'y avait « pas une liste entière qui peut [l'] intéresser puisqu'il n'y a pas un programme entier auquel [elle] adhère, et comme [elle] ne fait pas les choses à moitié... »

Maryse m'avait aussi dit « ne pas pouvoir être en pointillé¹²¹ » sur quelque chose, mais dans son cas, l'entretien n'a pu déterminer si elle avait pu travailler en accord avec ses valeurs ; néanmoins, dans la mesure où elle est restée dans le secteur associatif, et en particulier au

¹¹⁷ Les noms de quartier ont également été anonymisés

¹¹⁸ Entretien Maryse

¹¹⁹ Héloïse Nez, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris, Presses universitaires de France », *Sociologie*, 2011/4, Vol.2, p. 387-404

¹²⁰ Entretien Robin

¹²¹ Entretien Maryse

sein de Maisons de l'enfance de quartiers populaires, en plus du fait qu'elle est parvenue à mobiliser les parents des enfants avec lesquels elle travaillait autour de différents projets ludo-culturels (bibliothèque, terrain d'aventure), on peut supposer qu'elle n'a pas contredit à son éthique personnelle.

Régis Dericquebourg, dans un article consacré aux charismes spécifiques chez Max Weber, commente la description de ces derniers chez les religieux, comme chez les laïques, et affirme que, à la différence du charisme plénier du prophète, « les charismes spécifiques ne concernent qu'un domaine particulier (la bonté, la foi, le savoir-faire...) où leur porteurs deviennent des virtuoses », et que cette « virtuosité peut être vécue comme un *devoir moral* imposé pour transformer le monde selon ses idéaux ascétiques¹²². » Ces charismes spécifiques, qui selon le sociologue, « fondent une virtuosité dans un domaine de l'action quotidienne plus que dans l'extra-quotidienneté typique du charisme prophétique¹²³ », semblent s'appliquer aux cas d'Aude et Maryse, encore faudra-t-il les définir plus précisément dans leur cas respectif : autrement dit, ces principes élevés en idéaux ont été faits devoirs moraux qu'elles se sont efforcées de transposer à leur pratique professionnelle.

En cela, leur caractéristique commune est de ne point se contredire, elles vivent selon leurs idéaux, et sont crédibles du seul fait qu'elles ne se dédisent pas. En outre, ces charismes spécifiques prennent place « dans l'action quotidienne plus que dans l'extra-quotidienneté », ce qui tend à traduire d'autant plus les rôles d'Aude et Maryse telles que les autres membres peuvent les considérer. Le qualificatif « ascétique » est sans doute inadéquat, ici, dans la mesure où l'on ne connaît pas les raisons pour lesquelles Aude et Maryse vivent selon ces idéaux, on suppose seulement qu'elles vivent selon ces idéaux : nous ignorons si le motif est ascétique.

Enfin, l'auteur argue que, bien que chercheurs et politologues, notamment Weber, « nous ont souvent habitués à envisager le charisme dans son rapport à la domination », les charismes spécifiques ne sont pas forcément liés à ce phénomène, et que « leur cas nous contraint à situer les charismes sur une échelle virtuelle au bout de laquelle il n'est plus question de domination¹²⁴. » Le cas des conseils ne saurait plaider pour une autre conclusion puisque pour comme il a été évoqué, les autres membres – les *adeptes* – ne considèrent qu'il n'y a pas de

¹²² Régis Dericquebourg, « Max Weber et les charismes spécifiques », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 137, no. 1, 2007, p. 33

¹²³ *Ibid.*, p. 24

¹²⁴ *Ibid.*, p. 33

chef, et pour certains, « toutes les paroles [ont] le même poids¹²⁵ ».

Cette caractéristique est accompagnée d'une situation professionnelle qui laisse du temps aux deux personnes pour s'investir au sein de l'enceinte du CCI : Maryse est retraitée, Aude était en formation l'année scolaire 2017-2018, ce qui lui laissait du temps, du moins plus que son précédent travail - la « disponibilité biographique »¹²⁶ étant une condition éprouvée en sociologie des engagements.

b) *Une vision synoptique chez Aude et Maryse*

Une autre caractéristique commune se trouve dans la vision qu'elles affirment avoir au sein de leur CCI respectif. Dans l'extrait de l'entretien cité en introduction, il était possible de lire les paroles de Maryse qui m'affirmait avoir « une vue d'ensemble » et ne pas pouvoir faire autrement, sans que cela ne soit en « rapport à un pouvoir¹²⁷ ».

Cette capacité ou compétence qu'elle affirme avoir est celle d'avoir une vue d'ensemble sur les activités du CCI, elle se questionne d'ailleurs de savoir si un CCI pourrait « fonctionner sans personne » qui ait une vue d'ensemble. Cette affirmation de possession d'une vision synoptique a également été rapportée par Aude, pas au cours de l'entretien, mais à l'occasion d'une rencontre entre le CCIV et la directrice du territoire et l' élu du secteur. Dans les premières minutes de cette réunion, la directrice du territoire a proposé aux membres du CCIV un entretien téléphonique mensualisé entre elle-même et un membre du CCI, Aude, à côté de laquelle, j'étais assis, semblait sceptique, « puis alors que Séverine, Virginie, et Aurore étaient parties, [Aude] dit à [la directrice de territoire], qu'elle n'était pas contre un appel chaque mois mais que les autres *n'avaient pas de vision globale du CCI*, sauf elle et Adrien peut-être, également présent dans la salle¹²⁸. »

Cette vue d'ensemble, vision globale, ou vision synoptique, n'est pas sans évoquer la « mentalité élargie » kantienne que l'auteur énonce dans sa *Critique de la faculté de juger*, commentée par Arendt à l'occasion de conférences sur la philosophie politique de Kant.

Pour Kant, elle est conditionnée par la capacité ou habileté pour un homme de s'élever au-dessus des « conditions subjectives du jugement, en lesquelles tant d'autres se cramponnent,

¹²⁵ Entretiens Séverine, Franck, Didier

¹²⁶ Doug McAdam, « Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, Vol. 92, N°1, 1986

¹²⁷ Entretien Maryse

¹²⁸ Observation du 19 juin 2018 – CCIV – Rencontre avec l' élu de secteur

et de pouvoir réfléchir sur son propre jugement à partir d'un point de vue universel (qu'il ne peut déterminer qu'en se plaçant au point de vue d'autrui)¹²⁹. »

Pour Arendt, « la validité de ces jugements n'atteint jamais celle des propositions cognitives ou scientifiques, qui ne sont pas, à proprement parler, des jugements¹³⁰ » ; en ce sens, lorsque l'on effectue un jugement moral, « on ne peut que « solliciter », « rechercher » l'accord des autres », et ce faisant dans cette tentative de persuasion « on fait appel au *sens collectif*¹³¹ ». Arendt poursuit son raisonnement en concluant que lorsque le principe de l'action des hommes devient « cette idée de l'humanité présente en tout individu », advient le moment où « acteurs et spectateurs s'unissent » ; le « principe catégorique d'action » devient « agis selon la maxime grâce à laquelle [le] contrat originaire [qu'est « la norme »] peut se réaliser en loi universelle¹³². »

Cette brève digression par le commentaire arendtien de la *Critique de la faculté de juger* n'est pas sans intérêt pour notre sujet¹³³. En effet la vision synoptique qu'Aude et Maryse revendiquent pourrait être une manifestation de ce sens collectif : du groupe, elles ont une vision globale, et en connaissent la norme ; de ce fait, elles sont plus aptes à en représenter l'autorité « morale ». Par ailleurs, elles seront plus à même de communiquer en son sein ayant l'apanage de cette fonction puisque « le critère de communicabilité, et la norme qui fixe la décision est l'entendement commun, le Bon Sens¹³⁴ », et ainsi de se faire agréer autant pour leurs jugements énoncés, que dans leur rôle.

Cette vision synoptique des activités du conseil est peut-être également une connaissance intime de sa norme, et une potentielle - plus ou moins importante - adéquation avec les idéaux moraux qu'Aude et Maryse peuvent défendre.

Plusieurs observations corroborent cette hypothèse. Concernant Maryse, alors que l'idée, en conseil, avait été évoquée d'employer une secrétaire afin que ce rôle administratif consistant à réaliser un compte rendu de séance – occupée habituellement par Maryse – soit confiée à une professionnelle, Didier et elle-même réalisèrent deux entretiens avec deux potentielles

¹²⁹ Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger*, 40

¹³⁰ Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, Editions Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 1981, p. 563

¹³¹ Ibidem

¹³² Ibid., p. 564

¹³³ Arendt poursuit l'analyse kantienne originellement consacrée au jugement esthétique et l'étend à la sphère politique, et morale

¹³⁴ Ibid., p. 560

secrétaires : Maryse préférait la candidature d'une ancienne membre d'un autre CCI lançant son activité de secrétariat professionnel alors que Didier, lui, préférait la candidature d'une secrétaire professionnelle déjà employée par deux autres CCI. Les candidatures présentaient toutes deux des atouts certains : celle de la première attestait d'une connaissance certaine et personnelle du fonctionnement des CCI alors que celle de la seconde démontrait une longue expérience de secrétariat, et une plus courte en tant que secrétaire au sein de deux CCI. Alors que Didier et Maryse présentent à leur tour les deux candidatures sans cacher celle qu'ils préfèrent respectivement :

Didier, pour décourager les autres de voter pour [la secrétaire anciennement membre d'un CCI] dit qu'il a appris au cours de la semaine, qu'elle [avait] été [une] élue ; Maryse intervient en disant que c'est faux, que Yolande [un autre membre du CCIP], elle, a été élue, mais pas [la secrétaire anciennement membre d'un CCI], qu'elle avait seulement été *attachée d'un groupe parl... politique*¹³⁵.

Didier avait prononcé ces mots avec un regard quasiment craintif, comme s'il s'agissait de quelque chose de rédhibitoire : l'élu ne peut faire partie du conseil. Maryse en arguant que Yolande - membre intermittente du conseil lors de ma fréquentation de celui-ci - avait, elle, été élue a comme tenté de réhabiliter la possibilité d'avoir des élus au sein du conseil. Il est vrai que la Charte exclut tout candidat à une élection, ou élu, de siège pendant la durée de la candidature ou du mandat, mais le fait d'avoir été élu par le passé n'est aucunement exclusif de la présence au conseil selon la Charte¹³⁶.

Dans cet extrait d'observation, Maryse tente de réhabiliter sa candidate favorite à l'emploi de secrétaire en avalisant le fait d'avoir été attachée d'un groupe politique dans la mesure où Yolande acceptée selon la norme du groupe a, elle, été élue. Avoir travaillé pour des élus peut appartenir à la norme finalement si des membres anciennement élus sont également présents dans l'instance.

Cet exemple est plus constitutif d'un signal faible, que d'une réelle preuve mais la scène prend plus de sens en ayant connaissance du fait qu'à peine un mois avant le débat cité ci-dessus, lors de la séance plénière, lorsque Maryse avait fait la même proposition pour l'emploi de secrétaire, elle s'était vu opposer une fin de non-recevoir par une grande partie du conseil : « presque tous étaient contre, dont Didier, Colette (« je ne suis pas sûre qu'elle soit neutre ») et Monique (de manière claire)¹³⁷. »

¹³⁵ Observation du 2 mai 2018 – Séance plénière du CCIP

¹³⁶ Ibidem

¹³⁷ Observation du 10 avril – Séance plénière du CCIP

Au demeurant, dans sa manière de décrire le conseil en entretien, Maryse manifeste une vision réellement globale du CCI, bien différente et plus complète de celle que les autres membres ont pu m'énoncer : chacun préférant les domaines dans lesquels il avait une action.

Nous on est arrivés en fonction des sensibilités à dire qu'il faut plusieurs projets, et plusieurs axes : l'urbanisme, le social, le culturel et la jeunesse. Mais on est arrivés dans nos diversités au CCIP à dire qu'il faut qu'il y ait tous ces secteurs, qu'il ne faut pas qu'il en manque un, parce que ça peut créer un déséquilibre par rapport à ce qu'on essaie de prendre en compte sur ce territoire. [...] Mais nous ça nous a semblé important qu'il y ait ces 4 thématiques.

Et quand je lui demande s'il s'agit d'un équilibre entre les intérêts de chacun, elle me répond :

Aux désirs de chacun, aux compétences de chacun et aux problématiques du territoire ; moi il me semble qu'il y a ces trois éléments, c'est ça que j'ai appris de nouveau dans le CCI, par rapport aux autres collectifs dans lesquels j'ai été. C'est une espèce de consensus... de pensée et d'action. De pensée, c'est-à-dire, moi je pense au culturel, je pense au social, un autre pense à l'urbanisme, on va penser à mettre la... à obliger la Mairie et la Métro de prendre position. Moi, j'suis pas dans cette optique-là par exemple, et donc arriver à créer quand même une cohérence dans cette multiplicité des intérêts.

Dans cet extrait d'entretien, Maryse fait part de sa vision globale du conseil, bien qu'elle-même affirme ne penser qu'au culturel et au social, et ne pas être dans une optique de conflictualisation des relations avec la Mairie et la Métro. Le sens collectif dont elle fait preuve dépasse ses seules sphères d'action, et en plus d'actrice du CCI, elle en est également spectatrice.

Lorsque je me suis entretenu avec Didier, qui est membre depuis le début de l'instance, mais n'a pas participé au groupe des 150 à la différence de Maryse, il me dit que le CCIP ne s'occupe que de trois thèmes différents : « social, culturel et urbanisme », mais ne prononça pas le mot « jeunesse » de l'entretien. Il me fit une longue description des activités qu'il avait entreprises sur le thème de l'urbanisme : à titre illustratif, il prononça le mot 19 fois, mais ne prononça le terme « social » que 3 fois, et celui de culturel que 5 fois. A la différence de Maryse, on ne peut dire que Didier a une vision globale du CCI, il porte une focale sur l'urbanisme, thème qu'il porte, « et donne un coup de main sur les éléments culturels¹³⁸ ». Aurélie me confiera, elle, avoir « des visions flous du CCI » parce qu'elle n'a pas le temps de s'impliquer à fond, ni de lire tous les mails¹³⁹. Franck, lui, à la fin de notre entretien dans un café interrogea une femme à une table voisine pour prouver la thèse qu'il défend, c'est-à-dire que les Grenoblois ne connaissent pas les CCI ; effectivement notre voisine de table ne connaissait pas, mais ce

¹³⁸ Entretien Didier

¹³⁹ Entretien Aurélie

qui est intéressant, ce que lorsqu'il présenta les CCI à notre voisine, il dit que le cadre législatif était celui de la Loi Vaillant sans dire que les CCI étaient un engagement politique de la liste municipale majoritaire ; cela peut bien sûr être dû au fait qu'il n'affectionne pas cette liste municipale, mais étant arrivé à Grenoble à l'été 2014, il est également possible qu'il n'ait pas lu le programme du groupe Rassemblement pour les élections municipales de mars 2014 et qu'il ignore simplement ce fait (il me confia être arrivé au CCI après avoir lu un article sur le sujet en 2016), de ce fait, sa vision apparaîtrait difficilement synoptique.

Restent Mounira, Mireille et Colette, qui comme Aurélie sont arrivées après avoir démissionné de la Table de quartier¹⁴⁰ locale fin 2017, et à qui de ce fait, on ne pourrait soupçonner une vision globale de l'instance acquise en si peu de temps. En contraste, la vision synoptique que revendique Maryse apparaît bien réelle et singulière à sa personne.

Le raisonnement est similaire pour le cas d'Aude, et il n'est pas utile de le décrire avec autant de détails ; pour résumer, Aude subsume que pour Adrien « c'est surtout l'urbanisme qui l'intéresse », pour Séverine ou Nathalie « c'est les petits trucs d'organisation d'animation qui les intéresse parce que c'est dans leur quartier [et qu'elles] ont envie de faire vivre leur territoire¹⁴¹ » sans que cela ne soit « péjoratif » pour elle. Elle me confia s'être portée volontaire pour « avoir le côté plus politique¹⁴² » notamment via l'évaluation des politiques publiques.

Le cas de Robin est plus ambigu, il m'a dit ne pas s'intéresser aux inaugurations de rue parce que pour lui « l'enjeu n'en vaut pas la peine¹⁴³ », que cela « n'a pas d'intérêt », et que « ça ne [lui] correspond pas trop », ce qui traduit le fait que ces événements n'englobent pas sa vision de l'activité qu'il souhaite des CCI (Robin n'habite d'ailleurs pas le quartier, et vient de faire part aux membres des CCI de sa démission pour des raisons professionnelles). A la différence d'Aude qui, même si elle souhaite avoir le côté plus politique, participe aux autres événements, Robin n'y participe pas parce que cela ne relève pas de sa vision de ce que devrait être le CCI.

Virginie, quant à elle, est un cas particulier ; elle défend l'indépendance des CCI certainement plus que d'autres, mais est également marié à un élu de la majorité, et à ce titre ne peut

¹⁴⁰ Terminologie grenobloise référant aux Conseils citoyens *politique de la ville*

¹⁴¹ Entretien Aude

¹⁴² Ibidem

¹⁴³ Entretien Robin

participer de la même manière aux actions du CCI : dans sa position, elle n'a par exemple pas été en mesure de poser la question au conseil municipal du 18 juin 2018 à la demande du Conseil consultatif des résidents étrangers de Grenoble, que Nathalie a posé.

En outre, ces rôles sont néanmoins en train de muer : Aude va quitter l'instance en septembre pour des raisons professionnelles également, et Virginie semble prendre le relai, ce qui s'est traduit par un nombre de mail envoyé à la liste interne croissant sur les derniers mois d'activité alors que le nombre de mail envoyé par Aude était décroissant.

Au terme de ce développement, il semble que les caractéristiques communes qui rapprochent Aude et Maryse et éclairent le fondement de leur autorité charismatique soient leur formation professionnelle à vocation éducative (l'éducation populaire) et la socialisation professionnelle et militante acquise par ce biais, le respect de leur(s) principe(s) éthique(s), l'orientation de leur vie (professionnelle) en ce sens, et enfin leur vision synoptique de l'activité du CCI, qui dépasse leur propre vision subjective, plus encore que pour les autres membres. Cela, dans la mesure, où l'une et l'autre ont le temps de se consacrer à l'instance. Ces caractéristiques communes évoquent une forme de *phrônesis* ; Aristote définit les Hommes doués de cette vertu dans le domaine de l'action par « ceux qui le sont en un domaine déterminé, quand ils calculent avec justesse en vue d'atteindre une fin particulière digne de prix, dans des espèces où il n'est pas question d'art¹⁴⁴ ». La prudence est pour lui une « disposition [*hexis*] capable d'agir dans la sphère de ce qui est bon ou mauvais pour l'être humain¹⁴⁵ ». Il ajoute à cela que cette *hexis* est sa propre fin, et donc qu'elle existe seulement dans le domaine de l'action. Habituellement traduit par le terme de prudence, la *phrônesis* est peut-être plus intelligible quand elle est traduite par « discernement », ou « sagacité ». Pour Hannah Arendt, cette disposition signifie « acquérir et avoir présente à l'esprit la plus grande vision d'ensemble possible sur les positions et points de vue d'où la situation peut être jugée¹⁴⁶ ». Et cette vision d'ensemble, ce discernement – « critère pour juger l'aptitude spécifiquement politique¹⁴⁷ » - coïncide, pour la théoricienne, à la « liberté du politique dans sa forme la plus haute¹⁴⁸ » ; la *phrônesis* est donc une forme de discernement dans l'action qui permet à son détenteur, une fois acquise, de rassembler la multiplicité des points de vue, et ainsi d'avoir une vision

¹⁴⁴ Aristote, *Ethique à Nicomaque*, 1140a-1140b

¹⁴⁵ Ibidem

¹⁴⁶ Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Editions du Seuil, coll. « Points essais », 2014, p. 262

¹⁴⁷ Ibidem

¹⁴⁸ Ibid., p. 263

synoptique d'une situation. Dans le cas de Maryse et d'Aude, cette disposition relève sans doute de l'acquis professionnel, dans un champ professionnel proche de celui de leur action actuelle ; ainsi cette *hexis* leur permet d'asseoir une certaine légitimité au sein de l'instance en tant qu'elle est utile pour tous. En tant qu'« excellence » et non « vertu¹⁴⁹ », celle-ci ne peut sans doute être attachée directement au charisme de l'une et de l'autre, mais elle semble en être un attribut cependant. Reste alors, enfin, à déterminer ce qui singularise ces deux personnes dans leur action.

2. Des caractéristiques idiosyncratiques

Aux caractéristiques communes qu'il a été possible d'attribuer à Aude et Maryse, s'ajoutent des caractéristiques idiosyncratiques qu'il s'agira de déterminer.

a) Maryse : un engagement hors territoire dans un quartier populaire

Une première caractéristique différencie l'engagement au sein de l'instance d'Aude et Maryse : cette dernière n'a pas souhaité s'engager sur le CCI de son lieu d'habitation (actuel CCIV). En entretien, elle me confia qu'elle n'était « pas du tout pas du tout motivée par [son] quartier », mais que comme elle avait travaillé sur le territoire du secteur du CCIV, elle s'y est portée volontaire, et a été tiré au sort ; pour elle, dans son quartier de résidence, il n'y a « pas de vie associative » (elle avait par le passé pourtant essayé de rentrer dans l'Union de son quartier mais s'était fait « jeter » parce que n'appartenant pas à « la norme » de celle-ci), et au sein de ce quartier, il n'y a « pas d'étincelle ».

Elle décrit sa participation comme étant « un peu particulière » de ce fait, mais au demeurant il lui semblait « encore plus intéressant » qu'un des membres de l'autre CCI ne soit même pas de Grenoble.

Plutôt qu'un parachutage qui lui permettrait d'asseoir une position sur un secteur qu'elle connaît et dans lequel elle a longuement travaillé, il s'agirait d'entendre sa participation comme un prolongement de son activité professionnelle d'éducatrice, en faisant « une espèce de boucle », terminant ainsi son itinéraire professionnel, « sur une forme de citoyen », enrichissant sa « connaissance [du] territoire¹⁵⁰ ». Elle situe son action en tant que

¹⁴⁹ Aristote, *Ethique à Nicomaque*, 1140a-1140b

¹⁵⁰ Entretien Maryse

prolongement de son activité professionnelle, et en cela confirme son adéquation entre son éthique, son action professionnelle, puis « citoyenne ».

Quand je lui dis que j'observais également un CCI du centre-ville, elle me répondit ponctuant sa phrase par une rire « tu verras sur quoi ils se motivent ». Le ressort de son action reste imperméable en partie à l'entendement pour l'instant, dans la suite de l'entretien, elle poursuivra en affirmant que dans « ces quartiers [populaires]-là, c'est d'autres problématiques que tu vas porter en tant que CCI, et [qu'il n'est pas] facile de transmettre aux autres [membres des CCI des quartiers plus favorisés], la différence ».

Cet engagement semble désintéressé puisqu'elle n'en bénéficiera pas directement du fait qu'elle n'habite pas le territoire ; de plus, en évoquant la rencontre intergénérationnelle autour du conte qu'elle organise depuis 2016 via le CCI, elle mentionne le fait qu'elle a une sensibilité par rapport au lien social créé par ces rencontres.

Par exemple, dans la rencontre intergénérationnelle, y'a quelqu'un qui m'a dit *Pourquoi ? Ça peut être les maisons de l'enfance qui montent ce projet, pourquoi c'est vous ?* Et après, ils n'associent pas des personnes âgées, et peut-être que le fait qu'ils vont travailler ensemble par l'intermédiaire de cette rencontre, ils vont développer aussi entre eux d'autres projets mais c'est pas compréhensible. C'est vrai que moi j'ai une sensibilité par rapport à ça, mais c'est ... On n'a pas encore de lieu à l'ACCIG où on peut confronter nos orientations¹⁵¹... »

De la rencontre intergénérationnelle qu'elle organise, j'ai pu observer que les thèmes des contes n'étaient en rien choisis au hasard, ils traitaient de l'entraide et de l'immigration. Ils dépeignent des métaphores de la valeur de l'aide, qui finit par repayer, du « beau geste » : une conteuse dira d'ailleurs « il n'y a rien de plus beau que quelqu'un qui se baisse pour aider à se relever qui est tombé ».

Selon James C. Scott, du fait de « la guérilla idéologique non déclarée qui fait rage dans cet espace politique », il nous faut « pénétrer le monde [...] du travestissement, [...] des métaphores, [...] des contes populaires [...] » car les « réalités du pouvoir des groupes dominés sont telles qu'une grande partie de leur action politique doit toujours être interprétée, précisément parce qu'elle est voulue cryptique et opaque¹⁵² ». Les thématiques choisies pour la rencontre font échos aux problématiques du territoire, et bien que le caractère politique de cette rencontre soit peu perceptible à première vue – une rencontre intergénérationnelle – sa volonté de créer des ponts entre les générations et entre les gens peut sans doute

¹⁵¹ Ibidem

¹⁵² James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Editions Amsterdam, Paris, 2008, p. 154-155

correspondre à ce que James C. Scott nomme « l'infrapolitique des groupes dominés¹⁵³ ». En cela, Maryse transpose la sentence foucauldienne et la consacre à la base de son action : « la solitude est la condition première de la soumission absolue¹⁵⁴ ». Afin d'y remédier, elle s'évertue à briser cette solitude, et établir un lien social entre des personnes qui ne se côtoient que peu.

De plus, sa sensibilité induit une certaine forme d'engagement qui peut se manifester *via* l'interface du CCI, mais pas de n'importe quel CCI, celui d'un quartier populaire, alors que dans un quartier « classes moyennes », « y'a rien qui émerge¹⁵⁵ ».

A la fin de notre entretien, elle me dit ne pas être sûre de vouloir continuer à participer à une instance citoyenne lorsqu'elle aura quitté le CCI en juin 2019, mais pense s'engager au sein de l'association ATD Quart Monde¹⁵⁶.

Au total, l'engagement de Maryse est déterminé par plusieurs ressorts, elle souhaite que son action prenne place sur un territoire où des choses émergent ; son action a pour but de créer un lien social sur un territoire pauvre, malgré la pauvreté. Cela fait écho à son histoire familiale puisqu'elle affirmera en toute fin d'entretien trouver ses « racines paysannes [...] importantes », et malgré le fait qu'elle se considère comme « riche par héritage successif », « bénéficiaire de cette génération de paysans, ouvriers qui ont acheté des choses », « être juste [en-]dessous » l'impôt sur la fortune, elle continue à « être économe », cela dans le but d'essayer « de partager, de prêter » et d'opérer ainsi « un petit retour¹⁵⁷ ».

Son allure vestimentaire et physique plaide en ce sens, Maryse est toujours vêtue de manière sobre, et décontracté, de vêtements amples ; ses cheveux blancs ne sont pas colorés. Son allure générale ne traduit en rien le fait qu'au « niveau financier, [elle] devrait être dans la classe supérieure », bien plutôt le fait qu'elle ne puisse pas « [se] dire supérieure¹⁵⁸ ».

Son comportement, et ce qui apparaît de son éthique semblent traduire ainsi une forme d'abnégation, et ce, dans le but de construire un lien social constitutif du lien politique, et qui de ce fait, ne perd rien de son caractère politique, bien qu'il soit moins évident, puisque son répertoire d'action est opaque, et ses motivations en rien pour son intérêt propre.

¹⁵³ Ibid., p. 33

¹⁵⁴ Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Editions Gallimard, 1993, p. 237

¹⁵⁵ Ibidem

¹⁵⁶ Sur le site web de l'association ATD Quart-Monde (Agir tous pour la dignité), on peut lire dans la rubrique *Qui sommes-nous ?* que l'association vise à « [bâtir] une société où chacun a sa place. Si elle ne se construit pas avec les plus exclus et à partir d'eux, ils resteront toujours à la marge ou n'auront accès qu'à des sous-droits. »

¹⁵⁷ Ibidem

¹⁵⁸ Ibidem

b) *Aude : un engagement politique sur son territoire*

Aude est engagée sur son territoire, elle « aime son quartier », même si son engagement n'est pas relatif à son quartier ; elle s'est engagée dans l'instance CCI « pour voir les choses de plus haut ».

Ce qui l'intéresse, « c'est le côté politique » de l'instance où existent des lieux dans lesquels citoyens et élus se rassemblent tel le Comité de suivi et d'évaluation des politiques publiques dont elle a fait partie ; néanmoins, elle ne veut pas « être sur une liste », ne veut pas « avoir une carte », elle préfère être « dans le contre-pouvoir que dans le pouvoir », « c'est [sa] place », et « ça a toujours été [sa] place même en tant que professionnelle jusqu'à maintenant¹⁵⁹ ».

En contraste, elle ne s'est pas engagée pour « faire de l'animation de quartier » (action qu'elle impute au CCIP) ; elle veut que l'action du CCI soit politique, ou à tout le moins, clairement identifiable comme telle. Au cours de l'entretien, elle me dépeindra dans le détail son expérience en tant que citoyenne, notamment dans les relations qu'elle a pu entretenir avec les élus. Elle me fera part aussi de ce qu'elle ne supporte pas au sein du jeu politique : les tentatives de l'opposition de s'opposer par principe à cause de « la colère de ne pas être au pouvoir » et le fait que l'opposition dans cette optique ne laisse que peu de place au citoyen ; mais ce qu'elle supporte encore moins est certainement le mensonge : « je ne pourrais pas [faire de politique] parce que à chaque Conseil municipal, il y a des mensonges¹⁶⁰ ».

Sur un autre plan, s'il y a quelque chose qui singularise les interventions d'Aude par rapport à celles que j'ai pu observer de Maryse, c'est son rapport à l'argent public. A plusieurs occasions, il m'a été donné d'observer¹⁶¹ et d'entendre Aude défendre une dépense très parcimonieuse de l'argent public confié au CCI, en accord avec les autres membres du conseil. Sa conception de la dépense publique ne peut être évoquer sans considérer l'évolution des représentations auprès de l'opinion publique de la dette, du déficit et dépense publique en résultant¹⁶² ; on peut supposer un effet performatif sans doute plus important auprès d'une opinion publique jeune n'ayant pas connu une autre représentation de la dépense publique (les membres du CCIV ont une moyenne d'âge de 42 ans contre 62 pour le CCIP).

¹⁵⁹ Entretien Aude

¹⁶⁰ Ibidem

¹⁶¹ Observation du 15 mai 2018 – Réunion plénière du CCIV
Observation du 5 juin – Réunion plénière du CCIV

¹⁶² Benjamin Lemoine, *Les valeurs de la dette. L'état à l'épreuve de la dette publique*, Thèse de doctorat, dir. : Michel Callon, Yannick Barthe, 2011

Les traits qui caractérisent l'éthique d'action qu'Aude défend rassemblent hauteur, politique, honnêteté, et dépense publique parcimonieuse, cela dans une perspective de contre-pouvoir. Ces différents qualificatifs confortent la disposition à la *phrônesis* en tant que ses qualités semblent pertinentes dans le cadre d'un CCI de centre-ville.

Cette *hexis* et la caractéristique réellement commune et exclusive des deux *charismates* avec des nuances et idiosyncrasies dans un cas comme dans l'autre.

Ce qui pourrait être qualifié de charismes particuliers est à mettre en relation avec les attentes des deux différents groupes, cela dans la mesure où, en accord avec l'hypothèse de Philippe Abirached : « davantage que la somme des actions couronnées de succès ou l'effectivité du projet politique du leader, c'est surtout l'ancrage de la relation charismatique dans la communauté des adeptes et la subjectivité des partisans qui nous éclaire sur le phénomène de charisme politique¹⁶³. »

C. Pour quelles constructions politiques ?

Comme évoqué précédemment à travers l'étude sur le charisme de l'actuel président du Liban, Philippe Abirached tente de « dépersonnaliser l'étude du charisme, afin de le penser non plus comme la propriété d'un détenteur mais comme une relation constitutive de la *construction* du politique¹⁶⁴. » En suivant son raisonnement, il nous invite à ne pas considérer seulement le « leader charismatique » comme « celui qui conduit ses troupes », mais plutôt comme quelqu'un capable de « susciter l'activation ou la réactivation de frontières politiques [...] permettant au groupe et aux individus de se reconnaître en lui et par là même de se construire comme communauté et comme sujets politiques¹⁶⁵. »

Suivant en cela les analyses de l'historien Ian Kershaw, qui définit le charisme non comme une « qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont il est subjectivement [et collectivement] perçu [et vécu] par ses adeptes¹⁶⁶ », l'auteur envisage le phénomène charismatique dans son aspect relationnel permettant à une communauté de faire corps et de se construire en sujets politiques autour de la personnalité charismatique.

¹⁶³ Philippe Abirached, « 1. Charisme, pouvoir et communauté politique : la figure de Michel Aoun », *Leaders et partisans au Liban*. Editions Karthala, 2012, p. 44

¹⁶⁴ Ibid., p. 38

¹⁶⁵ Ibidem

¹⁶⁶ Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Editions Gallimard, 1995, p. 14

Pour ce qui nous intéresse, c'est cet aspect que nous allons à présent tenter de mettre en évidence au sein des deux groupes, dans un premier temps, comme pour le point précédent, nous porterons la focale sur les caractéristiques communes entre les deux groupes, pour ensuite nous interroger sur leurs distinctions ; cela nous permettra peut-être de comprendre pourquoi dans le « conseil de Maryse », son rôle peut être contesté, et pourquoi celui d'Aude ne l'a jamais été, du moins dans mes observations.

1. Une caractéristique commune : « Il n'y a pas de chef »

La caractéristique commune la plus évidente entre les deux conseils est le fait que d'aucun ne considère qu'il y a de chef, les « charismates », elles, ne considèrent pas en tant que cheffes, mais admettent avoir une vision globale à la différence des autres comme décrit précédemment.

Comme cité précédemment, pour l'ancien colonel Franck, « il n'y a pas de chef¹⁶⁷ », mais de cela peut résulter des longueurs ; l'avis de Didier, ancien chef de projet dans l'industrie, est similaire « n'importe qui s'occup[e] de n'importe quoi », ce qui peut conduire à des pertes de temps¹⁶⁸ ; Aurélie, cheffe de projet dans le secteur social, affirme au contraire que c'est dans la « discussion », l'« échange » et le « partage » que peuvent naître des « idées intéressantes ».

Le cas de Mounira est particulier au sein du conseil : elle n'en fait officiellement pas parti, comme précisé précédemment, parce qu'elle ne le souhaite pas, pour l'instant à tout le moins, et ne dit pas qu'il y a un chef, « mais il y a des gens... des habitués qui connaissent mieux les dossiers, et certains ont beaucoup de temps » ; dans la suite de l'échange, elle pointe d'elle-même le rôle de Maryse, mais sans le décrier :

Franchement c'est déjà bien qu'il y en ait qui s'occupent régulièrement de tout ça ; moi qui ne fais rien, je ne vais pas commencer à râler. Si j'agissais, je pourrais me permettre, je n'ai pas le temps de faire ce qu'elle fait. Il faut savoir aussi être indulgent aussi, on n'est pas là pour se taper dessus ou se critiquer [...] ¹⁶⁹.

De sa position de semi extériorité – elle assiste à certaines actions, sa venue au conseil est récente et date de début 2018, mais je ne l'ai pas observé porter une action par exemple -, Mounira, qui est assistante maternelle, a une vision plus extérieure de l'instance et de son fonctionnement ; elle m'a confié ne pas être impliquée parce que les actions portées sont

¹⁶⁷ Entretien Franck

¹⁶⁸ Entretien Didier

¹⁶⁹ Entretien Mounira

éphémères et trop restreintes pour qu'elle lui semble utiles, mais assister au conseil pour ne pas que les autres membres n'oublient son quartier. Cette vision lui permet une approche peut-être moins centrée sur son propre fait participatif et, de ce fait, au-dessus des « conditions subjectives du jugement¹⁷⁰ » puisque son apport subjectif y est réduit.

Pour Maryse, le fonctionnement est collégial, ce à quoi elle est habituée parce ce qu'elle « n'a jamais connu la hiérarchie ». Dans un de ses emplois précédents, elle était coordinatrice au sein d'une association dont « les accueillants - accueillants mis à disposition sur leur temps de travail – [...étaient] bénévoles dans le conseil d'administration » ; par conséquent, elle, en tant que coordinatrice, n'avait « pas de pouvoir », ce qui fait écho à ce qu'elle mentionnait de sa vue d'ensemble des activités du CCI qui n'était pas « par rapport à un pouvoir¹⁷¹ ».

Cette première caractéristique s'exprime d'une forme quasi identique pour les membres de l'autre conseil : pour Aurore, professeure dans un collège, « on revient à la démocratie athénienne » au sein de l'instance, et il ne saurait y avoir de chef, néanmoins lorsqu'on évoque le fait que Nathalie passe en Conseil municipal afin de poser une question au Maire à la demande du CCREG¹⁷², Aurore se questionne « je ne sais pas si Aude va l'accompagner » ; pour Nathalie, directrice d'école, non plus, « il n'y a pas de chef », mais lorsque je lui demande comment s'est organisé le choix de sa personne pour porter la question du CCREG (elle m'avait confié « bien aimer¹⁷³ » le CCREG), elle me dit :

En fait, c'est Aude qui trouvait que c'était toujours les mêmes qui posaient des questions : Adrien, Aude, Robin [...]. Et elle m'a dit *Là, il faut vraiment que ce soit quelqu'un de nouveau*. Et puis, Virginie par rapport à son mari [membre du Conseil municipal], ben elle ne peut pas trop. Il y avait Séverine ou moi, et puis Séverine n'était pas trop engagée. Moi je ne sais pas, j'ai dit *Allez, s'il n'y a personne, j'y vais*¹⁷⁴.

Séverine, ingénieure d'étude au CNRS, me dit trouver intéressant « l'organisation sans chef [...] horizontale » et que, de son point de vue, « toutes les paroles ont le même poids dans le CCI », pas comme à son travail où « c'est le chef qui prend la décision ».

Pour Virginie, qui exerce le même métier dans le secteur privé, la conclusion est la même, elle m'évoqua d'ailleurs l'anecdote d'une sortie « cohésion de groupe », réalisée dans le cadre de son travail, au cours de laquelle deux équipes adverses devaient faire du feu : « il y a deux,

¹⁷⁰ Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger*, 40, p. 128

¹⁷¹ Entretien Maryse

¹⁷² Conseil consultatif des résidents étrangers de Grenoble

¹⁷³ Observation du 24 mai 2018 – Conférence-forum sur le pouvoir d'agir du citoyen

¹⁷⁴ Entretien Nathalie

trois personnes qui ont commencé à dire *Voilà, il faut faire ça, il faut faire ça*, et puis chacun est allé chercher des morceaux de bois [...], on a mis ça ensemble, et là c'était *Bon alors, on va faire ça*, et là je dis *En fait on peut peut-être réfléchir deux minutes pour savoir s'il y a un moyen qui serait plus efficace ? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire deux trucs en parallèle ?* Et là je me suis dit que jamais ça ne serait arrivé au niveau du conseil, avec les gens du conseil, on se serait écoutés. » A la fin de l'entretien, elle me dira néanmoins que la rencontre avec Aude qui faisait déjà partie de l'instance aux assises citoyennes avait été l'un des éléments déclencheurs, du fait qu'à ce moment-là, elle était « mûre¹⁷⁵ ».

Adrien, qui a lancé depuis peu son activité d'architecte indépendant n'admet pas non plus l'existence d'un chef au sein de l'instance CCI à la différence des Unions de quartier, mais de ce fait, il en résulte que « le CCI, c'est personne, c'est intangible en fait¹⁷⁶ ». Robin, employé d'une société privée travaillant sur une thématique environnementale, est également pompier volontaire en disponibilité ; de son engagement de pompier qu'il trouve « hyper carré, militaire », « hiérarchique », il oppose dans son fonctionnement, l'instance du CCI, qui est « un peu l'inverse, il n'y a pas vraiment d'objectif, par contre, [on] fai[t] un peu comme [on] veu[t]¹⁷⁷. »

Aude, elle, ne me parlera pas ni du fonctionnement collégial de l'instance, ni du fait que de son point de vue, il y ait ou non un chef du CCI. Comme pour Maryse, ce n'est finalement pas la question ; l'une et l'autre ont conscience d'avoir une vision synoptique de l'instance de manière exclusive dans leur CCI respectif, mais ni l'une ni l'autre ne me dira être cheffe.

Maryse mettra en valeur son activité de « coordinatrice sans pouvoir », alors qu'Aude me dira « avoir toujours été présidente d'association [depuis ses] 15 ans¹⁷⁸ ». Peut-être que c'est dans le non-dit que se tapit la conscience de leur rôle particulier.

Au total, le fait que les membres des conseils ne reconnaissent pas leur « charismate » pour telle est caractéristique de la relation qui unit le « charismate » à ses « adeptes », mais également de la communauté du conseil qui peut ainsi s'instituer, ainsi que de la subjectivation politique qui en résultera.

Dans une instance dont la Charte de fonctionnement décrit une organisation collégiale, il aurait été surprenant qu'il en soit autrement ; néanmoins, le fait que les « charismates » semblent avoir conscience de leur rôle, mais pas leurs « adeptes », sauf dans le cas de

¹⁷⁵ Entretien Virginie

¹⁷⁶ Entretien Adrien

¹⁷⁷ Entretien Robin

¹⁷⁸ Entretien Aude

Mounira, est à tout le moins intéressant. Même s'ils peuvent reconnaître que les paroles du charismate ont eu un impact, ils ne le définiront pas comme chef.

La liste des caractéristiques communes s'appliquant aux relations entretenues entre charismate et adeptes s'arrête ici ; pour ce qui est des caractéristiques idiosyncratiques, elles se révèlent dans les nuances, il n'y a pas d'imposante frontière entre les deux conseils concernant ces aspects, néanmoins la relation de proximité collective se révèlera plus ou moins distendue en fonction de l'étendue de l'unité politique et idéologique, les styles de « commandement » en résultant traduiront ce degré de proximité.

2. Des caractéristiques idiosyncratiques

a) *Des unités politiques et idéologiques variables*

La notion d'unité idéologique n'est sans doute pas exempte de défaut pour décrire les idées que les groupes partagent, néanmoins cela permet de formuler l'hypothèse selon laquelle la proximité de la *logique des idées* défendues par les membres au sein du conseil permet une action accordée, et sans doute une plus grande légitimité du charisme, selon que le charismate appartient à ce corpus idéologique, ou non.

Ce qui est assez frappant au sein des deux conseils observés, c'est la quasi unité idéologique au sein du CCIV, et la dispersion bien plus grande au sein du CCIP ; cette unité idéologique est à entendre dans le cadre de l'échiquier politique national, tel qu'il peut être représenté par les partis présents dans les institutions de type représentatif.

Les données utilisées sont celles des votes aux élections présidentielles qui permettent, du fait de la moindre abstention généralement constatée, de réunir un plus grand nombre de données ; ces données sont évidemment d'une faible qualité pour décrire l'idéologie qui pourrait traduire le système de pensée d'une personne appliqué au terrain politique, néanmoins, elles constituent un indicateur, et un point de repère temporel, et donc aisément comparable.

Au sein du CCIV, l'entière des participants a voté pour des candidats situés à gauche de l'échiquier politique, soit quatre votes pour le candidat Benoit Hamon (Parti socialiste) et trois votes pour le candidat Jean-Luc Mélenchon (France insoumise) au premier tour ; au second tour qui voyait s'affronter les candidats Emmanuel Macron (La république en marche) et Marine Le Pen (Front national), quatre participants ont voté pour le premier, deux ont voté

blanc, et le dernier vote ne m'a pas été communiqué¹⁷⁹. Aude pour sa part se dit socialiste, bien qu'elle ait voté pour le candidat écologiste Eric Piolle à la municipalité de Grenoble, et non pour son adversaire socialiste Jérôme Safar.

Dans l'enceinte du CCIP, les votes ont été plus dispersés : il y eut un vote pour le candidat Hamon, un autre pour le candidat Mélenchon, un pour le candidat Macron (cette personne votait traditionnellement pour la candidate Arlette Laguiller du parti Lutte ouvrière au premier tour des élections présidentielles précédentes), deux votes blancs (dont un d'une personne se disant de « droite modérée mais ferme » ; une autre pour qui « il n'y a aucun homme politique pour qui [elle] pourrait voter »), un vote ne m'a pas été communiqué (cette personne apprécie la personne de François Fillon mais au cours de l'entretien m'a paru défendre des idées de type socialiste, affirmé qu' « Hamon ne vaut rien », et qu'autre que De Gaulle, elle n'a connu aucun « grand » homme politique), enfin un dernier vote ne me l'a pas été non plus, mais d'une personne qui vote traditionnellement socialiste mais apprécie Olivier Véran, le député anciennement socialiste de sa circonscription (Première circonscription de l'Isère), qui a rejoint le parti La république en marche en avril 2016.

Au second tour, trois votes ne m'ont pas été communiqués, mais on peut supposer l'un d'eux d'avoir été en faveur du candidat Macron puisqu'il s'agit de la personne appréciant Olivier Véran, il y eut deux (autres) votes pour le candidat Macron, et deux votes blancs¹⁸⁰.

Maryse, pour sa part, est la seule personne à avoir voté pour Benoit Hamon, et se dire proche des idées du parti Europe écologie les verts.

Les votes des participants au CCIV apparaissent uniquement polarisés autour de deux candidats aux idées proches sur l'échiquier politique, Aude comprise. Pour le cas du CCIP, les votes sont plus disparates et étalés au sein de l'échiquier politique, et peu polarisés ; le vote de Maryse n'est cependant pas partagé par les autres membres du conseil, et celui-ci apparaît comme appartenant à la frange la plus à gauche de l'échiquier politique, à l'exception (éventuelle) du vote Mélenchon.

Cela évoque un autre aspect de la relation qui unit charismates et adeptes : la proximité idéologique. Ce constat permet de formuler l'hypothèse (non originale) selon laquelle la plus grande proximité idéologique permet une plus grande cohérence communautaire, et par la suite une plus (ou moins) aisée construction de sujets politiques en son sein¹⁸¹.

¹⁷⁹ Entretiens Adrien, Aude, Aurore, Nathalie, Robin, Séverine, Virginie

¹⁸⁰ Entretiens Aurélie, Colette, Didier, Franck, Maryse, Mireille, Mounira

¹⁸¹ Nous arrêterons cette étude à la cohérence communautaire pour ce chapitre, et poursuivrons celle de la subjectivation politique qui résulte de la proximité idéologique, dans le prochain chapitre

Cette hypothèse est confortée par l'analyse qu'Adrien du CCIV a pu me livrer en entretien :

Il n'y a pas, on ne sait pas qui a voté pour qui dans les CCI, qui est proche de qui, mais c'est clairement plutôt des gens de gauche ; ça ne fait à peu près aucun doute [...].

Une fois, on a quelqu'un qui est venu qui était un vieux plombier à la retraite qui votait Les républicains, qui nous avait prévenu tout de suite mais qui n'est jamais revenu ; on a eu un acteur commercial économique local qui s'est beaucoup investi dans la campagne d'Emmanuel Macron, qui est resté un bon moment dans le CCI, puis on en entend plus trop parler maintenant, en tout cas dans les CCI. Non, restent clairement - en tout cas à l'échelle du CCIV - des gens qui sont plutôt proches de la sensibilité de l'équipe [municipale] en place. En tout cas, c'est assez clair pour moi. Mais une fois de plus, dans notre fonctionnement, y'a aucune contre-indication sur notre sensibilité du moment qu'on se met d'accord sur les thématiques des choses qu'on a envie de porter ensemble, c'est ça l'essentiel¹⁸².

Cela illustre un autre aspect du phénomène charismatique, il semble pouvoir s'instituer plus aisément dans un cadre idéologique proche. Cela fait écho aux recherches de Raoul Magni-Berton, entre autres, qui affirme qu'à l'égard des personnalités politiques de réputation nationale, il est possible que les citoyens aient « de la sympathie pour des personnages qui n'appartiennent pas à leur parti », ce dans la mesure où les idées défendues ne sont pas « trop éloignées des leurs ». En ce sens, « popularité », « sympathie », et « soutien » sont fonctions de la « proximité des idées fondamentales que l'on partage¹⁸³ ». Aussi, un pays dans lequel les « différentes idéologies présentes » seraient très éloignées contribueraient à amoindrir la popularité qu'un « chef politique peut recevoir ». Ce qui est de l'ordre de l'illustration, non de l'hypothèse prouvée, et qui s'observe au niveau national, semble illustré, ici aussi, au niveau du CCI.

Si le charismate est en situation de décalage idéologique avec l'ensemble, ou une partie, de ses adeptes, le soutien sera plus faible. Ainsi, c'est la possibilité même de contestation qui se trouve amplifiée par ce décalage, néanmoins, pour les contestations observées, elles n'eurent pas pour base un motif idéologique, ce fut la disponibilité biographique qui fut critiquée, l'intervention justifiée perçue comme injustifiée, ou la monopolisation d'un rôle¹⁸⁴ à l'exception de la critique de Mounira qui ne se fit point sur un motif idéologique, mais en terme d'amplitude d'action, et n'était pas tant adressée à Maryse, qu'à l'entièreté du conseil, de se satisfaire que d'éphémère :

J'ai besoin d'actions qui soient plus durable dans le temps, l'éphémère, ça ne m'intéresse pas, c'est bien, il y en a à qui ça convient, moi ça ne me convient pas ; moi j'ai besoin... Je viens du quartier, j'ai grandi

¹⁸² Entretien Adrien

¹⁸³ Raul Magni-Berton, *Démocraties libérales. Le pouvoir des citoyens dans les pays européens*. Paris, Editions Economica, 2012, p. 23

¹⁸⁴ Cf. Introduction du chapitre

dans un quartier¹⁸⁵.

C'est le caractère éphémère de la logique d'action qui est pointée du doigt, et de ce fait la logique d'action qui n'est pas jugée assez durable pour avoir un impact.

Un autre aspect de cette « unité idéologique » gît sans doute dans l'unité des logiques d'actions ; s'il fallait les distinguer schématiquement, elles pourraient se découper graduellement entre : (co-)construction, conflictualité et interpellation. Ces logiques ne sont pas exclusives les unes des autres, mais se retrouvent parfois de manière plus explicite chez un des membres qu'un autre. Sans s'intéresser à la réalité de cette (co-)construction, l'ampleur de cette conflictualité ou l'intensité de l'interpellation, c'est la logique d'action favorite des membres qui nous intéresse ici.

Alors qu'au sein du CCIV, ce qui intéresse Aude est clair : « ce contre-pouvoir et cette interpellation qu'on peut avoir ou la parole qu'on peut avoir dans la politique qui est menée », et ce sur quoi, elle s'est illustrée à travers sa réponse à l'élu citée en introduction générale, Adrien partage cette logique dans la mesure où elle est « constructive¹⁸⁶ », Robin et Nathalie ont un goût pour la conflictualité (Robin pense que « c'est ce qui manque un peu », « nous on est beaucoup dans le consensuel¹⁸⁷ » et Nathalie s'avoue « plus militante dans les actions qu' [elle a] faites jusqu'à maintenant » et que, de ce fait, « son engagement [reste] timide¹⁸⁸ »), et enfin, Aurore, Virginie et Séverine ont un goût plus prononcé pour une démarche qui est « dans la construction », mais non « dans la critique », ce qui n'exclut pas *de facto* l'interpellation, mais n'en est pas le recours préféré (aucune des trois dernières n'ont par exemple posé de question au Conseil municipal).

Aude participe, comme Aurore, Séverine et Virginie, aux réunions d'information à vocation plus « constructives » ou co-constructives, néanmoins, de ses paroles, comme de ses actes se dégage certainement la logique et le répertoire d'action les plus graduellement radicaux.

A l'inverse, Maryse a découvert avec les CCI « un droit d'interpellation... un droit de poser une question au Maire, [...] cette capacité de citoyen organisé en collectif qui peut aussi porter des questions », ce qui constitue « un petit mieux de modification de fonctionnement d'un conseil municipal de type traditionnel. » Mais lorsqu'elle évoque Didier qui, sur le thème de

¹⁸⁵ Entretien Mounira

¹⁸⁶ Entretien Adrien

¹⁸⁷ Entretien Robin

¹⁸⁸ Entretien Nathalie

l'urbanisme, « va penser [...] à obliger la Mairie et la Métro à prendre position », elle, n'est pas « dans cette optique-là¹⁸⁹ ». Cela constitue plutôt un positionnement original que majoritaire, puisqu'au sein du CCIP, sauf Aurélie et dans une certaine mesure Mireille qui admettent une préférence pour la construction (Aurélie est engagée dans plusieurs associations ayant trait à l'amélioration des conditions de vie dans son quartier, à la condition animale et à la participation citoyenne, mais son engagement se fait plus sur une modalité indépendante des institutions que dans la co-construction ; sa démarche, au demeurant, semble se situer dans la construction, plutôt que dans l'interpellation¹⁹⁰. Mireille est également engagée dans un certain nombre d'associations ayant trait à la vie de quartier, mais aussi au Fonds de participation des habitants¹⁹¹ ; de fait, la modalité indépendante semble moins présente chez elle que chez Aurélie), Colette, Didier, Franck, et Mounira semblent, eux, situer leur répertoire d'action sur un modèle plus interpellatif : Colette me raconta comment elle interpella l'ancien président Hollande alors Premier secrétaire du Parti socialiste, qui n'ayant pas attendu les habitants à la sortie d'une réunion, lui avait dit « à T, on marche, on n'est pas à Paris », après qu'il les ait rejoint quelques minutes plus tard ; Mounira me raconta sur le ton de l'anecdote la fois où elle interpella le directeur du bailleur social Actis, ce qui le mit « mal-à-l'aise »¹⁹² ; Didier et Franck, quant à eux, me racontèrent leurs interpellations d'élus locaux. Maryse ne figure pas parmi celle dont on pourrait qualifier la logique, et le répertoire d'action qui en découle, comme étant la plus radicale, en cela les membres du CCI peuvent peut-être juger son répertoire d'action plus timoré que le leur, ce qui peut entamer le crédit qu'il lui porte. Cela n'est qu'une hypothèse et n'est pas apparu dans les entretiens.

b) Un groupe homogène et un collectif hétérogène

En terme d'homogénéité sociale, les groupes sont différents également ; alors que du point de vue de l'âge, le CCIV est très homogène : l'étendue n'est que de 25 ans, et hors l'extremum que constitue le cas de Robin qui a 26 ans, elle serait de seulement 10 ans. Au sein du CCIP, l'étendue est de 47 ans, avec un minimum de 41 ans, et un maximum de 88 ans ; sans ces *extrema*, l'étendue n'est « que » de 21 ans. Les moyennes d'âge sont différentes également,

¹⁸⁹ Entretien Maryse

¹⁹⁰ Entretien Aurélie

¹⁹¹ Entretien Mireille

¹⁹² Entretien Mounira

elle est de 42 ans pour le CCIV, et de 64 ans pour le CCIP ; assez logiquement, l'écart-type est plus important au sein du CCIP (15,5) qu'au sein du CCIV (8,7)¹⁹³.

Du point de vue des métiers exercés, tous ont nécessité une formation pour le cas du CCIV, alors qu'au sein du CCIP, une personne a élevé ses 4 enfants, mais est « sans profession », une autre est assistante maternelle bien qu'elle n'ait pas suivi de formation en ce sens pour le devenir (mais d'autres formations pour des professions pour des métiers d'employé), et les autres ont tous une formation ayant nécessité au minimum 3 ans d'étude (plusieurs métiers de type chef de projet, un colonel, une éducatrice spécialisée, une infirmière), alors que du fait de leur âge actuel, la différence est plus notable que pour le cas du CCIV.

Concernant les revenus, ils sont plus dispersés au sein du CCIV qu'au sein du CCIP, mais l'incomplétude des résultats (difficulté à les calculer pour certains, refus pour d'autre), ne rend pas la variable très éloquente. De plus, si l'on fait abstraction de l'extremum que constitue le revenu d'un peu moins de 5 000 euros mensuels d'un des membres du CCIV, l'écart-type est plus faible pour ce CCI que pour l'autre, de même que l'est son étendue.

L'analyse de ces différentes variables sociodémographiques tend à démontrer une plus forte homogénéité au sein du CCIV en terme d'âge, de revenu (si on fait abstraction de l'*extremum* supérieur bien que le patrimoine immobilier ne soit pas pris en compte, et aurait sans doute tendance à renforcer l'hypothèse en considérant le cas de Maryse), des niveaux de formation professionnelle. Cette observation plaide dans une certaine mesure pour une plus grande homogénéité générale du CCIV, cela se retrouve d'ailleurs dans ce qu'on pourrait qualifier de degré de proximité de la relation unissant les membres des différents CCI.

Ce degré de proximité est à entendre comme ce qui traduit un certain sentiment d'appartenance au groupe que constitue le conseil ; il est d'ailleurs différencié pour les membres du CCIV et du CCIP.

Dans le premier, les membres sont tous d'accord pour dire qu'ils ont trouvé un « bon groupe » constitué de personnes qui se ressemblent ; c'est ce qui a motivé Adrien à rejoindre le CCIV, alors qu'il n'aurait pas fait le pas pour une Union de quartier :

Enfin je n'ai pas senti une occasion de me dire *Allez hop, je rentre dans une Union de quartier* alors que

¹⁹³ Pour plus de détails, consulter l'Annexe 4 – Données sociodémographiques

là, il y avait une occasion, il y avait un créneau qui s'ouvrait et avec des gens qui me ressemblaient a priori, donc voilà. Ce qui a fait que j'ai fait le pas¹⁹⁴.

Nathalie dit avoir trouvé « un bon groupe : ce sont des gens intéressants, on ne juge pas, on se laisse la parole¹⁹⁵ » ; pour Virginie, l'analyse est la même :

On a eu la chance dans le CCI de rencontrer des gens très riches, j'ai vraiment une réelle affection pour les gens avec qui on est, et je pense que ça ne se passe pas pareil dans tous les CCI [...]. Il y a une *effervescence*, il y a un truc qui a pris, on a réussi à faire des choses ensemble¹⁹⁶.

Le constat d'Aurore est sensiblement le même si ce n'est qu'elle qualifie le groupe de « positif » à la différence des Unions de quartier, avec le bémol cependant que ce groupe ne représente pas toute la population mais juste un petit groupe qui débat sur des sujets mais après [...] n'a pas une légitimité de représenter¹⁹⁷ ». Robin « s'enrichit¹⁹⁸ » des compétences et des expériences des autres, et pour Séverine, c'est ses premières impressions du groupe qui l'ont décidées à rester au sein du CCI¹⁹⁹.

Ce que l'on voit se dessiner de la relation des membres au groupe est un attachement affectif, jugé positif, dont les membres peuvent s'enrichir de la complémentarité des expériences de chacun : un groupe dans lequel il y a effervescence. Le style du groupe pourrait être rapproché de ce que Paul Lihcterman nomme « *partnership*²⁰⁰ » en tant que les membres du CCI s'envisagent comme de réels partenaires.

c) Des perspectives et modalités d'action différentes au sein du CCIP

Concernant le CCIP, c'est sans doute l'analyse de Maryse qui est la plus saillante sur le groupe du conseil ; sa participation au CCI lui a fait découvrir une « autre forme de collectif », « des gens qui ne se connaissent pas, d'âges différents, de formation différentes, de sensibilités différentes mais dans le même collectif » qui doivent « trouver une autre forme de fonctionnement, d'organisation et d'attention aux autres différentes » - différente de ce que serait l'adhésion à un syndicat ou une association dans lesquels l'objet est « très précis ». Pour Maryse, il est « beaucoup plus difficile d'être dans un collectif CCI qu'en collectif associatif

¹⁹⁴ Entretien Adrien

¹⁹⁵ Entretien Nathalie

¹⁹⁶ Entretien Virginie

¹⁹⁷ Entretien Aurore

¹⁹⁸ Entretien Robin

¹⁹⁹ Entretien Séverine

²⁰⁰ Camille Hamidi, « La culture civique sans le capital social. Styles de groupe, vie associative et civilité ordinaire aux États-Unis », *La Vie des idées*, 3 décembre 2009

traditionnel²⁰¹ ».

Structure et organisation dans la collégialité ne sont cependant pas vues toujours comme une richesse ; Didier « n'a pas été habitué à ça²⁰² » du fait de son métier ; pour Franck, le constat est similaire :

C'est du bénévolat collégial, donc il faut accepter tout le monde ; tout le monde peut apporter quelque chose [...], après on retient les points positifs des gens, et on essaie d'oublier les points négatifs²⁰³.

Pour Aurélie, le fonctionnement est « super intéressant, [...] c'est comme ça en discutant que les idées peuvent naître, qu'on échange, qu'on partage [...], [elle] trouve ça hyper riche²⁰⁴. »

Les membres du CCIP ont une autre relation au groupe du conseil : c'est la dissemblance de ses membres qui prime et qui est source de richesse, mais aussi de longueur dans le processus de décision, selon la perspective dans laquelle se place les membres. La perspective de Franck et de Didier peut être qualifiée de téléologique, c'est la finalité de l'action qui importe au moins autant que le processus de décision menant à une action ; les perspectives de Maryse et Aurélie sont différentes : la richesse naît de l'interaction, non tant de la finalité de l'action. Ces différences de perspectives induisent des manières de faire différentes, des manières de participer différentes, qui constituent une autre caractéristique qui diffère selon le conseil considéré et cela a été largement illustré en séance plénière des conseils :

Franck montre son impatience, il maugrée rappelant : *une minute, une minute ou p'tain, roh*.

Ensuite un point est fait sur l'accueil des nouveaux venus : Franck prend la parole et fait un point très synthétique, puis s'en targue en affirmant *J'ai fait en une minute*, puis qu'il s'agit d'une *synthèse*²⁰⁵.

Franck n'hésite pas à tenter de raccourcir les délais, son comportement m'évoquait celui de quelqu'un à une table de négociation ; alors que celui de Maryse était plus patient :

Lionel intervient, et je l'entends à peine alors qu'il est à ma droite, j'entends Mounira et Aurélie dire *Je n'entends rien de ce qu'il dit*, Maryse demanda aux intervenantes de reformuler ce qu'il disait. Aurélie finira par dire qu'elle n'entend pas d'un ton sobre mais agacé²⁰⁶.

Ces différences de comportement et de style traduisent différentes perspectives des processus décisionnels ; ce constat est également illustré par le fait que Maryse m'ait confié qu'elle était très intéressée par les méthodes de la sociocratie, cela dans le but d' « arriver à

²⁰¹ Entretien Maryse

²⁰² Entretien Didier

²⁰³ Entretien Franck

²⁰⁴ Entretien Aurélie

²⁰⁵ Observation du 2 mai 2018 – Séance plénière du CCIP

²⁰⁶ Ibidem

la vraie démocratie, la prise de parole, le respect des uns et des autres²⁰⁷. »

Deux manières de participer coexistent au sein du CCIP : une qui correspondrait à une posture de négociateur, et une autre qui tendrait à vouloir privilégier un principe d'équité dans la prise de parole et se rapprocherait des théories habermassiennes.

Là encore, le fait que Maryse se positionne dans une perspective non téléologique, cela en plus du fait promouvoir des principes d'équité dans la prise de parole ajoutent sans doute à la potentialité contestataire des membres du groupe à son égard ; même disposant d'une certaine autorité charismatique, elle refuse en partie le rôle de charismate par les principes qu'elle défend, ce qui n'est pas sans conséquence sur la relation que les membres du conseil entretiennent avec elle, et sur l'appartenance communautaire dont ils peuvent faire preuve. Enfin, au sein du conseil, c'est plusieurs styles de groupe au sens de Lichterman qui s'affrontent : le premier, celui de Didier et Franck, notamment, est celui du « networker » (en réseau) et « plug-in style volunteering » (bénévolat par intermittence), et correspond à une emphase portée à l'efficacité de la réunion avec des styles de conversation de type « business meeting » issus de leur carrière professionnelle en tant que cadres civil et militaire ; le second de Maryse et Aurélie notamment, oscille entre « plug-in style volunteering » et « social servants²⁰⁸ », et entre en conflit partiel avec celui des premiers.

d) *Pour quels cycles archein-prattein ?*

La situation est différente dans le cas du CCIV dans lequel « Aude mène les échanges de manière générale dans les réunions [...] avec le consentement des autres, même si ses positions peuvent être relativisées par l'ironie de Nathalie²⁰⁹. »

Plus qu'une domination, ou d'une mainmise, il serait plus opportun de l'entendre de la manière dont Hannah Arendt décompose l'action. Elle distingue l'*archein* (« le commencement fait par une personne seule ») du *prattein* (« l'achèvement auquel plusieurs personnes peuvent participer en *portant*, en *terminant* l'entreprise, en allant jusqu'au bout »²¹⁰) : Aude est à l'*archein* du conseil, elle commence et commande à l'action, mais est également dans le processus du *prattein*, comme les autres membres.

²⁰⁷ Entretien Maryse

²⁰⁸ Camille Hamidi, « La culture civique sans le capital social. Styles de groupe, vie associative et civilité ordinaire aux États-Unis », *La Vie des idées*, 3 décembre 2009

²⁰⁹ Observation du 15 mai 2018 – Séance plénière du CCIV

²¹⁰ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Editions Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1961, p. 247

Ces positions sont interchangeables selon les projets proposés (et la présence ou l'absence d'Aude en séance ou groupe de travail), néanmoins, de mon observation, Aude est celle qui le plus souvent pouvait être considéré comme étant à l'*archein*. Dans le cas du CCIP, cette description pourrait sans doute correspondre en partie à la réalité, Maryse étant à l'*archein* de l'action, du moins pour celles qu'elle commence, et qu'elle porte ; la différence notable réside dans l'agencement des deux CCI : le CCIP est divisé en thématiques (jeunesse, culture, social, urbanisme) porté par deux personnes *a minima*, et souvent *maxima*, ces mêmes thématiques faisant l'objet d'action commencées et portées par deux personnes *a minima* également ; pour Maryse le CCI étant « un organisme au sens vivant qui peut avoir ses faiblesses²¹¹ ». Le CCIV n'est pas organisé de la sorte, la plus forte unité idéologique, homogénéité, proximité, ainsi que le cycle plus stable de l'*archein-prattein* semble aboutir à un processus créateur de plus de pouvoir d'agir que dans le cas du CCIP.

Dans une certaine mesure, même si tous les membres du CCIV (comme du CCIP d'ailleurs) ne qualifieraient pas leur action de « politique », ceux-là semblent assumer de manière plus nette que leur action est politique.

e) *Des inscriptions territoriales singularisées : « on fait ce qu'on peut »*

Cette phrase prononcée comme une sentence fût une des phrases qui me marqua la plus lors de mon arrivée sur le terrain d'observation ; je l'entendais une première fois de la bouche de l'élu Adjoint à la démocratie locale au cours d'un échange téléphonique, également de celle des membres du CCIV, mais au total, peu des membres du CCIP, comme si faire ce qu'il pouvait était déjà ce qu'il faisait, et que dès lors, ne s'en désolant plus, il était inutile de prononcer la sentence.

Les deux groupes s'inscrivent sur deux territoires différents : celui du CCIV est un territoire peuplé de « classes moyennes » selon la métonymie employée Maryse, alors que celui du CCIP est un « quartier »²¹² ; outre le fait que l'on désigne un territoire dans le cas du secteur du CCIV, par les membres qui l'occupent, et que dans le cas du secteur du CCIP, on ne désigne pas ses habitants, mais l'environ géographique d'un lieu (Mounira habite pourtant ce quartier). Franck récusait d'ailleurs le vocable « quartier populaire²¹³ » à l'occasion d'un

²¹¹ Entretien Maryse

²¹² Entretiens Maryse et Mounira

²¹³ Observation du 24 mai 2018 – Conférence-forum sur le pouvoir d'agir du citoyen

conférence sur le « pouvoir d’agir » du citoyen, alors qu’il habite un quartier pour lequel il serait, sans doute difficile, de défendre qu’il est habité par des « classes moyennes » ou « supérieures ».

Deux territoires différents vont développer des types d’action différents, mais ce qui est certainement plus évocateur serait de distinguer ces actions selon les publics auxquels elles s’adressent, et les logiques qui les sous-tendent afin de distinguer entre les territoires tels que peuvent les transcrire les actions des membres des conseils. Afin d’avoir des données plus systématiques que celle des projets que j’ai pu découvrir au cours de ces quelques mois d’observation, j’utiliserai le bilan²¹⁴ de l’Assemblée générale 2018 des Conseil citoyens indépendants de Grenoble, qui eut lieu le jeudi 1^{er} mars 2018 (et qui fut aussi ma première observation suite à l’invitation de l’élu Adjoint à la démocratie locale à qui j’avais présenté mon projet de mémoire de recherche).

Chaque CCI avait au préalable réalisé un document PowerPoint à projeter dans la salle de l’AG. La présentation du CCIV par le CCIV se subdivise en plusieurs rubriques : « réorganisation du CCIV » ; « Les groupes de travail et comités CCIV » ; « Inter CCI » ; « Question au CM » « Participation *En finir avec le contrôle au faciès* (Inter CCI) » et « Formations ».

Le récapitulatif des activités 2017 du CCIP se subdivise, lui, en des formats de rubriques différents : « Projet urbanisme *Quartier A* » ; « Plaquette *Suis tout p’tit* » ; « Communication auprès des habitants » ; « Plan vélos A » ; « 2^{ème} rencontre intergénérationnelle autour du conte et du récit » ; « Soutien à des projets » ; « A la rencontre de T et M²¹⁵ – ballade découverte » ; « Projection de films et débats » ; « Autres actions urbanisme ».

La première différence qui apparaît est relative au fait que le CCIV est plus présent en inter CCI et formalise sa participation sous la forme de groupes de travail qui peuvent être composés d’une à six personnes. Le CCIP pour sa part décline ses actions selon ses différents pôles d’intervention et semble avoir une orientation à destination du territoire de soutien aux associations présentes alors que le CCIV est dans une relation plus forte avec les autres dispositifs de la Mairie (Question au Conseil Municipal, Budget participatif). Le CCIV a par ailleurs fait part de sa réorganisation (accompagnement par une association, emploi d’une secrétaire, tirage au sort) ; cela est de l’ordre du projet pour 2018 pour le CCIP. L’action du CCIV est orienté vers et par une certaine réflexivité, ainsi que vers les institutions, et cherche

²¹⁴ Extrait présente dans le Tome II – Bilan de l’activité des CCI

²¹⁵ Les lettres en majuscules non suivies d’un point représentent un quartier

à ce que les habitants le rejoignent ; celle du CCIP est à destination des divers collectifs du territoire afin de les aider à financer certains projets, mais peu vers la Mairie (excepté pour la section urbanisme) et dans le cadre d'un travail réflexif moindre. La portée politique semble moindre pour ces dernières, néanmoins en regardant les films projetés, on ne peut nier leur caractère politique : *Demain* de Cyril Dion et Mélanie Laurent, et *La première étoile* de Jean-Baptiste Lucien. Le premier film est un documentaire exposant des alternatives agricole, énergétique, économique, démocratique et éducative existantes alors que le second est une comédie populaire ayant pour thème la pauvreté, et le racisme. L'aspect politique apparaît cependant comme déguisé.

Hors du cadre des actions présentées en Assemblée générale, les deux actions auxquelles il m'ait été donné de participer sont également éloquentes : la première était celle de la rencontre intergénérationnelle autour du conte évoquée plus haut pour le CCIP ; la seconde était la conférence-forum sur le « pouvoir d'agir » du citoyen pour le CCIV.

Ces deux actions s'adressent à des publics différents, suivent des logiques différentes, et ainsi sous-entendent une forme de citoyenneté différente puisque l'inscription territoriale n'est pas la même.

Denis Mercklen affirme que le « concept de citoyenneté [généralement mobilisé par la philosophie politique] opère comme un *obstacle épistémologique*, rendant difficile à comprendre la plicité que les classes populaires développent en même temps qu'elles essaient de répondre aux besoins d'une nouvelle sociabilité », l'illustration fournie par les actions entreprises par le CCIP ne pourraient plaider pour une autre explication ; néanmoins les membres ont fait l'expérience intime de ce fait, et ne persistent pas dans l'erreur [en] attendant « des classes populaires qu'elles retrouvent la substance de la *citoyenneté*²¹⁶ ».

L'auteur défend que « l'écart présent entre les pratiques observées au sein des classes populaires et une norme citoyenne que nous voudrions réalisée » résulte du fait que la norme citoyenne est « hypostasiée²¹⁷ ».

Comme Maryse me le confirma, d'ailleurs, au cours de l'entretien, il est sans doute plus difficile d'établir des ponts entre les membres du CCIP et les habitants du quartier, à l'exception de Mounira, Colette, ou elle-même. La vision de Maryse traduisait une différence

²¹⁶ Denis Mercklen, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Editions La dispute/Snédit, Paris, 2009, p. 211-212

²¹⁷ Ibid., p. 253

de niveau perçue entre « classes sociales », qui empêcherait ces ponts de se créer ; le fait que des « ponts » puissent se créer est ce qui constitue au demeurant l'utopie pour Maryse :

Il faut qu'il y ait des personnes qui puissent faire le lien, *de leur* milieu en direction d'autres personnes ; moi je peux le faire mais pas en tant que classe sociale, en tant que ce que j'ai vécu avec ces personnes-là sur le plan professionnel. Il faut qu'il y ait des personnes qui puissent faire la relation avec d'autres personnes, et c'est Mounira qui peut le faire, c'est Colette qui peut le faire, c'est Mireille qui peut le faire. Mais ni Franck, ni Romain²¹⁸ ; donc il faut que ça s'emboîte, qu'il y ait des relais, des intermédiaires, des *passeurs*, pour réussir cette utopie dont je te parle. Je ne sais pas si le CCI Centre-Ville s'intéresse à ça, s'intéresse à ceux qui habitent rue Chenoise, ça je sais pas ; mais le fait que personne de T, d'habitants de T sauf Colette soit au CCI, c'est quand même significatif²¹⁹.

L'inscription territoriale et les limites qu'elle implique en tant que membre d'un CCI est présente à l'esprit des participants à l'instance, et se traduit sous la forme des actions portées de ce fait.

Certes, il n'y a pas de chef au sein des CCI, cependant les relations entre membres et la personne que nous pouvons appeler charismate sont sensiblement différentes entre les deux CCI : il en est ainsi de l'unité idéologique, des modes d'actions favoris, de l'homogénéité du groupe, du degré de proximité de la relation, des styles comportementaux au sein du groupe, du cycle *archein-prattein*, ou de l'inscription territoriale et de la policité qui en découle. Sur ces derniers aspects le CCIP semble rassembler des membres plus dissemblant que ceux que le CCIV rassemble. Et il est sans doute assez logique, de ces quelques considérations, que la relation entre charismate et adepte soit plus distendue, et parfois source de contestation, autant que le sentiment d'appartenance communautaire semble moins ancré au sein du CCIV qu'au sein du CCIP : l'effervescence autant que le pouvoir créé en résulte moindre. Néanmoins, Maryse sait avoir une vision synoptique mais dans le même temps souhaite mettre en place les méthodes de la sociocratie afin de garantir l'équité des prises de parole : en faisant cela, elle promeut une sorte de remise en jeu permanente de son rôle qui tenterait de prévenir le fait que l'autorité charismatique ne se transforme en domination traditionnelle. Cette situation n'est sans doute pas sans effet sur un éventuel processus de subjectivation politique, en tant qu'il serait moins stabilisé.

²¹⁸ Romain exerce un métier de type chef de projet *In* Entretien Didier

²¹⁹ Entretien Maryse

D. Conclusion

Si la maxime arendtienne « ce n'est que lorsqu'on aura cessé de ramener la conduite des affaires publiques à une simple question de domination que les caractères originaux des problèmes de l'homme pourront apparaître ou plutôt réapparaître, dans leur authentique diversité²²⁰ » est vraie quand il s'agit de distinguer et définir pouvoir, puissance, force, autorité et violence, elle l'est tout autant pour le phénomène charismatique qui ne saurait se réduire à une « simple question de domination ». Dans les cas présentés ici, le phénomène de domination ne résiste pas à l'observation ; est-il possible d'affirmer pour autant qu'aucun phénomène de domination n'y a cours ? L'expression relation autoritaire semble plus à même de décrire les situations décrites, néanmoins, l'absence de hiérarchie reconnue par les différents membres ne signifie pas que la hiérarchie y est absente, seulement qu'elle n'y est pas reconnue ; et si celle-ci n'est pas reconnue, deux explications sont possible : en premier lieu, sa prégnance serait faible, et la situation du CCIP aurait tendance à relever de ce phénomène ; en second lieu, c'est aussi le fait qu'il n'y ait pas de hiérarchie reconnue en tant que telle qui permet au groupe de faire corps, de se constituer en communauté en adéquation avec les principes d'action (légaux pour la Charte de fonctionnement des CCI ; éthiques pour les idéaux défendus par les membres).

Ce phénomène autoritaire s'exprime sous la forme d'un charisme attribué à l'un des membres, le charismate ; la caractéristique commune qu'est la *phrônesis* partagée par les deux membres identifiés semblent précéder à leur charisme que l'on peut qualifier de spécifique.

Les relations que les adeptes entretiennent avec leur charismate respectif permettent d'expliquer et de comprendre pourquoi le rôle de Maryse est contesté, quand celui d'Aude ne l'est pas : il en est autant la place subjective du charismate au sein de l'intersubjectivité que représente le conseil (Maryse est située à un *extremum* idéologique, et admet une logique d'action pour autant peu radicale alors qu'Aude dont l'idéologie est médiane au sein de son groupe, procède d'une logique plus « radicale »), que de la relation des adeptes au groupe : le cas du CCIV montre une appartenance communautaire plus importante quand celui du CCIP représente une somme d'individus réunis en collectif – la construction d'une communauté étant moins aisée dans le second cas.

²²⁰ Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence. Essai de politique contemporaine*, Editions Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1972, p. 144

Enfin, peut-on parler d'une « relation autoritaire entre *celui qui commande et celui qui obéit* » comme le laisse supposer la conceptualisation arendtienne de l'autorité ? Sans doute, pas complètement, puisque les rôles peuvent être intervertis, mais le questionnement demeure en suspens pour l'instant. Enfin, il convient de conclure avec Régis Dericquebourg, « le charisme est reconnu par des groupements humains pour autant qu'il puisse servir à leur donner du pouvoir²²¹ » ; puisque Maryse ne défend pas une telle vision d'un pouvoir collectif²²², plutôt une égalité dans la prise de parole, il est au total peu surprenant que son rôle soit contesté.

De l'étude sur Michel Aoun, un point n'a pas été abordé cependant, comment de la relation charismatique, outre la construction de la communauté, se forment les différentes subjectivités politiques découlant du charisme ; cela sera l'objet du chapitre suivant.

²²¹ Régis Dericquebourg, « Max Weber et les charismes spécifiques », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 137, no. 1, 2007, p. 40

²²² A titre illustratif, Aude a pu terminer certains de ses mails par la mention « CCIB POWER » :
« Hello tous.

Vous dire également que lundi c'est le CCIV en force au CM puisque après la question de [...], nous avons décidé que j'irais présenter la charte avec [l' élu C.] face aux élus.

CCIB POWER ;-)

Mail du 22 mars 2018 d'Aude aux membres du CCIV

II. Du trouble au sujet ?

J'aime ma patrie plus que mon âme.
Lettre à Francesco Vettori du 15 avril 1527, Nicolas Machiavel

[P]artout où le monde fait par l'homme ne devient pas scène pour l'action et la parole - par exemple dans les communautés gouvernées de manière despotique qui exilent leurs sujets dans l'étroitesse du foyer et empêchent ainsi la naissance d'une vie publique - la liberté n'a pas de réalité mondaine. Sans une vie publique politiquement garantie, il manque à la liberté l'espace mondain où faire son apparition.
Hannah Arendt, Qu'est-ce que la liberté ? *In La crise de la culture*, Editions Gallimard, coll. « Folio Essais », 1954, 1972 (version française), p. 193

Je me dis *Putain en fait c'est hyper frustrant*, j'ai présenté cette délib', je laisse dire des choses fausses par un mec et je ne réagis pas, et en fait moi humainement, je me suis sentie hyper attaquée quand il parle des citoyens engagés dans les CCI qui font du vent. Il attaque personnellement les membres des CCI, donc moi forcément, je me sens attaquée moi-même et ça fait plus de trois ans que je me bats pour que ça fonctionne et que ça continue à marcher, ce n'est pas pour qu'un mec comme celui-là vienne me dire qu'on est incompétents. On est incompétent de quoi ? Il n'y a pas un politique qui est capable de faire venir plus de deux personnes dans une réunion publique, tu veux, nous, nous demander de faire venir des gens éloignés de la chose publique dans nos CCI ? *Mais en fait t'es qui pour nous parler comme ça ?* [...] Et en fait dans ma tête j'ai eu un déclic, je me suis dit *Si en fait je ne réponds pas, je vais sortir de là, ça va être le plus grand échec*, c'est-à-dire que cette Charte, je n'y crois pas, je viens de faire un numéro de cirque en la présentant [...]. Mais là je ne peux pas laisser [dire] et j'ai un déclic, et je me dis *Je ne peux pas laisser dire*. Pour une fois, il y a quelqu'un qui va lui répondre parce qu'en fait c'est insupportable, et puis les gens, ils entendent ça, des mensonges, [...].
Et donc je finis de parler, il redemande la parole *Madame si vous vous êtes sentie visée, vous avez mal compris mes propos, et depuis quand un citoyen répond aux élus ? Putain, moi j'avais envie de reprendre la parole en disant Et depuis quand les citoyens n'ont pas le droit de s'adresser aux élus ? En fait, c'est quoi, c'est tous les 6 ans qu'on a le droit de vous parler ? On est en plein Conseil municipal, c'est l'instance la plus démocratique qui existe dans la démocratie française, et un citoyen n'a pas le droit de vous interpellé ?*
Entretien Aude, retour sur son intervention en Conseil municipal, et sa réponse à l'élu de l'opposition, M. T.

Alors que l'énoncé performatif définit un jeu déterminé où le statut de celui qui parle et la situation dans laquelle il se trouve déterminent exactement ce qu'il peut et ce qu'il doit dire, il n'y a *parrêsia* que lorsqu'il y a liberté dans l'énonciation de la vérité, liberté de l'acte par lequel le sujet dit la vérité, et liberté aussi de ce pacte par lequel le sujet qui parle se lie à l'énoncé et à l'énonciation de la vérité. Et dans cette mesure-là, au cœur de la *parrêsia*, on ne trouve pas le statut social, institutionnel du sujet, on y trouve son courage.

Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres. Tome I. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Gallimard / Seuil, 2008, p. 63

L'intérêt des sciences sociales pour les formes sociales de liberté a été moindre que celui pour les formes de domination - phénomène accentué par « l'institutionnalisation de la sociologie comme forme de raisonnement scientifique et comme discipline¹ ». Le concept de subjectivation politique qui fait partie de ces formes sociales de liberté n'est pas chose aisée à définir en sociologie. Concept issu de la philosophie politique, il est employé de manière interchangeable avec d'autres concepts tels que l'émancipation ou la résistance ; les trois termes ayant en commun de rendre compte d'une rupture normative. Ainsi, l'intérêt d'une définition claire de ce qui semble constituer un régime d'exception se doit d'être rigoureux. Federico Tarragoni propose une définition du concept avec l'ambition qu'elle constitue un outillage conceptuel minutieux, à partir d'une analyse de la littérature en philosophie politique, et en particulier de quatre auteurs : Hannah Arendt, Judith Butler, Ernesto Laclau et Jacques Rancière. Alors qu'il désigne « la production d'un sujet inassignable, par l'action politique, suite à un processus de dés-identification » pour Hannah Arendt ; Judith Butler le développe comme « un double processus de déconstruction des normes et des stigmates et de reconstruction identitaire » ; « la production d'une identité individuelle transformée en hégémonie via sa mise en équivalence avec d'autres identités individuelles » pour Ernesto Laclau ; et, enfin, « la découverte d'une capacité remettant en cause, à travers un raisonnement égalitaire, des partages du sensibles inscrits dans l'espace social² » pour Jacques Rancière.

De ces quatre perspectives, il dégage deux caractéristiques communes : le concept présuppose « une dialectique entre sujet et commun, individuel et collectif », ainsi qu'il « actualise un conflit qui, en suivant le critère précédent, fissure le sujet et repense le contrat démocratique³ ».

Afin d'affiner encore cette opérationnalisation du concept sociologique, il semble nécessaire de revenir sur sa conceptualisation philosophique. Le terme « subjectivation » formé sur le mot de « sujet », le suppose mais s'en distingue, car si à l'origine le « sujet » appartient aux Lumières et renferme une idée « substantive et métaphysique⁴ », il semble que le concept de « subjectivation » renvoie à une « construction locale, provisionnelle et instable d'un nom

¹Federico Tarragoni, « La prise de parole comme processus de subjectivation politique. Une approche sociologique », *Tumultes* 2014/2 (N° 43), p. 175

²Federico Tarragoni, « Du rapport de la subjectivation politique au monde social. Les raisons d'une mésentente entre sociologie et philosophie politique », *Raisons politiques* 2016/2 (N° 62), p. 126-127

³*Ibid.*, p. 127

⁴Anders Fjeld et Etienne Tassin, *Subjectivation et désidentification politiques. Dialogue à partir d'Arendt et de Rancière*, *Ciencia Política*, Vol. 10, n° 19, Enero-junio 2015, p. 202

protestataire, sous lequel s'unissent des forces politiques qui, elles sont hétérogènes et en devenir⁵ » selon Anders Fjeld. Le concept désigne donc un mouvement, un processus, une construction vers l'horizon de sujet que Federico Tarragoni résume ainsi par le terme de dialectique. De même, il n'est nullement question d'un « advenir du soi », d'une « appropriation du soi » et moins encore d'un « recueillement sur soi », sinon plutôt d'un « devenir sujet » dans la « production d'un écart avec soi », d'une « dés-identification » ou encore d'une « sortie hors de soi⁶ », qui n'est pas sans évoquer une certaine maïeutique du citoyen.

L'étude du processus de politisation – problématique des sciences sociales - en tant qu'il interroge les « modalités par lesquelles une action politique engage une refonte de l'identité individuelle et des collectifs politiques d'appartenance » n'est pas sans point commun avec l'étude de la subjectivation politique puisque l'un et l'autre ont pour objet l'articulation entre individuel et collectif qui n'est pas bornée aux seules détermination sociales⁷.

De ces analyses, Federico Tarragoni propose la définition suivante de la subjectivation politique : il s'agit d'« un processus de reconfiguration du rapport à soi qui engage une liberté ou une autonomie vis-à-vis des normes, des assignations, des ancrages sociaux, et qui suppose la genèse d'un collectif porteur d'un conflit. »

A cette définition synthétique, l'auteur ajoute plusieurs codicilles : le concept malgré l'adjectif « politique » ne restreint aucunement l'analyse au seul domaine de la politique, mais il englobe en réalité « des manifestations du politique dans la vie sociale » qu'elles soient observables chez des comédiens, des spectateurs ou des citoyens ordinaires ; ceci dans la mesure où « la transformation subjective aille de pair avec la production d'un collectif (virtuel, latent ou réel) et que le conflit démocratique relie les deux⁸ ».

Par ailleurs, le conflit qui prend place chez ces individus constitués en collectifs ayant trait aux parts, fonctions et statuts assignables dans l'organisation sociale, pour qu'il réponde à l'enjeu définitionnel, se doit de traverser à la fois les sujets « de part en part » et de « fissure[r] la

⁵Ibid., p. 201

⁶Ibid., p. 200

⁷Federico Tarragoni, « Du rapport de la subjectivation politique au monde social. Les raisons d'une mésentente entre sociologie et philosophie politique », *Raisons politiques* 2016/2 (N° 62), p. 127

⁸Ibid., p. 127

scène démocratique » : « sujet et peuple constituent [...] les deux pôles de la subjectivation politique ».

Pour l'auteur, la présence de ces deux pôles est constitutionnelle du processus de subjectivation politique sans pour autant en être constitutive, puisqu'en l'absence, « d'un travail critique et réflexif des individus sur eux-mêmes », un mouvement social « n'est pas nécessairement un agrégat de sujets politiques ».

Enfin le sociologue précise qu'il s'agit d'éclairer la réalité empirique à l'aide de l'idéaltype que constitue le concept. Pour notre étude, cela circonscrit l'enquête aux espaces dans lesquels des individus peuvent se constituer en tant que collectif, aussi un individu bien qu'appartenant à un collectif qui parlerait en son nom propre seulement ne pourrait être considéré comme en processus de subjectivation politique. De même, la dimension conflictuelle, si elle n'émerge pas, entre l'individuel et le collectif, si elle ne traverse pas le sujet de part en part, et si elle ne fissure pas la scène démocratique, ne peut engager un processus de subjectivation politique. Enfin, si au sein du groupe constitué, le rapport entre le groupe et un collectif plus vaste n'est pas interrogé, en somme, s'il n'y pas de travail réflexif de celui-ci, on ne peut parler de subjectivation politique.

La subjectivation politique, définie ainsi, peut aller de pair, précéder, ou aggraver un processus de politisation ; le développement d'une compétence citoyenne n'est pas absent de ces mêmes processus, tout trois peuvent coexister en parallèle, mais la subjectivation politique, semble être le processus le plus abouti des trois sur le chemin de l'égalité politique puisqu'elle engage le sujet plus loin que ne semblent aboutir ces deux autres concepts. Il convient ainsi d'en rappeler brièvement les définitions conceptuelles, afin de ne pas les confondre, les unes avec les autres, même si parfois les frontières ne sont que virtuelles.

Dans la suite de l'entretien cité en introduction, Aude dira à propos de son intervention pour la co-présentation de la nouvelle Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants :

C'est normal que ça fasse peur à des citoyens, un citoyen lambda, jamais il ne ferait ça. [...] Et oui, ça me pose de vraies questions sur...sur le fait que je crois qu'il y a un certain moment où c'est trop politisé et c'est dommage, finalement ç'aurait dû être simple cette co-présentation mais on se fait attaquer par les trois oppositions, mais quelle place ils laissent aux citoyens ces gens-là ? [...] Alors je comprends que c'est anti-Piolle, finalement, donc c'est juste contre la majorité mais ils oublient que [dans] les

interventions qu'ils font après mon intervention, ils oublient que je suis une citoyenne lambda : je n'ai pas l'habilité de réponse, je ne suis pas là pour ça, je ne suis pas là pour me faire démonter, pas personnellement mais quand même je le prends personnellement obligatoirement. [...] Pourquoi ils ne sont pas contents que ça [les Conseil citoyens indépendants] existe en fait ?

Aude use du terme de politisation en en faisant un terme exclusif pour le citoyen, « c'est trop politisé » pour « un citoyen lambda » pourrait-elle dire ; elle, elle a surmonté sa peur, et à propos d'elle-même, elle me dira que sa famille, dont elle-même, est très « politisée » dans le sens où ils ont un fort intérêt pour la politique, après m'avoir dit qu'elle n'était pas « politisée », ce qui traduisait dans cet autre contexte, le fait qu'elle ne fasse, ni ne souhaite faire partie, d'un parti politique.

Dans ses contradictions, elle traduit la polysémie du terme « politisation ». A propos de l'ouvrage de Jacques Lagroye⁹, certains auteurs en dénombrent pas moins de dix usages différents¹⁰. La politisation, disait Jacques Lagroye, est une « déqualification des activités sociales les plus diverses, déqualification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités¹¹. » Dans la perspective qui nous intéresse, nous ne pouvions faire l'économie de cette définition, mais elle ne s'applique pas à notre contexte, puisqu'elle considère la politisation des sphères d'activité, plus que des individus, qui bien qu'étant parties prenantes du processus, n'en sont que les acteurs.

Dans notre perspective, s'intéresser à la politisation n'a d'intérêt que si nous parvenons à différencier ce processus, de celui de la subjectivation politique, préalablement défini, sur le même terrain. La subjectivation politique en tant qu'elle produit « un processus de reconfiguration du rapport à soi [...] qui suppose la genèse d'un collectif porteur d'un conflit¹² » s'entend dans une acception qui relie l'individuel au collectif ; il est question de la subjectivation politique d'un individu-sujet ayant pris place au sein d'un collectif. Aude est animée d'un processus de reconfiguration du rapport à soi puisqu'elle se place à hauteur d'élus pour prononcer la phrase imaginée « Mais en fait t'es qui pour *nous* parler comme ça ?¹³ » ; la question sera de savoir si au sein de ce collectif, seulement certains de ses membres, ou

⁹ Jacques Lagroye (dir.), « Les processus de politisation » in *La politisation*, Editions Belin, coll. « Socio-histoires », 2003

¹⁰ Myriam Aït-Aoudia *et al.*, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale* 2011/1 (n° 50), p. 10

¹¹ Jacques Lagroye (dir.), « Les processus de politisation » in *La politisation*, Editions Belin, coll. « Socio-histoires », 2003, p. 360-361

¹² Federico Tarragoni, « Du rapport de la subjectivation politique au monde social. Les raisons d'une mésentente entre sociologie et philosophie politique », *Raisons politiques* 2016/2 (N° 62), p. 127

¹³ Entretien Aude

l'entière du collectif sont affectés par ce processus de dés-identification, et une forme d'autonomisation vis-à-vis des normes. Pour ce qui est de la politisation, elle doit donc *a minima* être celle des individus, non des sphères d'activité, mais, en ayant à l'esprit le fait que « l'idéal participatif » incarne une démocratisation de la décision publique par « l'inclusion de citoyens sans qualité dans le processus¹⁴ », et donc que la politisation des citoyens « sans qualité » est une politisation de la décision publique également en soi.

Une définition plus opérationnelle du concept de politisation est proposée par Sophie Duchesne et Florence Haegel : leur tentative de comprendre « comment un individu politise son point de vue¹⁵ » leur a permis empiriquement de concevoir la politisation comme une « combinaison de deux logiques qui sont la spécialisation et la conflictualisation¹⁶ ». La spécialisation renvoie au fait qu'une sphère d'activité, un champ, s'est relativement autonomisé pour relever du domaine de la politique – comme dans la conception lagroyenne –, alors que la conflictualisation, variable selon le terrain considéré, suppose que l'expression du *conflit* soit « publique » et que les « forces antagonistes » soient visibles¹⁷.

La première caractéristique en tant qu'elle serait intrinsèque à l'existence de l'instance est peu adéquate à l'analyse de la politisation des individus en son sein, néanmoins la seconde caractéristique, la conflictualisation en tant qu'elle suppose publicité et forces antagonistes est plus apte à rendre compte du phénomène.

Sans faire abstraction de la dimension conflictuelle, Camille Hamidi identifie un autre indicateur de politisation au sein du discours des individus : la montée en généralité¹⁸. Ce second indicateur fait écho à la définition qu'en donne Nina Eliasoph, en creux, lorsqu'elle affirme s'intéresser « au processus permettant l'élargissement du champ des préoccupations, [...] une manière de parler, animée par l'esprit public¹⁹ ». Ce n'est donc pas tant l'individu qui serait politique, mais sa façon de s'exprimer, *esprit public en tête*, qui, dans le conflit, permettrait de traduire un processus de politisation.

¹⁴ Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie*, Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 2008, p. 61-62

¹⁵ Sophie Duchesne, Florence Haegel, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique* 2004/6 (Vol. 54), p. 878

¹⁶ Ibidem

¹⁷ Ibidem

¹⁸ Camille Hamidi, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, 56 (1), 2006, p. 5-25

¹⁹ Nina Eliasoph, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Économica, 2010 (1998), p. 25

Pour revenir au cas d'Aude, sa politisation qui apparaît comme évidente, s'est accompagnée d'une montée en compétence politique du fait de sa trajectoire personnelle, et son intervention citée en introduction le montre : elle ne s'exprime pas en tant qu'habitante, elle s'exprime en tant que citoyenne ; elle a acquis cette capacité d'expression, avant ou au cours de son engagement au sein du CCI. Le fait de s'exprimer en tant que citoyenne, et non en tant qu'habitante, est le résultat d'un processus de montée en compétence civique, définie de la façon suivante par Julien Talpin : « la compétence civique est [...] définie comme l'ensemble des ressources cognitives, techniques, politiques, émotionnelles et pratiques dont disposent les citoyens pour intervenir dans l'espace public²⁰ ».

Au terme de cette troisième définition, les frontières entre les trois concepts que sont la subjectivation politique, la politisation, et la compétence civique apparaissent de manière plus nettes, mais elles demeurent poreuses : le processus de politisation peut être suivi d'un processus de subjectivation, mais l'inverse ne semble pas pour autant faux théoriquement ; compétence civique et politisation fonctionnent en binôme, la seconde définit le processus, alors que la première en définit le moyen. Le lien entre compétence civique et subjectivation politique est à interroger cependant, Federico Tarragoni dans sa description des prises de parole populaires au sein d'assemblées de quartier de la part des habitants ne relève pas ce phénomène de montée en compétence civique préalable à l'expression publique : « la prise de parole elle-même peut enclencher un processus d'émancipation²¹ » ; cette prise de parole sous-entend que l'individu est capable de prise de parole publique, mais nullement qu'il soit « politisé », d'une part, et moins encore qu'il fasse montre d'une compétence civique (on ne saurait réserver la prise de parole publique à la seule compétence civique, les observations de l'auteur montrent également que, parfois, les habitants, pris d'émotions, dépassent leur timidité²², et de cette première prise de parole, qui initie un processus de subjectivation politique, la montée en compétence civique est la résultante).

A travers l'exemple d'Aude, j'ai tenté d'esquiver un questionnement plus général, à savoir, une instance comme le conseil citoyen, issu d'une démarche *top-down* (dans son impulsion), puis

²⁰ Julien Talpin, « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique* 2010/1 (Vol. 60), p. 96

²¹ Federico Tarragoni, « De la personne au sujet politique. Une ethnographie des prises de parole populaires dans les assemblées de barrio au Venezuela », *Participations* 2014/2 (N° 9), p. 151

²² *Ibid.*, p. 164

bottom-up (dans sa constitution) pourrions-nous dire, perme-elle l'expression, la manifestation et le développement du processus de subjectivation politique ? L'interrogation apparaît presque paradoxale : comment une démarche institutionnelle pourrait créer une instance au sein de laquelle un conflit qui fissure la scène démocratique pourrait naître ? Alors que par définition, « l'émancipation s'oriente toujours de manière conflictuelle contre l'Etat ?²³ » Mais c'est que la question qui porte sur le lieu – l'instance –, ainsi, est mal formulée. La subjectivation politique « est une *faille*, un *intervalle*, fragile *entre plusieurs nominations*. Elle ne peut être située ; elle n'a pas de lieu car elle est l'écart entre plusieurs lieux, entre plusieurs noms de fonctions, de places sociales²⁴ ». La subjectivation politique n'est pas créée *ex nihilo*, mais elle ne « *s'enracine* » que « dans des textes, les textes fondateurs de la démocratie, par exemple, ou des *noms politiques*, comme celui de *prolétaire*, qui ne correspondent pas à des catégories sociales mais à leur mise en question²⁵. »

Ce détour par le commentaire de Charlotte Nordmann de la notion telle que la présente Jacques Rancière permet de reformuler le questionnement, à savoir : le conseil citoyen indépendant est-il un espace dans lequel peut naître ou s'enclencher, ou bien seulement, favoriser « un processus de reconfiguration du rapport à soi qui engage une liberté ou une autonomie vis-à-vis des normes, des assignations, des ancrages sociaux, et qui suppose la genèse d'un collectif porteur d'un conflit » ? Ce conflit peut-il traverser les sujets de part en part ? Et fissurer la scène démocratique ? Peut-il être le lieu d'un travail critique et réflexif des individus sur eux-mêmes²⁶ ?

Il convient de distinguer entre les différentes étapes du processus tel qu'il peut se construire, entre les différentes gradations, qu'on pu traduire les observations et entretiens effectués : à la reconfiguration du rapport à soi, peut s'ensuivre une liberté ou autonomie vis-à-vis des normes, assignations et ancrages sociaux ; parallèlement ce phénomène s'inscrit dans le cadre de la genèse d'un collectif porteur de conflit ; enfin, pour que le processus se complète, les sujets doivent être traversés « de part en part » et la scène démocratique doit être « fissurée ».

En reprenant Tarragoni, c'est au cas par cas, que doit se faire l'analyse empirique ; tous les citoyens semblent traverser par des conflits politiques, tous ne l'expriment pas, ni ne l'ont

²³ Définition complète disponible sur le Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation.

<http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/emancipation>

²⁴ Charlotte Nordmann, *Bourdieu / Rancière. La politique entre sociologie et philosophie*, Editions Amsterdam, Paris, 2006, p. 146-147

²⁵ Ibidem

²⁶ Cette interrogation a déjà reçu réponse partielle dans le Chapitre précédent

exprimé – l’expression de ce conflit semble être l’élément clef ; les cas qui nous intéresseront seront donc ceux issus des observations que nous croiserons avec les entretiens afin de tenter de retenir quel a été l’effet réflexif d’une prise de parole lorsqu’il y en a eu une.

A. Le trouble « arrêt réflexif » propice à une reconfiguration du rapport à soi : des *media* d’engagement différents

Comment en sont-ils venus à reconsidérer leur rapport à soi ? De ce recodage de la réalité, du « partage du sensible » pour reprendre l’expression rancienne, comment se crée cette espace de liberté ou d’autonomie vis-à-vis des normes, assignations et ancrages sociaux ?

Pour répondre à ces questions, il faudra d’une part considérer les événements qui ont amené les individus à cette reconsidération, ce qui, parfois, a été la raison de leur engagement au sein de l’instance, ou d’autres fois, bien en amont, pour d’autres encore, il est possible d’imaginer que cela aura peut-être lieu en aval. Le trouble, d’après Marion Carrel, provoque une « sorte d’arrêt réflexif », en tant qu’il ne permet plus aux individus de « faire comme avant », et de fait, est « potentiellement générateur d’action collective²⁷ ».

En reprenant la distinction schématique qu’opère Julien Talpin, entre participants au budget participatif qui « s’impliquent soit en réaction à un trouble personnel vécu [...] soit pour des raisons idéologiques et politiques²⁸ », et en élargissant cette notion de « trouble personnel » non à la simple expérience de la ville, mais à l’expérience du monde, on peut dès lors admettre deux *media* de l’engagement, qui nous aideront à distinguer entre les différents types de troubles.

1. Des troubles personnels

a) *Aurélié : de la pratique ascétique à un repartage du sensible – sur les chemins de la vérité ?*

Et avant, t’as toujours été dans beaucoup d’associations ?

Non, j’ai intégré vraiment le milieu associatif, ça fait 3 ans. Avant non, j’ai changé [exclamation].

C’est dû à un évènement particulier ?

La méditation.

Oui ?

²⁷ Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 110-111

²⁸ Julien Talpin, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l’engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix* 2006/3 (n° 75), p. 24

Je pense, la rencontre avec un moine bouddhiste tibétain, méditer. Te rendre compte que c'est... qui tu es vraiment, quelles sont tes aspirations, ce qui te procure du bonheur et te détourner un peu... ; ne plus être nombriliste et se rendre compte qu'on est tous interconnectés, qu'on arrivera à avancer en étant dans le partage et en étant ensemble, tout en rencontrant des personnes qui sont totalement différentes de celles que tu peux rencontrer dans ton quotidien.

[...]

Et au fil du temps...

Je me suis ouverte, j'ai changé ma façon de penser et de voir les choses.

Entretien Aurélie

Ce processus de reconfiguration du rapport à soi est protéiforme ; Aurélie, dans son expérience, situe l'élément déclencheur de cette reconfiguration à la rencontre avec un moine bouddhiste alors qu'elle suivait des leçons de méditation, et qu'elle s'était engagée dans cette démarche ascétique au préalable. En cela, cette transformation, ainsi que cette « conversion du regard²⁹ » ont été le vecteur de son engagement associatif futur (elle est bénévole à la SPA, à la L214, membre très active d'une association de quartier visant à promouvoir la convivialité et mobiliser les habitants, membre d'Alternatiba – « mouvement citoyen pour le climat et la justice sociale³⁰ » – en plus de son engagement au sein du CCI, et de son travail en tant que chef de projet dans le secteur social). Son arrivée dans le CCI fait suite à cette soif d'engagement, après que se soit recodé, reconfiguré son rapport à soi.

Son engagement au sein de l'instance citoyenne fait suite à sa démission de la Table de quartier, comme trois autres membres du CCIP, et semblerait presque accidentelle, si elle n'était pas le prolongement de ce travail de transformation de soi. Mead insiste sur l'importance de « l'intégration des attentes normatives d'autrui envers soi dans les relations humaines³¹ », et ce travail de reconfiguration agit comme une première rupture normative avec ce soi dont résultera son engagement. L'engagement politique n'est d'ailleurs intervenu qu'après : sa conviction que « c'est vraiment du bas, des habitants que ça doit partir et non pas du haut » s'est formée il y a deux ans « en avançant sur [son] chemin, en travaillant sur [elle], avec des lectures, en rencontrant des nouvelles personnes, en [s]'intéressant vraiment

²⁹ Michel Foucault, *Herméneutique du sujet. Cours au Collège de France. 1981-1982*, Gallimard, Seuil, 2001, p. 16-18

³⁰ Site web de l'association Alternatiba, rubrique *Qui sommes-nous ?*

³¹ Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 110-111 ; George Herbert Mead, *L'esprit, le Soi et la Société*, traduit de l'anglais par Jean Cazeneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault. Préface de Georges Gurvitch, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 332 p.

de plus près à la délinquance³². »

b) Aurore « parent d'enfant porteur de handicap » : du trouble politique à l'engagement participatif

Pour Aurore, le CCI fait partie de son « cheminement de pensée³³ » « personnel » ; son premier engagement s'est fait au sein d'une association de parents d'enfants en situation de handicap :

Je pense que quand même, d'être parent d'un enfant porteur d'un handicap, je pense que ça te pousse à te... battre ; voilà pour l'inclusion des gens, pour le respect, etc. Je pense qu'il y a ça aussi dans mon cheminement³⁴.

Peut-on parler de reconfiguration du rapport à soi dans le cas d'Aurore ? Le fait qu'elle soit poussé à se « battre [...] pour l'inclusion des gens, pour le respect » montre que l'évènement déclencheur que fût le fait « d'être parent d'un enfant porteur de handicap » - en tant que ce handicap est susceptible de conduire à la discrimination de son enfant – lui a fait reconfigurer sa relation à elle-même ; en tant que « parent d'un enfant porteur de handicap », elle souhaite se « battre » et sans doute s'émanciper des attentes normatives d'autrui envers cette identité particulière. Ainsi l'engagement au sein du CCI n'est au total qu'un prolongement du premier engagement associatif ; elle me confiera d'ailleurs s'être syndiquée depuis très peu de temps, alors qu'elle ne se sent « pas en danger » professionnellement.

Son engagement est récent au sein du CCI, il a un an, et fait suite au second tour des élections présidentielles ayant vu s'affronter les candidats Le Pen et Macron : « l'idée c'était de me dire que j'ai l'impression que je ne crois plus trop en la politique dans les hautes sphères et j'avais envie de, localement, discuter de ça, et puis d'arriver après à convaincre des gens, plus en tant que civil. » Le motif d'engagement est le même qu'Aurélié, il traduit une venue à la politique, une entrée sur la scène participative qui n'arrive pas comme une évidence.

Malgré la reconfiguration préalable pour Aurélié et Aurore de leur rapport à soi, elles ne vivent pas leur engagement au sein du CCI comme une évidence, mais elles y sont venues. Dans leur cas, le(s) trouble(s) a précédé à leur politisation.

Le fait que l'une et l'autre agissent au sein de collectifs associatif ou participatif fait suite à un trouble personnel dont résulte une reconfiguration de leur rapport à soi : c'est une autre « conscience de soi » - en tant qu'elle permet à l'individu « de se faire une image de lui-même

³² Entretien Aurélié

³³ Entretien Aurore

³⁴ Ibidem

et de le guider dans les relations avec autrui³⁵ » - qui émerge de ce fait, « rehaussée³⁶ », ou à tout le moins transformée.

2. Des raisons politiques ou idéologiques : le trouble participatif

Les cas de Maryse et d'Aude sont différents mais semblables ; l'une et l'autre se sont intéressées à la campagne municipale. Aude, qui était présidente d'une association culturelle à ce moment-là, allait « dans les réunions publiques pour poser [des] questions aux candidats sur leur politique culturelle » et s'est prise « au jeu de la campagne ». Comme elle me le confiera, Aude est déjà « très intéressée par la politique *à la base* » : elle participe à des soirées entre amis avant les élections municipales comme présidentielles pour « discuter des candidats ». Son vote de « cœur », qui traditionnellement se destine à la liste du Parti socialiste, s'est vu modifié lors de cette campagne municipale, et elle s'est engagée en votant pour la liste Rassemblement, « dans [son] esprit [...] à faire partie [des instances qu'ils mettront en place] », dans leur volonté de « faire participer les habitants³⁷ » (c'était également l'engagement programmatique qui l'intéressait le plus). C'est par une volonté de cohérence entre son vote et son engagement futur qu'Aude a formulé un pacte mental avec elle-même, qui l'a amené à l'instance. Ici, il n'est nullement question d'un trouble personnel qui l'a conduite à reconfigurer son rapport à elle, mais d'un arrêt réflexif politique qui l'engage dans sa future participation.

Maryse, pour sa part, a suivi les « cafés citoyens » organisés au cours de la campagne, et s'était « engagée pour soutenir la liste Rassemblement ». Elle était également intéressée en priorité par l'aspect « démocratie locale, plus que par l'écologie », et lorsque la Mairie a lancé un appel aux habitants pour « faire la co-construction des CCI [au sein du groupe des 150], [elle] y [est] allée³⁸ », chose qu'elle a réitéré lors de l'appel aux volontaires pour rejoindre les CCI construits. Pour l'une et l'autre, leur engagement est politique et idéologique, et c'est le fait qu'une politique de démocratie participative soit proposée qui les incite à rejoindre l'instance : dans un cas comme dans l'autre, le lieu manquait ou ne convenait pas à leur engagement en tant que citoyen ; la proposition programmatique et sa déclinaison politique agissent ainsi comme

³⁵ Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 156 ; George Herbert Mead, *L'esprit, le Soi et la Société*, traduit de l'anglais par Jean Cazeneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault. Préface de Georges Gurvitch, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 332 p.

³⁶ Ibidem

³⁷ Entretien Aude

³⁸ Entretien Maryse

un trouble en tant qu'il provoque un « arrêt réflexif » dont résulte l'engagement postérieur au sein des Conseils citoyens.

3. Le tirage au sort : l'officialisation du trouble

Mais au sein du CCI, existe un troisième *medium* : les participants non volontaires tirés au sort n'ont pas directement manifesté leur volonté de participer au CCI, mais y sont venus, et restés suite à la réception d'une invitation « officielle », qui a pu constituer un trouble, ou y donner suite.

a) *Séverine : un intérêt préalable*

De ce troisième *medium*, Séverine est la représentante : elle reçut un courrier officiel lui disant qu'elle avait été tirée au sort sur liste électorale, lui présentant les Conseils citoyens indépendants à Grenoble, et la conviant à une réunion de présentation. Séverine se questionnait déjà sur son éventuel engagement, elle avait connaissance de l'existence des budgets participatifs, et avant la réunion, était « déjà intéressée ». Après cette première réunion « monopolisée » par un volontaire, elle a assisté à une séance plénière avec « le groupe normal », elle a trouvé ça « sympa », et elle est « rentrée » peu à peu ; il lui a cependant « fallu quand même un an pour comprendre comment ça fonctionne » et elle affirme maintenant n'avoir qu'une « formation de base³⁹ ». Elle me dit également qu'elle était « touch[ée] » par la situation des migrants, et si elle n'avait pas été tirée au sort, aurait probablement été volontaire au sein d'une association leur venant en aide.

b) *Didier : disponibilité biographique et désir de vie citoyenne*

Didier a également joint le CCIP *via* ce *medium*. Il a été contacté suite à un tirage au sort, pour lequel il ne s'est pas porté volontaire, puis après la réunion d'introduction, s'est porté volontaire pour faire partie de l'instance. Cet engagement dont l'envie s'était manifestée au cours de « sa vie active », n'a pu se réaliser qu'« au moment où [il était] déjà parti en retraite », au vu de sa disponibilité biographique. Mais son désir de s'impliquer dans « la vie citoyenne » résulte d'expériences acquises à l'étranger à l'occasion de déplacements professionnels qui lui ont donné l'opportunité de comparer les politiques françaises, avec celles notamment de l'Australie, de Singapour ou de l'Indonésie ; lors de ses premiers

³⁹ Entretien Séverine

déplacements, il était revenu en France « en disant à son épouse *Il faut vite s'en aller parce que voilà ce qu'il va se passer*. Et 20 ans après, il se passe ce qu'[il avait] prédit⁴⁰ ». Son engagement était déjà prémédité, mais l'élément déclencheur, proprement le *medium* au sens d'intermédiaire, qui amène l'habitant à s'engager dans l'instance citoyenne a été le tirage au sort.

4. Et les autres ? Quel trouble domine dans les conseils ?

Ces trois *media* que sont l'expérience d'un trouble, les raisons idéologiques et politiques et le tirage au sort, sont bordés de frontière poreuses, ainsi Aurore avait tracté pour la liste Rassemblement, néanmoins, c'est bien l'évènement du second tour des élections présidentielles de 2017 qui a déclenché son passage à l'action au sein du conseil. Des frontières non étanches certes, mais ces trois *media* permettent de comprendre comment chaque participant est venu aux conseils dans l'une, ou l'autre, parfois deux, ou trois catégorie(s).

Au sein du CCIV, les raisons politique et idéologique semblent être la commune caractéristique des participants : Virginie dont le mari est élu au Conseil municipal est entrée dans l'instance suite à sa participation aux secondes assises citoyennes, et sa rencontre avec Aude ; Nathalie – engagée très jeune au sein de diverses associations et mouvement (notamment les Francs et franches camarades, la Fondation Abbé Pierre) avait été intéressée par le programme municipal du groupe Rassemblement, notamment les mesures visant à la participation citoyenne, mais le déclic a été sa déception des politiques nationales (« ça fait trois ans qu'on ne nous écoute pas⁴¹ ») ; Adrien avait signé la liste de soutien au groupe Rassemblement et était particulièrement intéressé par les engagements visant à promouvoir la participation citoyenne – son premier « choc politique positif » était le programme du Front de gauche de 2012 qui pour la première fois proposait une « articulation philosophique générale⁴² » en lieu et place de quelques mesures, dont le programme « 120 mesures pour Grenoble » a été une réplique, de moindre intensité ; Robin, enfin, voulait faire « plus que mettre un vote dans une urne ».

Pour ce qui est du CCIP, à l'exception de Jean-Pierre, et de Maryse, l'engagement au sein du CCI fait suite à un engagement au sein d'un dispositif participatif préalable : Colette avait fait

⁴⁰ Entretien Didier

⁴¹ Entretien Nathalie

⁴² Entretien Adrien

partie des Conseils consultatifs de secteur, puis de la Table de quartier, avant d'en démissionner, à l'instar de Mounira, Aurélie et Mireille. Franck y est arrivé par recherche de sociabilité, mais puisque Grenoble lui « sort par les yeux », le trouble personnel semble cadrer avec son cas plus que la proximité idéologique à tout le moins.

Ainsi, pour le CCIV, les raisons idéologiques et la possibilité politique semblent primer, alors que pour le cas du CCIP, ce sont des raisons politiques (un engagement préalable au sein d'un dispositif participatif) et la nouvelle possibilité politique qui semble se dégager de l'analyse.

Les ressorts de l'expérience d'un trouble personnel, comme des raisons idéologiques ou politiques, ou bien encore du tirage au sort pour les participants qui perdurent au sein de l'instance (beaucoup ne restent pas après la première réunion d'information), relèvent de l'engagement individuel : il s'agit d'un contrat mental passé avec soi-même, et donc d'une certaine manière d'une reconfiguration du rapport à soi ; c'est la première étape vers une subjectivation politique éventuelle *via* la participation à l'instance, puisque sans cette étape, de manière assez triviale, sans l'existence d'un de ces trois *media*, l'habitant ne devient pas participant au sein de l'instance. La participation individuelle est donc le présupposé d'une subjectivation politique. Le trouble en est le premier degré. Les participants aux CCI ont très souvent en commun de ne pas se satisfaire d'un vote périodique, et de vouloir faire plus, certains parce qu'ils ne croient pas à la politique des « hautes sphères », d'autres encore qui revendiquent une conception de la citoyenneté qui supère celle du simple électeur, et pour qui la participation est un moyen d'expression de cette citoyenneté, sans pour autant que l'incroyance à la politique des « hautes sphères » soit partagée systématiquement par cette seconde catégorie. Ces deux types de convictions parfois entrelacées constituent en elle-même une forme d'autonomisation vis-à-vis des normes de la représentation politique telles qu'elles peuvent être hypostasiées.

Au total, la rencontre avec un moine tibétain bouddhiste, le fait d'être parents d'enfant porteur de handicap, être touché par la situation des migrants, être interpellé par les politiques françaises en comparaison avec d'autres politiques étrangères sont autant de troubles qui ne trouveront à se résoudre au sein de l'instance participative (on pourrait cependant imaginer que certaines thématiques puissent y être débattues, et que des actions politiques puissent avoir pour but d'y remédier) ; l'instance participative offre cependant un espace dans lequel les différentes individualités troublées vont pouvoir sublimer leur trouble. Pour les participants qui s'impliquent pour des raisons idéologique et politique, la dimension

conflictuelle, propre de la politisation, apparaît comme déjà présente. Le trouble semble être l'évènement précédant à la naissance éventuelle d'un conflit, tout trouble ne devenant pas conflit. Ces derniers semblent donc s'être déjà transformés par leur politisation préalable à l'engagement dans l'instance, l'instance n'est donc qu'un espace où manifester cette politisation. C'est le trouble qui initie la reconfiguration du rapport à soi, qui lui-même peut se muer en conflit.

B. La genèse d'un collectif porteur d'un conflit ?

1. Vous avez dit « public » ? - Les différentes échelles du CCI

La question du conflit se pose à plusieurs échelles de publics : celle des CCI dans leur ensemble (en interCCI), au conseil d'administration de l'association de gestion à laquelle des représentants sont mandatés, au cours des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires auxquels tous les membres sont conviés, à l'occasion de la question orale au Conseil municipal, ainsi qu'entre membres d'un seul et même CCI. La genèse d'un collectif porteur de ce conflit doit donc être considéré à ces différentes échelles.

a) *L'interCCI*

Un cas qu'il m'ait été donné d'observer a montré l'expression d'un conflit entre les membres des CCI réunis en groupe de travail interCCI et l'extérieur : il s'agissait d'une conversation qui a suivi la parution d'une tribune du Groupe « Ensemble à gauche » publiée par les conseillers municipaux de l'opposition depuis janvier 2017 (ils appartenaient auparavant à la majorité) Mme F. et M. T. intitulée « La « co-construction » naufragée⁴³ » dans le *Gre.mag* d'avril-mai 2018 (bimensuel local distribué gratuitement en format papier, et également disponible en ligne et également une promesse de campagne).

Dans cette tribune, l'une des cinq publiées sur ces deux pages par les autres groupes politiques présents au Conseil municipal, on peut voir la photo de Mme B. et M. T. posant avec un livre chacun : il est difficile de lire de titre que Mme R. tient, mais on peut néanmoins lire le nom de l'auteur qui n'est autre que Nicolas Machiavel, M. T. tient entre ses mains, quant à lui, le *Discours de la servitude volontaire* d'Etienne de la Boétie ; sous le texte figure un dessin « d'après une affiche de Mai 68 » sur lequel on peut voir une main ayant peint au pinceau la

⁴³<http://www.gre-mag.fr/actualites/la-co-construction-naufree/>

conjugaison du verbe co-construire : « je co-construis, tu co-construis, il co-construit, nous co-construisons, vous co-construisez, ils décident ». La main étant en train de souligner au pinceau cette dernière forme verbale.

Sous le titre est reproduit l'engagement n°1 de la liste majoritaire « Une Ville pour tous aux municipales de 2014 » :

Associer les habitants pour co-construire les projets dès leur élaboration, c'est donner du pouvoir d'agir avant la décision, en lieu et place d'un petit pouvoir d'amendement de projets déjà ficelés.

Dans le texte, les deux élus critiquent vivement les CCI en affirmant :

La nouvelle Charte des Conseils Citoyens Indépendants adoptée au dernier Conseil avec ses « règles » qui en font plus des « Clubs privés » que des lieux de débat public (membres « anonymes », fonctionnement opaque, réunions non publiques, pas d'information des habitants...) vient de parachever le naufrage de cette co-construction Canada Dry bien amère⁴⁴.

L'échange a eu lieu alors que se préparait l'organisation de la table des CCI à la conférence-forum du 24 mai 2018, et que le groupe de travail « Démocratie » (composé principalement de membres du CCIV) avait convié les autres membres des CCI. La conversation qui suit voit la genèse d'un conflit par la seule évocation de cette tribune puisque les membres ne l'ont pas tous lue.

[Membre du CCIV²⁴⁵] : et alors c'est gênant, parce que, moi je suis dans pas mal d'endroits, aussi bien sur J⁴⁶ à l'école S., enfin je suis dans pas mal d'endroits, je rencontre des gens qui me prennent un peu à parti sur la base des arguments qu'ils ont vus de T., donc c'est très gênant à la fin, franchement.

Aude : ben moi je suis d'accord.

[Membre du CCIV²] : alors ça commence par *Les CCI sont les godillots de la municipalité* enfin bon aller jusqu'à des choses, des vertes et des moins mûres [...]. A mon sens, moi, je serais partisan de répondre.

Aude : moi depuis la Charte, déjà je voulais que les cinq qui étaient mandatés pour écrire la Charte, on fasse un communiqué de presse pour raconter comment ça s'était réellement passé [...] parce qu'en fait, on n'a rien dit finalement, on a laissé faire, alors que je pense que c'est nous qui avons été les plus droits dans nos bottes mais bon et donc voilà, et on a laissé tomber, ça prend une énergie, ça a été trois mois qui ont été compliqués mais là je me dis, on continue à rien dire, on continue à laisser faire, peut-être que c'est notre force, mais je ne crois pas, moi je serai plutôt d'avis de faire un truc large sur les CCI, pas forcément de...

[Membre du CCIV²] : en toute logique, on doit avoir un droit de réponse, parce que ce type, il nous attaque sur un support qui est le journal de la Mairie, on devrait avoir un droit de réponse sur un support qui a une certaine notoriété sur la place.

⁴⁴ Observation du 15 mai 2018 – Groupe de travail « Démocratie »

⁴⁵ Autre CCI du Centre-ville anonymisé

⁴⁶ Nom de quartier anonymisé

Aude : ben on peut demander sans problème.

[...]

[Membre du CCIV2] : j'aurais tendance à lui rentrer dans les plumes ; en plus de ça, ce mec, il se fait prendre en photo avec le *Discours sur la servitude volontaire* de la Boétie mais c'est quand même effarant cette posture, c'est de la folie.

Nathalie : faudrait le taper [d'un ton ironique].

[Membre du CCIV2] : alors on se demande si la servitude volontaire, ce n'est pas celle dans laquelle il se met lui-même parce que ce mec, il se prive de liberté, il est tellement de mauvaise foi.

Aude : ben moi je suis d'accord, même nous, on pourrait prendre la décision au moins un CCI et après on balance notre idée [avant l'AG].

Aude : [un membre très actif du CCIV3⁴⁷ arrive] [...] on n'est pas obligé d'attendre l'AG [...]. Tu sais on parle des CCI, mais combien on va être ce soir alors qu'on a invité les membres des CCI à faire la table, il va y avoir [toi], et puis nous.

[Membre du CCIV3] : j'ai bien fait de venir.

Aude : ce que je veux dire, c'est que des CCI qui restent actifs et qui dégainent, il reste quand même pas grand monde, donc y'a encore...

Nathalie : donc est-ce que ça vaut le coup de se faire ce T. [avec un ton ironique] ?

Au cours de cet échange, entre Aude, un membre du CCIV2, un membre du CCIV3 et Nathalie, le conflit émerge au nom des CCI, de manière nette ; deux membres sont partisans de répondre. Les autres membres présents dans la salle participent à intervalle irrégulier et ne semblent pas partisans de répondre, l'ironie de Nathalie le montre assez nettement également.

Aude : oui mais [le membre du CCIV2] disait, il faudrait peut-être qu'à un moment on réponde.

[Membre du CCIV2] : je pense qu'il faut se poser la question de savoir s'il faut ou pas répondre.

Aude : à force de toujours se faire attaquer, on ne répond jamais, j'disais qu'on s'était posés plein de fois la question cet hiver, déjà dans le cadre de la Charte.

[Membre du CCIV2] : je pense que c'est une vraie question, et qu'il est toujours bon de se la poser, alors après ça doit être décidé en groupe ; on doit savoir si on doit se poser la question en AGE.

[Membre du CCIV3] : l'objet de l'AGE c'est de voter les nouveaux statuts [avec un ton légèrement péremptoire].

[Membre du CCIV2] : j'entends bien, mais ce n'est pas fermé non plus.

[Membre du CCIV3] : ouais mais on a décidé de pas faire trop long, mais je vais en parler parce qu'on se réunit demain, le CA, donc je vais mettre ça sur la table. Mais après, ça me paraît pas du tout être le bon endroit le CA, parce que ce devrait plus être pour la Commission communication.

⁴⁷ Il s'agit d'un CCI de Centre-ville différent du CCIV et du CCIV2

Dans la suite de l'échange, les positions des deux membres partisans d'une réponse se tempèrent alors que le membre du CCIV3 ne semble pas favorable à une réponse, la suite de l'échange est éloquente à cet égard :

[Membre du CCIV2] : non, mais c'est l'objet de la question qui se pose, c'est ce dont il faut débattre ; honnêtement, moi je serais plutôt d'avis de répondre, mais à côté de ça, j'suis partagé aussi, je ne suis pas tout à fait sûr.

[Membre du CCIV3] : personnellement, je serais d'avis de ne pas répondre, par expérience, en étant confrontée à des élus, je sais que c'est ce qu'ils cherchent.

[Membre du CCIV2] : alors moi, je dirais que par expérience, pour être confronté à des élus [amusement dans la voix], je serais tenté de dire qu'il faut répondre...

[Membre du CCIV3] : alors, excuse-moi, je parle d'une expérience de chargée de com' auprès d'élus et je sais que ...

[Membre du CCIV2] : oui, j'entends bien mais...

[Membre du CCIV3] : c'est un hameçon qu'ils te lancent.

Aude : moi ce que j'imaginerais, c'est un peu ce qu'on s'était dits après la Charte, c'est plutôt de communiquer sur les Conseils citoyens.

[Membre du CCIV3] : de positiver, de dire les choses...

Aude : et de profiter des nouveaux secteurs pour le faire.

[Membre du CCIV3] : pas de faire comme s'ils n'existaient pas.

Aude : parce que finalement, on ne communique jamais, alors essayer de lancer un plan de com', [...] un article entier dans *Gre.mag* sur les CCI avec et on essaye correctement de lister ce qui a été fait.

[Membre du CCIV2] : entièrement d'accord⁴⁸.

La position retenue dans le débat sur l'opportunité d'une réponse à l'attaque de l'élus de l'opposition est donc la non-réponse, pour ne pas « amplifier », ne pas mordre à l'« hameçon » lancé. Le conflit est bien présent en germe, mais le débat conclu à sa non actualisation : le collectif ne portera pas ce conflit, ni ne le publicisera. Le collectif décide cependant de communiquer positivement sur les CCI. Dans cette recherche du *positif*, le conflit est nié, la dimension politique de l'attaque également parce qu'elle ne convient pas à l'instance interCCI représentée par les participants ce soir-là (la position aurait pu être différente en présence d'autres membres) ; pour les personnes présentes, mais surtout pour le membre du CCIV3, la réponse à l'attaque, la naissance du conflit, qui sait tenir une position antagoniste, ne fait pas partie des normes de l'instance.

⁴⁸ Observation du 15 mai 2018 – Groupe de travail « Démocratie »

b) *Le Conseil d'administration de l'Association de gestion*

Le Conseil d'administration de l'association de gestion des CCI (ACCIG) est un autre espace où différents membres des CCI se rencontrent et échangent leurs points de vue de manière régulière et informelle sans que cela soit institué car théoriquement l'ACCIG n'est qu'une « association de gestion ».

Au cours du débat sur l'octroi ou non d'un financement à un CCI souhaitant installer trois planchas connectées (fonctionnant à l'aide d'une application mobile) mais ne disposant pas de l'entièreté des fonds, et ayant demandé aux autres CCI de combler le manque, j'ai vu différentes positions émerger, mais surtout les membres présents au Conseil d'administration naviguer entre leur position personnelle en tant qu'individu, et la position de leur CCI respectif, ayant fait l'objet d'un débat préalable. Ci-dessous est reproduit un extrait du compte-rendu d'observation :

En faisant sa demande aux autres CCI, [le membre du CCIP2 demandant un financement] obtiendra une réponse ferme du CCIV pour qui officiellement la réponse est négative car il s'agit d'un projet pour un « budget participatif » - l'équipement ne peut être que propriété de la mairie ; dans le même temps, on pressent dans la réponse négative un jugement de valeur sur le projet qui ne sied pas aux attentes du CCIV. Le projet est à la fois trop onéreux et inadapté ; il y a un refus du matérialisme du projet, Virginie, alors qu'elle rendait compte de la réunion du CA, dira le soir même en plénière de façon ironique : « Quatre planchas ou un Talpin⁴⁹ ».

En parallèle, Maryse dessine une autre réponse, elle se dit sensible au projet et aux spécificités du territoire ([le membre du CCIP2⁵⁰ demandant un financement] aura pris soin de préciser que son CCI se trouvait entre [deux quartiers « sensibles »]). Maryse intervient en disant qu'il existe un « sous-local ». Disant cela, elle caractérise deux types de zones urbaines, deux « sous-localités » en somme ; dans certaines, certaines actions seraient possibles, et dans d'autres, non. [Le terme de « sous-local » opère une distinction entre localités mais renvoie également à une hiérarchie entre localités⁵¹.]

Avec ces deux positionnements, on distingue deux formes de citoyennetés différentes. Les spécificités de ces actions ne sont pas « comprises » (terme utilisé par Maryse) ; il n'est pas possible aux membres du CCIV de comprendre les actions du CCIP2 car les quartiers et populations sont différentes.

De même, il n'est pas forcément possible aux membres du CCIP de comprendre les actions du CCIV, le projet « planchas connectées » du CCIP2 en est la pierre d'achoppement [...] plus encore que les jeux

⁴⁹ Du nom de l'intervenant lors de la Conférence-débat du 24 mai 2018

In Observation du 5 juin 2018 – Séance plénière du CCIV

⁵⁰ Autre CCI de quartier populaire

⁵¹ Ajout postérieur à l'observation

sur l'espace public car ils n'ont pas vocation éducative ou à tout le moins ludique, mais seulement d'installer du matériel de cuisson.

Les habitants de ces différents quartiers ne se comprennent pas entièrement parce qu'ils n'échangent finalement que peu sur leurs expériences partagées ; de fait, ils ne comprennent pas la typologie citoyenne choisie par les membres de l'autre groupe, et au choix, voient chez l'autre un spectateur des problématiques publiques, ou un gaspilleur de fonds publics. Les deux ne dialoguent pas⁵².

Au terme de ce compte rendu apparaît la dimension conflictuelle entre différents CCI : ceux de quartiers populaires et ceux de centre-ville, mais non une dimension conflictuelle commune aux membres des CCI, qui serait portée par un interCCI, et qui aurait vocation à s'exprimer au public. Le conflit ne génère pas de collectif pour le porter ; chaque CCI est renvoyé à ses propres positions, mais l'instance interCCI qu'est le CA n'apparaît pas apte à la construction d'un collectif porteur de conflit. De fait, l'ACCIG ne constitue qu'un public très réduit ; elle n'est sans doute pas l'espace le plus apte pour l'expression à destination d'un public.

c) Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire

La première Assemblée générale à laquelle j'ai assisté était l'AG ordinaire le 1^{er} mars 2018, une quarantaine de personnes était présente, ce qui fut l'instance la plus largement peuplée que je connus durant la période d'observation, hors conseil municipal. Lors de cette assemblée, deux événements attirèrent en particulier mon attention, il s'agit de l'intervention de Didier, alors qu'étaient également présents dans l'assistance, en plus d'une partie des membres des CCI, l'Adjoint au Maire à la démocratie locale, et le Directeur de projet Démocratie locale, auprès des services municipaux ; Didier les interpella sur la thématique de l'urbanisme affirmant que 1 200 heures avaient été passées par plusieurs membres du CCIP sur un dossier particulier. Lorsque nous revînmes sur cet événement en entretien, Didier me confia que le fait de « valoriser » le temps passé en tant que bénévole permettait de « montrer à l' élu qu'il faut qu'il s'implique à un moment donné en terme de transparence ». Cela pour que l' élu « ait bien en tête que s'il ne répond pas aux dossiers [...] donnés », il « se [dise] bien *Putain là, je ne lui ai pas répondu mais mine de rien il a passé tant de temps*⁵³ ».

L'affirmation de cette posture d'interpellation de deux représentants de l'Etat, au sein d'une Assemblée générale des CCI est sans doute ce qui se rapproche le plus de l'affirmation d'un

⁵² Observation du 5 juin 2018 – CA de l'ACCIG

⁵³ Entretien Didier

conflit en public, et d'un processus enclenché d'émancipation pour l'individu qui l'énonce, l'aspect collectif semble néanmoins faible dans la mesure où les thématiques d'urbanisme au sein du CCIP ne sont partagées que par deux membres, figures des « habitants professionnels⁵⁴ ».

Par ailleurs, lors de cette intervention, il s'agissait bien de Didier, qui s'exprimait en son nom, et non au nom du ou des CCI ; il est difficile d'imaginer qu'un processus de réassignation identitaire ait pris place à ce moment-là néanmoins (nous reviendrons à cela plus tard dans le développement). Le reste de l'assemblée vu surtout la présentation par les membres des CCI de leurs actions passées et à venir ; une habitante ne faisant partie d'aucun CCI vint cependant exprimer haut, fort et sans micro (qu'elle refusa) son désaveu de la procédure du tirage au sort pour l'entrée au CCI : le conflit s'exprimait à l'encontre des CCI, en tant qu'instance municipale et donc représentante de l'Etat. L'instance apparaissait suffisamment publique à cette habitante pour lui exprimer sa *remontrance*. Le public venait à l'instance mais elle, ne s'adressait pas à son public.

L'assemblée générale extraordinaire qui eut lieu le 26 juin 2018 fut ma dernière observation ; elle réunit des membres de tous les CCI (environ 18 personnes) qui s'étaient déplacés pour entériner les modifications des statuts, et les voter de manière officielle.

A l'occasion de cette AGE, il y eut un débat sur le rôle de l'association de gestion (ACCIG) puisque les membres du CA de celle-ci étaient à l'initiative du vote, autant que des modalités à voter (même si théoriquement, d'autres modalités auraient pu être émises par les membres des CCI hors CA), sur la proposition conjointe de l'adjoint à la démocratie locale, et du directeur de projet démocratie locale des services de la Mairie.

Maryse, Virginie et dans une mesure moindre Séverine sont membre du CA. Le membre unique du CCIV3 qui s'exprime dans l'échange ci-dessous en fait partie, ainsi que le membre du CCIP3 numéro 2, mais pas le premier. Bien qu'il soit ouvert à tous, certains ne souhaitent pas en faire partie. Aude, par exemple, ne souhaite pas en faire partie.

[Membre unique du CCIV3] : Dès les premières réunions de l'ACCIG, on a bien dit que l'association de gestion, ce n'était pas une entité dirigeante des CCI.

Les autres membres dont Aude approuvent.

⁵⁴ Héloïse Nez, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie* [En ligne], N°4, vol. 2, 2011

[Membre du CCIP3 1] : tu as raison, et là je te suis complètement, mais là on vient voter le choix 3, et là quelque part, à mi année, l'association de gestion vient mettre son nez, mais ce n'est pas péjoratif, mettre son nez dans notre gestion.

Maryse : non.

[Membre du CCIP3 1] : vous n'avez pas dépensé votre argent, vous n'avez pas assez fonctionné au premier semestre, donc on redistribue.

Maryse et Virginie : non.

Virginie : c'est les budgets qui sont engagés aussi.

[Membre du CCIP3 1] : Moi on me donne 100.

Virginie : mais que t'as demandé sur un projet précis

[Membre du CCIP3 1] : peu importe, au bout de 6 mois, j'ai dépensé que 20. Que va faire l'AG ? Enfin l'association de gestion.

Virginie : si tu as prévu sur ce projet d'utiliser les 80, tu le dis à l'association de gestion.

[Membre du CCIP3 1] : de deux choses l'une, soit je mens sur l'utilisation des 80, soit je suis en retard dans ma réflexion, et puis ça se trouve ma réflexion va se dérouler juste au dernier trimestre, et puis je pourrai plus parce qu'on m'aura piqué les 80, y'a une immixtion.

Aude : mais moi je suis d'accord.

Maryse : y'a pas un pouvoir du CA, là le CA va devoir par rapport à la comptabilité voir fin août chaque CCI comme y'a des restes, et ensuite s'ils ont déjà en septembre s'il y a des CCI qui ont déjà décidé de participer au forum des associations, on prévoit de dépenser 100 euros, donc on va compter ces choses-là pour dire voilà, il reste maintenant tant, on redivise par 6, on ne fait pas de jugement sur...

[Membre unique du CCIV3] : l'idée de fond, c'est qu'il n'y ait pas de gâchis d'argent.

Maryse : la raison, pourquoi on [le CA] a fait ça ? Parce qu'on n'a pas pour la demande de subvention de... on a pas vu qu'il y avait un problème, y'avait un gros reliquat général et y'a trois CCI qui ont demandé une subvention donc on s'est dit *Ca peut plus continuer comme ça, on peut plus fonctionner chacun dans son truc*, donc c'est pour ça qu'on a cherché une autre solution qui aussi est collégiale.

[Membre du CCIP3 1] : on est d'accord sur le fond, mais chaque CCI n'est pas libre.

Aude approuve.

Virginie : j'en ai parlé tout à l'heure, mais ça me semble vraiment capital, c'est que chaque CCI évalue et prévoit, et fasse une vraie prévision de budget pour l'année à venir parce que si un CCI par fainéantise entre guillemet ou n'a pas le temps et ne demande rien, et du coup ses copains qui ont des projets très précis qui demandent de l'argent et que à la mi année on partage tout en deux. Il faut vraiment que chacun se prenne en main [...] vraiment on se serre les coudes, je pense qu'il faut avoir conscience de ça.

[Membre du CCIP3 2] : c'est un « pousse à l'action », parce qu'il y a des CCI qui se sont endormis un peu ou qui se sont disputés pour moi, là au moins, on dit on fait ceci sur une période.

[Membre unique du CCIV3] : y'a des actions qui coutent rien mais prennent tout le temps.

[...] Le tout c'est de faire ça dans la bonne humeur.

Yolande : oui dans la bienveillance.

[Membre unique du CCIV3] : oui qu'on ne se tire pas dans les pattes⁵⁵.

Dans cet extrait de l'échange, deux lignes de conflictualisation naissent du débat : d'une part, entre les membres du CA et les non membres (Aude et le membre du CCIP3 1), et d'autre part, entre Virginie qui souhaite une gestion budgétaire prévisionnelle, et les autres membres qui ne le souhaitent pas. Les deux débats admettent clairement une dimension politique. La première ligne de conflictualisation porte sur le plausible deuxième niveau d'instance que devient l'association de gestion avec l'adoption des nouveaux statuts prévoyant que les budgets soient alloués non plus par CCI (versés à l'association de gestion pour le compte d'un CCI) mais globalement (et répartis aux CCI puis repartagés en milieu d'année pour le reliquat). A travers ces deux lignes de conflictualisation, les membres n'échangent pas que sur la base d'une identité : Virginie admet une identité double, elle est à la fois membre du CCIV, et à ce titre, défend une gestion prévisionnelle, et membre du CA, et à cet autre titre, défend ce qui a été entériné en son sein. Elle vacille d'une identité à l'autre, mais en portant l'emphase sur la gestion prévisionnelle, s'affirme en tant que membre du CCIV.

Le cas de Maryse est également intéressant puisqu'elle défend comme Virginie ce qui a été entériné en CA, et le fait que le CA ne « fait pas de jugement sur [les projets des CCI] », mais dans le même temps s'oppose à Virginie dans la suite de l'échange :

Maryse : moi je voudrais répondre à Virginie, quand tu dis qu'en début d'année, pour chaque CCI décide bien de ce qu'il veut, je trouve qu'on peut pas forcément savoir en début d'année ce qu'on va faire, parce qu'il peut y avoir une situation, quelque chose qui se passe dans un quartier, on dit tiens là on va y aller.

[...]

Maryse : on ne peut pas tout décider d'avance.

Virginie : oui mais tu peux prévoir une petite marge.

Ces débats peuvent-ils précéder une réassignation identitaire ? L'interrogation reste entière, car le fait pour un membre de se mouvoir d'une identité à une autre au sein d'un groupe, ne signifie pas qu'un conflit se génère au sein d'un collectif ; par ailleurs, l'association de gestion à laquelle tous les membres des CCI sont adhérents de fait prévoit que chaque CCI ait une voix, non chaque personne. Ainsi c'est la position du CCI, éventuellement votée, qui importe : chacun s'exprime en son nom, mais c'est la voix du CCI qui prime ; à l'occasion de cette AGE,

⁵⁵ Observation du 26 juin 2018 –Assemblée générale extraordinaire

un des votes a porté sur l'opportunité de modifier cette disposition statutaire dans le but de cadrer avec le cadre associatif légal, mais les CCI ont voté en majorité pour maintenir le principe « une voix, un CCI ». De ce fait, il y a construction d'une identité collective non juridique mais statutaire. Néanmoins, dans le processus de subjectivation, sujet et peuple doivent sont les deux pôles : ici les deux pôles semblent être CCI et ACCIG, au détail qu'en préférant leur principe « une voix, un CCI », les membres choisissent une modalité n'appartenant pas au canon de la réglementation légale associative (les CCI n'ont pas de statut juridique), et ainsi repense (faiblement) une partie du contrat démocratique en s'affirmant autrement que leur statut juridique le leur permet.

Au demeurant, on peut supposer que suite à l'échange et aux votes, les membres s'engagent dans un processus réflexif, mais la dimension publique du débat semble faire défaut à l'espace de l'AGE pour que la dimension conflictuelle se réalise dans toutes ses aspérités.

d) Le dispositif de la question au Conseil municipal

Au total, de ces divers cas, la dimension publique semble être absente des espaces considérés ; cette dimension n'est pour autant pas entièrement absente de l'instance CCI. Simultanément à la mise en place des CCI, a été mis en place un dispositif leur permettant de poser une question orale en conseil municipal, et depuis 2016, ce n'est pas moins de (ou seulement) 12 questions qui ont ainsi été posées, soit émanant directement d'un des CCI, soit d'un collectif qui aurait demandé au CCI d'interpeller le Conseil municipal.

Parmi les questions portées par des membres d'un CCI, certaines n'ont pas de dimension conflictuelle et sont jugées par les membres du CCI « consensuelles⁵⁶ » voire « complaisantes⁵⁷ », telle la question posée sur la légalisation du cannabis posée à un Maire écologiste⁵⁸.

D'autres, cependant admettent une dimension conflictuelle plus nette : ainsi le 6 février 2017, un membre du CCIV3 (qui ne fait plus partie de l'instance) avait notamment déclaré au cours de sa question orale :

La co-construction nous semble la démarche la plus intéressante et devrait être engagé par défaut dans tous les projets avec la municipalité, nous pensons que cela pourrait réinstaurer une certaine confiance entre les élus et les citoyens [...]⁵⁹.

⁵⁶ Entretien Adrien

⁵⁷ Observation du 19 juin 2018 – Rencontre avec l' élu de secteur – CCIV

⁵⁸ Conseil municipal de Grenoble du 25 septembre 2017

⁵⁹ Conseil municipal de Grenoble du 6 février 2017

Mais suite à la « mise à l'agenda⁶⁰ » publique et conflictuelle d'une telle thématique, il n'y a aucune garantie que le collectif CCI porte le conflit : cette question, ni Maryse, ni Adrien, avec qui nous avons discuté des questions orales au conseil municipal ne s'en souvenait.

Il m'a été néanmoins donné l'occasion d'observer le processus d'élaboration d'une question posée au Conseil municipal au nom du CCREG par un membre du CCIV, avec ce que le processus admit de conflictualité entre CCI et services de la Mairie. La demande émanant du CCREG faite au CCIV de demander en Conseil municipal quelle place était accordée aux résidents étrangers au vu de la réduction du budget de l'instance notamment ; la question a permis de politiser le sujet au sein de l'instance, d'augmenter les compétences politiques des membres (apprenant ainsi que les résidents étrangers hors Union européenne n'avait pas le droit de vote, mais que leur nombre servait au calcul du nombre de conseillers municipaux alors qu'accollées aux murs, des affiches de femmes immigrées étaient dessinées faisant part de leur égalité ressentie⁶¹), mais pas de générer un conflit *via* le collectif du CCI, en somme de contribuer à la formation de sujets politiques. Le cadrage du dispositif qui permet qu'une question ne soit posée que dans la mesure où elle a été déposée au bureau du Maire 5 jours au minimum avant le Conseil municipal au cours duquel elle doit être posée (le délai est de 3 jours pour les conseillers municipaux de l'opposition), sans qu'une réponse à la réponse du Maire soit prévue, ni ne semble possible, ne plaident pas en faveur de l'enclenchement d'un processus de subjectivation. Ce cadre semble trop restrictif pour qu'une faille puisse apparaître, et faire naître le processus. Se faire porte-parole ne fait pas de soi un sujet, être porte-parole peut aussi relever de l'assujettissement au cadre.

Le dispositif apparaît sous cette forme comme une institutionnalisation de la subjectivation et de ce fait, semble antinomique avec l'objectif émancipatoire.

⁶⁰ Entretien Directeur du projet « Démocratie locale »

⁶¹ Extrait d'observation : « Mon regard se pose sur les murs, je n'étais pas revenu dans cette salle depuis la conférence du 24 mai, et depuis des affiches ont été ajoutées au mur, elles représentent des femmes issues de l'immigration, dessinées ; on peut lire des messages qu'elles auraient formulés faisant état de leur fierté de mieux parler le français, d'avoir pu passer leur permis, d'avoir des « papiers français ». Une quinzaine d'affiches s'étale sur le mur auquel je fais dos.

L'une de ces affiches m'interpelle tout particulièrement : il est possible d'y lire « En France, je suis fière de l'égalité entre les personnes d'où qu'elles viennent. Les femmes ont aussi beaucoup de liberté ». Le portrait représente une certaine Parasakthy. » *In* Observation du 5 juin 2018 – Séance plénière du CCIV

e) *L'instance du CCI*

Reste l'instance minimale du CCI dans ses réunions plénières mensuelles, que l'on peut qualifier de public en tant qu'espace entre les Hommes au sens arendtien, le lieu pourrait être l'espace de la genèse d'un collectif autour d'un conflit par le biais de la seule séance « plénière » rassemblant pour ce qui fut mon observation un public oscillant entre 6 et 14 personnes mais non de sa publicisation, ou d'une publicisation relativement faible.

Dans les débats aux sein des deux CCI observés, les différences sont minces en terme de conflictualisation des discussions ; il est possible dans l'un comme dans l'autre de faire part d'un antagonisme, je n'ai cependant pas constaté de positions antagonistes solidifiées envers un acteur extérieur au sein d'un même conseil. Nul ne doute que la participation à une même instance implique un certain assentiment collectif à l'action du conseil dans son ensemble, et que dans le cas contraire, *l'exit* est toujours possible⁶².

Au total, la multiplicité de ces espaces les rend publics, et publicisés, mais les espaces considérés précédemment dans leur unicité sont rarement publics : le caractère public d'un espace n'est pas un élément figé ; un espace non public peut-être publicisé, et c'est finalement ce que contribue à faire cet élu de l'opposition T., il publicise, et l'existence, et les actions des CCI, en les critiquant de manière vive au sein du Conseil municipal, il publicise un espace auquel le (grand) public ne participe pas. Il rend visible, il visibilise ce qui n'est pas du domaine du caché, non plus du sans intérêt pour le public, mais ce qui relève de l'action marginale, en la marginalisant.

De ce fait, il contribue au processus de subjectivation politique des membres de l'instance, qui s'ils répondaient, comme le fit Aude, non plus seulement au nom des représentants mandatés pour la réécriture de la Charte de fonctionnement des CCI, mais au nom du collectif CCI, s'engageraient sans doute plus avant dans ce processus, reconnaissant un conflit public, et agréant à l'antagonisme des deux parties au conflit. Mais s'ils se refusent à cela, c'est en vertu du nombre de membres de l'instance, au motif du nombre serait-il plus exact d'affirmer, car face à eux se trouvent seulement deux élus (de l'opposition). L'élu T. par la publicisation de ses critiques permet à l'instance de devenir publique, il potentialise une éventuelle subjectivation politique de ses membres, et en cela l'exhausse.

⁶² Albert O. Hirschman, *Défections et prise de parole*, Editions Fayard, coll. « Sciences humaines », 1995, 216 p.

De ce point de vue-là, il est possible de considérer qu'il y a un processus de subjectivation enclenché, et la réponse qu'Aude lui fit en est sans doute le meilleur indice. Avant d'évoquer cela, il convient de s'interroger sur les limites à la naissance d'un conflit au sein du collectif qu'est l'instance CCI dans son cadrage juridique qu'est la Charte, et dans la conception que se font certains de ses membres du citoyen.

2. L'évitement du (conflit) politique

Cette manifeste allusion à l'étude de Nina Eliasoph portant sur la tendance à l'évitement du politique constaté par l'auteur aux Etats-Unis au sein de différentes associations n'est pas comparable au cas des Conseils citoyens, ce n'est pas le politique qui y est évitée, mais le conflit politique ; la Charte en pose les jalons alors que pour certains membres, le citoyen se doit d'admettre certaines caractéristiques préventives au conflit.

L'emploi du terme conflit lorsqu'il est question de l'analyse du politique, que ce soit du processus de politisation ou de subjectivation politique, pour rappeler la définition qu'en font Sophie Duchesne et Florence Haegel, suppose que « la rupture soit assumée et publique, que les forces opposées se soient constituées et dévoilées » ; il s'agit de mettre « l'accent sur l'expression publique et la prise de contact entre forces antagonistes dans une communauté politique démocratique⁶³. »

Si l'aspect public nécessaire à la naissance du conflit n'est pas toujours présent, qu'en est-il de l'apparition de forces opposées en présence d'une injonction à n'être « pas dans la critique mais dans la construction » ? Lorsque il est du devoir contractuel de « chacun.e [de] se mobilise[r] pour contribuer à la sérénité des débats⁶⁴ » ?

a) *Une ébauche du citoyen « positif » et « constructif »*

Ce vœu d'être « constructif » s'ajoute à celui d'être « positif⁶⁵ » décrit précédemment par un membre du CCIV3 (sur l'opportunité d'une réponse à l'attaque de l'élu T.) et celui d'être « dans la bienveillance⁶⁶ » énoncé par Yolande du CCIP lors de l'Assemblée générale

⁶³ Sophie Duchesne, Florence Haegel, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique* 2004/6 (Vol. 54), p. 879-880

⁶⁴ Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants, p. 3

⁶⁵ Observation du 15 mai 2018 – Groupe de travail « Démocratie »

⁶⁶ Observation du 26 juin 2018 –Assemblée générale extraordinaire

extraordinaire ; dans le cas du CCIV et dans une moindre mesure du CCIP, c'est l'aspect « constructif » de l'éventuel participant qui est défendu, même si l'aspect « positif » est développé sous la forme de la critique « positive » antinomique de la critique « négative » ; or ce terme « constructif » est souvent évoqué d'une manière qui sous-entend la neutralisation du conflit. Si l'aspect construction revient à nier le conflit, c'est-à-dire les forces antagonistes en présence, n'est-il pas en contradiction avec la notion de citoyenneté, et celle de subjectivation politique ?

Aude me dit en entretien :

Comme politiquement c'est pas la majorité, ils attaquent, mais ils attaquent même des instances citoyennes. C'est incompréhensible. *[Opposition stricte ?]* Oui mais c'est bien d'être constructif, parce que ça sert pour taper sur tout parce qu'on n'est pas de la même majorité, parce que ce n'est même pas du même bord politique. C'est une histoire de majorité. Même T., si tu réfléchis bien. Donc c'est juste la colère de ne pas être au pouvoir⁶⁷.

Peut-on à la fois être dans la construction et serein, et exprimer publiquement un antagonisme ? Ce que les membres des CCI semblent honnir du politique est le jeu partisan qui justement voit s'affronter des forces antagonistes qui s'opposent publiquement parce qu'elles font partie de l'opposition mais sans qu'ils leur accordent de crédibilité dans le cas de l'élu T. à tout le moins ; c'est ainsi que le caractère conflictuel, en tant qu'assimilé au jeu politique, semble rejeté par partie des membres.

Intrigué par l'emploi du terme « constructif » par plusieurs membres du CCIV et CCIP, je demandais des explications à Virginie :

Tu dis "pas dans la critique mais dans la construction", c'est une chose que j'entends beaucoup, mais dans la critique, ce serait [quoi] ?

Non mais pas critique négative ; tu peux être dans la critique, en disant que tu n'es *pas d'accord*, ou que tu penses que quelque chose ne peut pas fonctionner, ou que tu te sens *pas à l'aise* avec quelque chose ; mais ce n'est pas juste dire *Ah non mais c'est nul*. Ça, c'est la critique négative. Moi je pense que la critique positive, ça peut être intéressant, c'est bien, mais aussi il faut avoir dans l'esprit ce qui est bien, ce qui marche bien. Être capable de dire, parce que souvent quand on rencontre des gens qui vont dans les réunions de quartiers, ou les réunions publiques, les habitants, on leur présente un projet de fou, et ils vont être capable d'avoir la vision qu'il n'y a pas une place : on va enlever la place qui est en-dessous de chez eux, et tu te dis si vous avez un problème de stationnement, il est possible de se dire *Qu'est-ce que je fais avec ma voiture ?* plutôt que de dire qu'on ne peut pas garer sa voiture en bas de chez soi. [...] Parce que c'est ça la différence entre critique [...] négative et critique positive, critique négative ce serait

⁶⁷ Entretien Aude

Ce projet il est pourri parce que je ne peux pas garer ma voiture en bas, et la critique positive, ce serait de dire Ok, le projet est intéressant, je trouve ça chouette mais du coup, comment on résout ce problème ?

De cette définition, il résulte que la critique se doit d'être en tension entre une syntaxe courtoise, une orientation tournée vers le bien commun, une propension à être raisonnable dans sa critique et une posture d'acceptation-abnégation vis-à-vis de l'ampleur d'un projet qui serait déjà préparé (« un projet de fou ») ; ce portrait n'est pas sans ressemblance avec celui dressé par Julien Talpin des « bon citoyens » des budgets participatifs de Morsang-sur-Orge ou de Rome qui le devenaient dans leur cas en « argumentant pour le bien commun⁶⁸ », mais dans le cas présent, le portrait admet en plus le prérequis, pour ce faire, d'être constructif et positif.

Cela signifierait-il que critiquer négativement serait donc faire part d'un conflit, quand critiquer positivement serait faire part d'un désaccord ? Rien n'est moins sûr.

Tout ne serait donc pas que formulation, manière de dire appropriée et grammaire autorisée, comme cela a largement été commenté par la sociologie de la participation. Pour la différence entre critique négative et critique positive, l'explication m'était donnée, mais pas pour l'aspect constructif, que signifiait « être constructif » ?

Pour Séverine :

Plutôt construire que critiquer, [...] Le jour où les gens co-construisent, ils n'ont plus envie de détruire le matériel urbain qu'ils ont mis ensemble, qui appartient à tout le monde, tu vois cette espèce de comment... Peut-être que ça ne parle pas dans mes quartiers [du Centre-ville] et encore, je veux dire... Cette espèce de bien commun et d'implication dans le bien commun pour le bien de tous, c'est un peu idéaliste, mais j'y crois.

Chez elle également, affleure l'idée du bien commun qui serait dans la construction alternative de la critique ; mais cette idée de la construction, pour elle, s'oppose à la destruction. Dans la suite de l'entretien, elle complètera son assertion :

Le côté discussion de chacun, co-construction, oui, c'est aussi un lien... Là [dans le cas du CCI par rapport à l'association SOS Amitiés dans laquelle elle fut volontaire dans ses jeunes années adultes] il est un peu différent mais comment dire ? Qu'ensemble on peut faire, que tout le monde ensemble, c'est mieux que quelques-uns⁶⁹.

L'aspect « constructif », tel qu'il est employé, induit ainsi la construction d'un lien entre les

⁶⁸ Julien Talpin, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix* 2006/3 (n° 75), p. 31

⁶⁹ Entretien Séverine

Hommes ; être constructif signifie aussi être inclusif. Par conséquent, c'est la capacité collective d'action qui prime, non tant l'apparente grammaire collective policée, bien que la tension entre l'une et l'autre demeure.

D'après le *Trésor de la langue française*, la « construction » est « l'action de construire quelque chose », c'est le « résultat de l'action », c'est-à-dire à la fois l'action et son résultat. Malgré sa polysémie, les différents sens du terme ont souvent en commun de présupposer un plan. Au sens des membres de l'instance, « être constructif » signifie donc de se conformer à la grammaire de l'instance – le plan de la construction –, mais également d'organiser sa prise de parole en direction d'une fin – la construction d'une capacité d'action. Bien qu'« être constructif », signifie perdre en spontanéité dans son expression grammaticale, et donc s'amputer d'une partie de la liberté loisible à l'action politique, cela signifie aussi accroître sa capacité d'action : ce qu'on perd en liberté, on le gagne en capacité.

De ce mode de pensée, Aurélie, est à l'exception de Maryse la seule représentante au sein du CCIP et l'opposition qu'elle opère entre « critique » et « capacitation⁷⁰ » est encore plus nette et concise :

Moi mon but c'est de mobiliser un maximum de gens, dans les associations, dans plein de choses, c'est tellement facile de critiquer quand tu connais pas, tu critiques facilement. Et c'est dommage. [*T'as eu besoin de sortir d'une position de critique ?*] Pour connaître, et voir ce que je pouvais faire parce que moi, mon but c'est vraiment, aujourd'hui dans la société, c'est de mettre en place de l'*empowerment*⁷¹.

Au cours d'une observation, j'avais pu échangé avec Liliane, membre du CCIV, qui revenait en séance plénière avec une longue absence espérant que la nouvelle Charte allait régler les « cafouillages » passés ; sa présence ne semblait pour les autres pas moins évidente que ne l'était son retour pour elle-même. Nathalie donna à Adrien dès son arrivée un stylo (sur lequel était inscrit l'adresse mail des conseils citoyens indépendants fait dans l'optique de la tenue de la conférence), mais ne le fit qu'après l'instruction d'Aude, dans le cas de Liliane ; Séverine demanda à cette dernière si elle souhaitait présenter son point en début de séance pour « partir avant », ce à quoi elle répondit par la négative. Enfin, lorsqu'elle présenta son point

I. ⁷⁰ Une des traductions du terme *empowerment* en français In Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, Éditions La Découverte, coll. Poche, 2013, 175 p.

⁷¹ Entretien Aurélie

sur un projet immobilier situé « en face chez elle », Séverine souffla longuement. C'est la posture d'habitante qui était sanctionnée, mais pas seulement⁷².

A l'occasion de la conférence-forum, elle arriva en avance pour aider les autres à préparer, alors qu'elle n'avait participé à aucune réunion préparatoire ; elle fit la remarque à Séverine que l'accueil avec des gommettes de différentes couleurs dans le but de distinguer entre « citoyens intéressés », « élus », et « professionnels » ne lui paraissait pas approprié. Séverine me le confia quelques minutes après en me disant « c'est vrai qu'on étiquette », ce à quoi, Nathalie à côté répondit « je m'en fous » comme pour marquer le fait que la remarque ne venait pas d'une personne qu'elle estimait. C'est la posture critique qui était ainsi également sanctionnée : alors que toutes les personnes qui avaient préparé la conférence étaient invitées par mail par Aude, dont Adrien qui n'avait ne faisait pas partie du groupe, ni n'était présent le soir de la conférence, et Roger pourtant très peu loquace, Liliane ne faisait pas partie de la liste des destinataires ; elle ne faisait pas partie du groupe des « bons citoyens » même si elle m'avait confié avoir été intéressée par la conférence notamment par le point de vue de terrain alors que dans le même temps, elle critiquait ceux qu'elle désignait comme « l'élite » de manière ironique formée par l'Adjoint à la démocratie locale, et le Directeur du projet « Démocratie locale » (qui parlaient à ce moment-là à l'intervenant)⁷³. La conférence avait été perçue par d'autres membres organisateurs comme trop « politisée », ou trop « partisane⁷⁴ », ce qui ne semblait pas avoir déplu à Liliane. Au total, Liliane rassemblait tous les attributs de l'anti « bon citoyen » : intérêt privé, posture critique « négative », et partisane.

Pour terminer ce portrait, l'occasion du choix de l'affiche devant être collée dans Grenoble, distribuée sous forme de *flyers* et envoyée sous la forme d'invitation aux différents intéressés, permet d'en affiner les traits :

A propos de l'affiche⁷⁵ que Séverine et moi préférons, Séverine dit « ça va passer pour Grenoble au Sahara », la tour faisant office de minaret ; Virginie renchérit en évoquant le buffet « cuisine du monde ». On rit tous, Virginie poursuit en affirmant « tant mieux s'il n'y a pas de racistes ». [...]

Puis, Séverine poursuit et dit qu'elle n'aime pas l'autre affiche parce qu'il y a des personnages sur celle-ci dont un qui est courbé, puisqu'il porte une *pièce de puzzle de l'affiche*. On échange à ce sujet, les autres lui donnent raison, puis Séverine poursuit toujours en plaisantant : « pourquoi pas un gros ? »,

⁷² Observation du 15 mai 2018 – Séance plénière du CCIV

⁷³ Observation du 24 mai 2018 – Conférence-forum sur le « pouvoir d'agir du citoyen »

⁷⁴ Entretien Aurore

⁷⁵ Cf. Affiche

l'audience rit. Aurore modère en disant que le personnage courbé ne devrait pas être devant, mais pouvait faire partie des personnages en arrière-plan.

Le choix de l'affiche a révélé quel(s) membre(s) ils souhaitaient voir les rejoindre, ainsi qu'en négatif, la manière avec laquelle ils se voyaient en tant que groupe : non-racistes, dynamiques et indépendants. [...] c'est peut-être aussi leur manière en excluant le personnage courbé de l'affiche d'affirmer leur insoumission au pouvoir municipal en place, son indépendance⁷⁶.

b) *Un cadrage juridique visant à la « sérénité des débats »*

Chaque membre respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit sans intention partisane. Etre membre d'un Conseil citoyen indépendant est une démarche citoyenne. Chacun.e se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et respecter la liberté de parole ou de participation des autres membres⁷⁷.

Outre la négation du conflit que prendrait la forme d'un antagonisme partisan, et l'évacuation de ce fait d'une éventuelle politisation par la forme partisane, c'est la sérénité des débats qui est prônée afin de « respecter la liberté de parole [...] des autres membres » ; cette Charte - émanation d'un groupe paritaire de citoyens et d'élus – constitue un « document contractuel qui a pour objet d'acter des principes, des rôles, des modalités de fonctionnement⁷⁸ » et de fait opère comme un cadrage puisqu'elle engage le citoyen qui prendrait part à l'instance. Elle n'est sans doute pas sans conséquence sur la visée constructive et positive ébauchée précédemment. La question se pose de savoir si contribuer à la sérénité des débats n'est pas antagoniste d'un objectif émancipateur, et promouvrait une certaine forme de participation, de certains participants.

Exception faite de l'écriture inclusive, la même injonction, et donc le même objectif de mobilisation en vue de « contribuer à la sérénité » des débats figurait dans la première Charte ; les membres du Comité de « refondation » n'ont donc pas jugé utile de reformuler l'énoncé. A la suite de cet énoncé, dans la première comme dans la seconde Charte, suit l'interdiction suivante : « Sont interdits les attitudes ou propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires [...] » qui est une formulation classique pour un document statutaire visant à définir les orientations d'un groupe constitué sous la forme d'un collectif. Ce refus de la « forme parti » est-il sans relation avec le refus des « attaques à la personne⁷⁹ » ? Ne faudrait-il pas plutôt y déceler une volonté de refus de « l'étiquette politique » comme de

⁷⁶ Observation du 24 avril – Groupe de travail « Démocratie »

⁷⁷ Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants votée le 23 mars 2018 en Conseil municipal, p. 3

⁷⁸ Ibid., p. 2

⁷⁹ Entretien Adrien

« l'assignation identitaire » et donc, par ce biais, la promotion d'une subjectivation politique collective plus que d'une politisation de certains ? Une orientation vers le général, plutôt qu'un repli vers le particulier ?

En réponse au mail d'un adhérent d'Union de quartier souhaitant rejoindre le CCI Centre-Ville, Virginie pouvait ainsi lui répondre que le CCI était ouvert à tous, tout en lui reprochant une attaque publique formulée à l'occasion de réunion publique, lui adjoignant la Charte de fonctionnement « afin de cerner [leur] rôle et [leur] mode de fonctionnement », et l'enjoignant à accepter leurs « règles de travail collaboratif : écoute, respect, critique constructive, confiance⁸⁰. »

La Charte définit ainsi une partie du décorum de l'instance, et peut servir à conditionner l'entrée d'un nouvel entrant à un certain mode de participation à son acceptation de celle-ci. Ce constat est d'ailleurs explicite pour certains membres :

Quand tu t'engages dans les CCI, tu es censé adhérer à cette Charte, et vouloir faire du mieux possible pour les gens, mais le mieux possible pour les autres, c'est quoi⁸¹ ?

Ainsi, une certaine forme de participation est promue, mais sans que soit défini le « bien commun » vers lequel s'oriente les membres de l'instance ; comprend-il la participation de tous comme le laisse supposer la vocation de faire des membres des CCI des « artisans de la démocratie », en guidant les novices vers cette forme de travail collaboratif pour reprendre celle de Virginie ? Aude partage le constat dont Maryse me fit part :

Là on vient d'horizons différents, on fait pas du tout les mêmes métiers, on n'est pas du tout dans les mêmes classes sociales même si on reste des gens qui ont, à mon avis, un niveau de formation un peu plus élevé ; on est quand même une classe éduquée pour pouvoir être dans un CCI, et y rester, faut quand même avoir un niveau supérieur de formation *pour appréhender les choses comme ça*, en tout cas, dans *l'instance qui existe* CCI. Mais il y a plein d'instances où il y a plein de gens qui peuvent s'investir, mais on est plus sur Alliance citoyenne⁸².

C'est ainsi une certaine appréhension des affaires publiques qui se développe sous une forme de participation singulière, et qui donc de ce fait ne peut faire de place à tous les potentiels citoyens « lambda ». Cependant, il ne faudrait pas ignorer le fait que les Conseils citoyens indépendants n'ont pas été créés en *terra nullius* : une écologie et une faune participative précédaient à la création de celle-ci, et les CCI se sont construits, de ce fait, en partie en anti-modèles des Unions de quartier, fierté locale, mais « fiefs » « fermés⁸³ », « qui n'acceptent

⁸⁰ Mail du 20 juillet 2018 de Virginie

⁸¹ Entretien Aude

⁸² Entretien Aude

⁸³ Entretien Adrien

plus de nouveaux adhérents » pour certaines d'entre elles⁸⁴, assumant une position clairement conflictualisée ; on ne saurait reprocher aux membres des CCI de vouloir s'inscrire en contre, et de prêcher pour un autre modèle au demeurant.

C'est sans doute là une position plus marquée du CCIV sur le territoire desquels existe ce type d'Union de quartier (telle que peuvent la percevoir les membres du CCI), quand, au sein du CCIP, cela ne semble être le cas (un membre de ce CCI est également adhérent d'une Union de quartier).

Au total, c'est une certaine forme de conflit qui est acceptée dans la grammaire de l'instance CCI (l'influence est plus marquée au sein du CCIV que du CCIP), une certaine syntaxe qui y est recommandée, cela dans le but de potentialiser, et les liens entre ses membres, et l'action collective qui peut y prendre place, afin que des dissensions d'appartenance ou d'assignation ne viennent pas diviser l'instance déjà peu fréquentée ; cela fait écho à ce que Chantal Chouffe entend par transformer des antagonismes en agonismes, néanmoins dans le cas présent, ceux qui préféreraient une position antagoniste, soit parce qu'ils ne seraient « éduqués » à s'exprimer en citoyens « constructifs » et « positifs », soit parce que cette voie moyenne ne leur convienne pas, se verraient exclus du processus. Ce refus des antagonismes est aussi une volonté de ne pas les souhaiter solidifiés et donc antinomique avec une éventuelle subjectivation politique au sein de l'instance.

A ce qui apparaissait comme au mieux un psychologisme, au pire une injonction à nier le caractère antagoniste du conflit, et une potentielle politisation des membres de l'instance, c'est en fait un refus d'une forme d'hétéronomie qui serait manifestée : ce refus de la critique « négative », c'est le refus d'une posture uniquement revendicative, qui ne serait donc pas autonomisée ; ces prémisses de la conception de la citoyenneté que se font les membres de l'instance, et qui découle d'une subjectivation politique particulière, admet des disparités au sein des deux groupes. La forme précédemment décrite se doit ainsi d'être nuancée en fonction du fonctionnement propre à chaque groupe.

C. (Vers) Quelle subjectivité politique ?

Pour rendre compte du processus de subjectivation politique éventuel qui aurait pris place au

⁸⁴ Entretien Aude

sein des deux CCI observés, il semble opportun de l'étudier à travers l'évolution biographique de ses différents membres, de leur engagement préalable, de l'impact que le CCI a sur leur vie, mais également de l'évolution relatée de l'instance CCI dans laquelle les interviewés ont pris place. Pour ce faire, il est proposé de scinder en deux l'analyse du fait du fonctionnement, de l'organisation et du style de groupe fortement différenciés : le CCIV sera le premier objet d'étude, le CCIP, le second, afin de définir dans un cas comme dans l'autre, le processus de subjectivation politique potentiel qui y prend place.

« Si les dispositifs participatifs sont émancipateurs, nous dit Federico Tarragoni, c'est dans la mesure où ils activent chez les individus une liberté, se déployant sous des formes différentes (résistance, inversion du stigmat, autonomie morale, conflit)⁸⁵. » C'est donc dans l'analyse indiciaire des processus de gains en liberté des participants à l'instance que consistera le présent développement.

1. Dans le CCI du centre-ville : de la distance à l'égard des institutions à l'action charismatique d'Aude en Conseil municipal

a) *Une proximité idéologique entre municipalité et membres du CCI préventive d'un conflit ?*

La difficulté pour les participants à l'instance réside en partie dans leur proximité idéologique avec la majorité municipale actuelle ; comme l'affirme Adrien : dans les CCI,

C'est clairement plutôt des gens de gauche, ça fait à peu près aucun doute, et pour cause parce que je pense qu'ils ont pu un peu vivre ce que j'ai vécu moi au début : c'est que c'était dans l'énergie de la création de cet outil qui était créé dans le cadre d'un programme politique clairement ancré à gauche ; et donc forcément, on peut le critiquer - cet outil démocratique-là - comme étant occupé par des gens qui sont de la même sensibilité. De fait, à la création c'était joué d'avance⁸⁶.

De fait, la plupart des membres du CCIV, comme l'a montré le chapitre précédent, s'identifient aux mouvements politiques classés « gauche », desquels la municipalité grenobloise fait partie ; dès lors, comment activer une liberté (politique) dans la mesure où les participants agrément, à tout le moins en partie, voire parfois éprouvent de la sympathie pour la majorité municipale ? Comment faire part d'un conflit, résister - alors que les membres du CCI rejettent pour la plupart, les jeux et postures politiques – contre ce qui (leur) sied ? Quelle subjectivité (politique) promeuvent-ils ?

⁸⁵ Federico Tarragoni, « Emancipation et subjectivation politique : une affinité élective », Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation.

<http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/emancipation>

⁸⁶ Entretien Adrien

Même s'il existe une certaine proximité en terme de « sensibilités [politiques] », c'est dans l'affirmation d'indépendance des membres de l'instance que se joue en partie ce processus de subjectivation politique ; c'est également contraint par l'accusation récurrente de la part des oppositions à la municipalité lorsqu'elles placent leurs critiques sur l'indépendance factice des CCI que le processus des membres doit prendre place. Cette indépendance semble être de l'ordre du processus purement abstraite, dans la mesure où les CCI, comme l'association loi 1901 qu'ils sont, perçoivent une subvention (en nature et financière) de la Ville.

b) Une volonté d'indépendance et d'autonomisation

Cette volonté d'indépendance se manifeste parfois comme à l'occasion de la rencontre entre les membres du CCIV, l'élu de secteur et la directrice du territoire. Cette réunion se faisait donc en présence des membres du CCIV, mais aussi d'un agent de développement local, du Directeur du projet « Démocratie locale » des services de la mairie et moi-même. Alors qu'André affirmait que le manque de membres dans l'instance provenait du fait que les CCI étaient vus comme un groupe de soutien à la majorité, alors que les Unions de quartier relèveraient de l'opposition, un débat s'engagea sur l'indépendance des CCI. Pour Aude, cela était dû au fait que les questions au Conseil municipal avaient été « complaisantes » pendant deux ans, ce qui ne serait plus le cas dans le futur. Ce à quoi la directrice de territoire répondit que les questions n'étaient pas « complaisantes », mais n'affirmaient pas de « conflictualité », elle-même regrettant que l'indépendance se manifeste par une forme de « distance ». Aude conclut en définissant sa vision de l'indépendance : le CCI peut s'il le souhaite s'engager dans une action avec les services de la Ville, tout comme ne pas le faire, s'il ne le souhaite pas⁸⁷.

Entre la proximité idéologique, et la distance dans l'action, la complaisance ou la non-conflictualité des questions au Conseil municipal, réside cette volonté d'indépendance ; celle-ci, l'indépendance ne se manifeste pas nécessairement dans le conflit, mais peut parfois contraindre à ne pas le manifester publiquement.

Dans la suite de l'échange, alors qu'avaient quitté la salle une grande partie des membres les plus actifs du CCIV à l'exception d'Aude et d'Adrien, et suite à la proposition de l'élu de former un « espace de prospective... partagé(e) » autour des dérèglements climatiques à venir, bien plus importants, selon ses dires, que ce que l'opinion publique pouvait en penser. Aude

⁸⁷ Observation du 19 juin 2018 – Rencontre avec l'élu de secteur – CCIV

demanda avec une complicité certaine à Adrien : « tu réponds ? ». Adrien répondit que le projet de végétalisation du Cours Berriat mis en place [via le budget participatif] n'avait pas seulement été pensé dans l'idée d'implanter de la « verdure », que la préoccupation climatique était celle du CCIV depuis le début, et sa création. Il semblait recadrer l' élu face à une question complaisante justement⁸⁸. Ce à quoi Aude ajouta qu'ils « commençaient à comprendre comment ça fonctionn[ait] » comme pour affirmer sa volonté d'indépendance du CCI, et protester contre une question jugée infantilissante ; en plus de la volonté d'indépendance, coexiste une revendication d'autonomie des membres de l'instance face à un élu, qui formerait le souhait de les circonscrire à, ou du moins de les inscrire dans un « espace de prospective... partagé(e) ».

Au cours de cet échange, ce sont des figures de citoyens indépendants qui émergent ; des figures qui ne sont pas intimidées par un mandat électif, et tutoient l' élu, qui tentent de rester en dehors de sa sphère d'influence, qui affirment leur connaissance des arènes politiques et leur maîtrise de leurs codes, qui manifestent leur intérêt pour les mêmes sujets mais simultanément leur volonté de ne pas appartenir au même espace. Cet échange a eu lieu après que Séverine, Virginie et Aurore soient parties, et l'on peut se demander si leur présence aurait permis que les mêmes arguments soient développés, ainsi que la même conclusion. La volonté d'indépendance néanmoins semble manifeste.

Certaines situations ont amené les membres du CCI à transgresser sur cette volonté. Le CCIP2, comme il a été évoqué précédemment, avait pour projet l'achat de planchas à disposer dans un parc grenoblois, mais manquant de fonds pour le financer, a fait appel aux autres CCI pour compléter le reliquat (environ 2400 euros à répartir entre 6 CCI au moment de la demande). Alors que la réponse était négative pour le cas du CCIV, des débats prirent place sur la capacité pour un CCI d'acheter un bien pour le disposer sur l'espace public, et donc sur l'autonomie en matière de mobilier urbain public.

Séverine : nous on ne nous a pas laissé le droit, on voulait financer un loyer à l'association Le refuge, et ils nous ont dit vous pouvez pas faire ça.

Virginie : ouais mais j'm rappelle plus, y'avait un problème technique.

Aude : non c'est pas ça c'est parce que tous les mois il fallait qu'on paye un loyer. C'était du fonctionnement quoi, c'est pas comme acheter une plancha, tu l'achètes qu'une fois quoi.

⁸⁸ Ibidem

Séverine : non mais je pense qu'ils disaient que l'on ne pouvait pas prendre le relais de la Mairie pour financer des associations que la Mairie [...], c'était qu'on avait pas le droit de financer une association que la Mairie finançait déjà.

[...]

Aude : moi je pense qu'ils ont totalement le droit de le faire après c'est pas notre vision de la dépense de l'argent public qui nous est confié. Mais je pense qu'ils ont complètement le droit de le faire. Tu sais le CCIP, ils font....

Virginie : je pense que les services de la Mairie, ils auraient réagi s'ils n'avaient pas le droit de le faire.

Aude : non, je pense que légalement, ils ont pas le droit la Mairie.

Virginie : en fait, moi ce qui me gêne, c'est de dire, on nous donne de l'argent pour le redonner à une asso en fait, ça, ça me gêne.

Séverine : là c'est un peu pareil, la Mairie elle pouvait décider d'installer ça ou pas, c'est un choix qui est d'acheter, qui n'est pas une animation ; c'est différent d'acheter quelque chose que d'animer, même faire [...] c'est plus du service, c'est pas acheter un truc, moi ça me surprend.

Virginie : qu'est-ce qui te surprend ?

Séverine : ce qui me surprend, c'est le fait que ce soit une acquisition, c'est vraiment prendre un pouvoir de la Mairie, décider à la place [...] le budget de la Mairie il va être attribué à cet investissement. C'est pas tout à fait ce que je voyais dans le budget [des CCI]. Donc je suis étonnée que ça passe, c'est un peu différent d'une action. Toi ça t'étonne pas ? Ça rejoint le fait qu'on puisse pas financer une association ; on peut pas financer une association, on peut pas faire une acquisition, mais bon après c'est juste une question, au-delà du fait que c'est un choix financier.

André : j'ai l'impression qu'il y a eu des achats de faits, certains CCI...

Séverine : de quel ordre ?

André : ben matériel pour des jeux [projet d'un membre du CCIV3 de disposer des jeux sur l'espace public], pour je ne sais trop quoi, non.

Aude : même nous, les nappes qu'on a achetées⁸⁹.

Séverine : c'était dans un autre contexte, une animation.

Virginie : ou un truc de com', alors que je pense qu'il y a effectivement des choix qui ont été... après de la com' pour aider un budget à sortir de la ruche au projet... [étape de sélection du budget participatif]

Séverine : c'est difficile après de remettre des barrières.

Virginie : mais par contre un projet qui n'est pas passé à la ruche, nous on n'a pas financé, on n'a pas fait ça.

Séverine : ben on aurait pu alors

Virginie : oui, mais c'est pas notre rôle.

Séverine : oui mais ça revient...

Aude : non mais c'est nous, c'est ce qu'on a décidé nous. On s'est dit que c'était pas notre rôle mais...

Dans cet extrait de séance plénière, on voit trois positions se former entre Aude, Virginie et Séverine : pour la première, ainsi que pour Virginie, d'un point de vue juridique, les CCI ont la possibilité de financer l'achat de matériel public à disposer sur l'espace public ; pour Virginie, l'absence de réaction de la part de la Mairie constitue l'évidence, mais dans un contexte

⁸⁹ Observation du 5 juin 2018 – Séance plénière du CCIV (qui devait être la première séance plénière entre CCIV et CCIV3 réunis au sein du CCIV)

d'animation, notamment d'un dispositif de la Mairie, cela est possible puisque c'est le « rôle » des CCI. Pour Aude, il est loisible au CCI de financer du mobilier public, et ses interventions font prévaloir une autonomie des membres du CCI à décider de l'emploi des fonds attribués. Enfin, pour Séverine, ce serait prendre un pouvoir inhérent à la Mairie qu'acquérir un bien public, le CCI n'a pas la même légitimité d'action que la Mairie.

Suite à cet échange, et malgré une position autonomiste marquée pour Aude, la décision fut prise au sein du CCI de demander une lettre de cadrage aux services de la Mairie. J'assistais à cet échange qui eut lieu après la rencontre avec l' élu de secteur : alors que la réunion s'était terminée, Aude, Adrien, le Directeur du projet « Démocratie locale » et moi-même étions restés ; lors de cette discussion, Aude demanda au directeur de projet d'envoyer un cadrage juridique des dépenses que les CCI pouvaient effectuer ou non (mail qui fut envoyé le 14 août 2018 après avoir consulté le service juridique de la Ville de Grenoble⁹⁰).

Alors que la position d'Aude est manifestement en faveur de l'indépendance, et de l'autonomie du CCI, les échanges avec les autres membres l'amènent à transgresser sa propre vision de l'instance, cela dans le but, semble-t-il, de tendre à une certaine indépendance ou autonomie, en faisant une demande aux services de la Mairie en tant que service support plus que tutélaire. C'est au total pour trancher un désaccord interne au CCI qu'il est fait appel aux services de la Mairie.

L'antagonisme entre ces deux visions (autonomie de l'instance VS hétéronomie de l'instance dont les règles sont fixées extérieurement) a pu s'exprimer à d'autres moments ; alors que certains membres du CCIV se réunissaient pour préparer la Conférence-forum du 24 mai sur le thème du « pouvoir d'agir du citoyen », Virginie affirmait que le cadre serait plus convivial avec un peu de vin ; Séverine était en désaccord sur ce point, cela ne lui semblait pas approprié, Virginie posa donc la question « mais ça se fait dans ces occasions ? », ce à quoi Aude répondit « si on veut, on peut ». L'autonomie morale de l'instance n'est pas l'apanage de tous au sein du CCI, certains membres ne conçoivent pas l'instance comme une instance, mais plutôt comme un dispositif qui répondrait à des règles émanant de la Mairie (Virginie), ou à des canons relatifs à un modèle participatif (Séverine) ; les deux conceptions ont en commun d'avoir une perspective hétéronome.

Aude adopte une posture qui oscille entre militantisme et éducation afin de mener les autres membres vers l'autonomie de l'instance, et tendre ainsi vers l'indépendance de celle-ci. Cette

⁹⁰ Mail de l' élu adjoint à la démocratie locale, envoyé à tous les CCI

manifestation d'une autonomie morale et donc de résistance face à des règles qui seraient fixées hors du CCI traduit une appropriation du contrat démocratique, tel qu'il peut être potentialisé à travers le CCI ; cette appropriation du contrat démocratique signifie qu'il a été pensé, puis repensé, à tout le moins du niveau du CCI.

c) *L'action charismatique – une remise en cause du modèle délégué ?*

Dans son entreprise d'autonomisation, Aude, assise à la table du Maire, qui avait présenté la révision de la Charte en début de séance du Conseil municipal sur un ton hésitant, peu assuré, s'est illustrée par une action charismatique en répondant à un élu de l'opposition, d'une manière cette fois plus assurée, moins hésitante, dont un extrait⁹¹ est reproduit ci-dessous :

Merci de me laisser la parole. L'exercice de réponse n'est pas simple puisque pas préparé, j'avais essayer de répondre à M. T. parce que vous avez dit beaucoup de choses, *je réponds en mon nom propre mais je pense que tous mes collègues des Conseils citoyens dans la salle et ailleurs seront plutôt d'accord avec moi*. Vous avez dit beaucoup de choses, je pense n'être d'accord avec aucune. Je pense que, honnêtement, il y a des choses qui sont fausses dans ce que vous avez dit. Je pourrai répondre largement sur tous les sujets, je ne suis pas sûre que ce soit le lieu.

Sur l'activité des CCI, [...] on communique *comme on peut* et on se mobilise *comme on peut*.

Sur le séminaire de refonte de la Charte des CCI, [...]. Le comité de rédaction, oui nous avons été élus avec un vote sans candidat, mais en fait nous ne l'avons pas remis en question, *nous* les citoyens, donc c'était un choix part..., c'était une proposition de la Mairie, mais un *choix partagé*.

L'histoire que vous racontez sur notre refus concernant la demande du CLUQ lors du travail du comité de rédaction, pour moi, c'est votre propre histoire que vous racontez [Agitation dans la salle]. *Nous avons été mandatés* pour écrire la Charte suite au séminaire et à *ce qu'il a été décidé* au séminaire, nous avons *gardés notre mandat* comme il est, nous sommes restés très cadrés à ce niveau-là et cette demande du CLUQ n'avait pas été discutée au séminaire.

Nous les représentants des membres des Conseils citoyens présents au séminaire somme restés *dans le mandat* qu'on nous avait donné. Voilà, [...] je pense que c'est pas en étant traités, comme vous venez de le faire que ça *donne envie à d'autres citoyens de s'impliquer*. Merci⁹².

Cette prise de parole publique dans l'enceinte du Conseil municipal, en présence des élus de la majorité, et de l'opposition, mais aussi face au public (constitué d'une trentaine de personnes), retransmis en direct sur le site de la Mairie, et accessible en rediffusion, constitue

⁹¹ La réponse en son intégralité a été reproduite en introduction générale

⁹² Site de la Ville de Grenoble, Conseil municipal du 26 mars 2018, Rubrique « La vidéo », 92ème minute : <http://www.grenoble.fr/1199-conseil-municipal-du-26-mars-2018.htm>

ce que James C. Scott nomme une « action charismatique » en tant qu'elle « représentait un texte caché partagé que personne n'avait jusque-là eu le courage de prononcer à la face du pouvoir⁹³. » La relation charismatique unissant Aude aux autres membres a été développée dans le précédent chapitre, mais c'est dans la perspective où celle-ci se place au cœur du processus de subjectivation politique qu'elle nous intéresse à présent. En effet, ce texte en tant qu'il constitue un constat partagé, mais non exprimé encore « à la face du pouvoir [représentatif représenté] » est le résultat d'un conflit construit, partagé par ses « collègues des Conseils citoyens dans la salle et d'ailleurs », puis exprimé en public.

Lors de l'entretien que j'eus avec Aude, elle me confia avoir longtemps hésité d'une part à présenter la délibération de la nouvelle Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants sur proposition des services de la Mairie et de l'Adjoint à la démocratie locale, et d'autre part à répondre à l'élue de l'opposition qui avait longuement critiqué le fonctionnement de l'instance, suite à la présentation d'Aude ; elle ne pensait pas « avoir le droit de reprendre la parole », même si le Maire, avant sa présentation, avait précisé qu'une autre interruption de séance était possible. Mais l'intervention de l'élue de l'opposition l'a fait « mont[er] en pression », elle « commençai[t] à bouillonner », puis - après proposition de l'Adjoint à la démocratie locale, puis de la Directrice de cabinet du Maire de répondre publiquement à l'attaque -, a eu « un déclic », « pour une fois, quelqu'un [allait] lui répondre », et Aude a été « assez contente » de sa réponse⁹⁴.

Au total, son intervention a eu pour destinataire, au-delà d'un membre de l'opposition, un représentant élu, qui de ce fait incarne le « pouvoir⁹⁵ », plus que membre du Conseil municipal, et Aude lui répond parce que la situation lui semble « insupportable », en plus du fait que, pour elle, des « mensonges⁹⁶ » soient disséminés auprès des habitants. Ce conflit qu'elle a exprimé en « son nom propre » mais pensant « tous [ses] collègues des Conseils citoyens dans la salle et ailleurs ser[ai]ent plutôt d'accord avec [elle] » est l'accomplissement du sujet qui se fissure : elle n'est plus la citoyenne Aude, elle représente les membres des CCI bafoués dans leurs actions par l'attaque de l'élue de l'opposition, et les défend, agissant ainsi, afin de rétablir sa vérité.

Cette intervention, même si elle est grandement facilitée par les services de la Mairie, le

⁹³ James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Editions Amsterdam, Paris, 2008, p. 34

⁹⁴ Entretien Aude

⁹⁵ Op. cit., p. 34

⁹⁶ Entretien Aude

Maire, et son Adjoint, n'en est pas moins un déplacement de la frontière entre conseillers municipaux élus et citoyens, entre personnes autorisées à parler en séance – les acteurs – et personnes autorisées à regarder la séance – les spectateurs - ; la place est laissée à Aude, et elle sait et souhaite s'en saisir, ce qui en déplaçant les frontières démocratiques⁹⁷, les repense, les modifie, et les transforme.

(1) Portrait ethnographique d'Aude

Aude constitue peut-être l'exception au sein des deux CCI observés, son engagement au sein de l'instance CCI, mais surtout en interCCI, au Comité de refondation de la Charte l'a sans doute amené le plus loin dans son processus de subjectivation politique ; issue d'une famille « très engagée associativement parlant⁹⁸ » (son père était directeur d'une MJC), une très grande famille, elle a toujours « vécu dans le collectif » : elle a tracté « toute [son] enfance ». Sa socialisation primaire au sein d'une famille très politisée « à gauche » (sa sœur est d'ailleurs journaliste politique auprès d'un grand quotidien national et suit les présidents ou premiers ministres depuis 15 ans) bien qu'aucun membre de sa famille n'ait adhéré à un parti politique semble avoir participé de son processus actuel ; le refus des étiquettes politiques, et donc d'une forme d'assignation identitaire politique n'y est certainement pas étranger⁹⁹. Cependant sa socialisation politique secondaire dans un premier temps au sein d'associations culturelles politisées, puis au sein de l'instance intéresse également à l'analyse des causes du processus ; comme évoqué précédemment, elle a suivi la campagne municipale en tant que présidente d'association, et s'est forgée la promesse de participer aux instances citoyennes mises en place par la municipalité Piolle si sa liste gagnait l'élection. A la suite de son engagement au sein du CCI Centre-Ville et de son engagement en interCCI, elle me fit l'historique de ce qui l'avait amené à prendre la parole pour répondre à l'élue de l'opposition – cela en *off*. Sans entacher cette promesse, ce qu'il est possible d'évoquer de ce récit, est

⁹⁷ Les auteurs d'*Agir dans un monde incertain* qui conceptualisèrent la démocratie technique ont déjà fait part du processus de démocratisation de la décision dans des domaines scientifiques et techniques variés ; le fait est qu'avec la participation politique dans le cas présent, ce même processus de démocratisation semble à l'œuvre dans des domaines plus traditionnellement réservés aux hommes et femmes politiques professionnels. Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Edition du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001, 358 p.

⁹⁸ Entretien Aude

⁹⁹ « [...] la *forme parti*, a en effet disqualifié le train d'encadrement et d'éducation populaire, c'est-à-dire de diffusion et de coproduction des savoirs sans lesquels il est difficile de générer les processus de subjectivation qui se trouvent au cœur de tout projet d'émancipation sociale » In Franck Poupeau, *Les mésaventures de la critique*, Paris, Editions Raison d'agir, 2013, p. 136 et 29 ; cité par Julien Talpin In *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux Etats-Unis*, Editions Raisons d'agir, Paris, 2016, p. 21

qu'elle fut soumise à de nombreuses pressions d'acteurs différents, à des surprises dans le déroulé des événements, et qu'elle en fut saisie ; de ce constat, elle eut à transgresser sa propre éthique personnelle de manière limitée et épisodique car contrainte, et ce fut à contre cœur qu'elle a présenté la nouvelle Charte puisqu'elle ne correspondait que peu à ses attentes. De fait, dans sa réponse, c'est bien son courage qui s'exprime.

(2) Adrien – Le demi *exit*

On ne peut clôturer ce développement sans évoquer Adrien, qui bien qu'il ait eu les mêmes engagements qu'Aude – à l'exception de la présentation en conseil municipal - ne semble pas être allé aussi loin dans son processus de subjectivation politique, même si, chez lui, il semble avoir pris cours ; la socialisation primaire d'Adrien a été bien différente : son père n'a jamais voté, sa mère vote traditionnellement socialiste ou écologiste au premier tour « parce qu'ils *sont sympas* ». De son point de vue, ses parents ne sont pas trop « dans le spirituel ou le projet de vie au-delà de leur vie à eux¹⁰⁰ ». Une socialisation politique primaire différente donc, mais le programme du Parti de gauche de 2012 a été, pour lui, l'occasion d'un surcroît d'intérêt pour la chose publique : « pour la première fois, j'ai trouvé un programme qui me plaisait vraiment où je ne votais pas contre, ou par défaut, ou par dépit, donc moi il y a un truc qui s'est allumé un peu à ce moment-là. » Cela parce que, pour la première fois, dans un programme, il voyait « une vraie articulation [philosophique] générale¹⁰¹ ». Par la suite, c'est au moment de la campagne municipale de 2014 – il n'était pas « spécialement plus politisé que ça » mais plutôt un « observateur attentif de la vie publique locale » - qu'il a de nouveau été saisi par quelques éléments du programmes ; il avait trouvé intéressant « dans le principe » les conseils citoyens et a décidé de se porter volontaire après l'appel à candidature de la municipalité suite à son élection, alors que les Unions de quartier dont il avait connaissance de la présence du fait de son habitat dans des quartiers où elles étaient particulièrement actives, ne l'avait « jamais interpellé comme ça ». Intéressé particulièrement par les thématiques d'urbanisme, Adrien a été très présent au sein du dispositif du budget participatif ; il a également eu l'occasion de poser une question au Conseil municipal, et reviendra sur cette expérience. Aude me confiera à ce propos que lors du passage d'Adrien, puisqu'il avait signé la liste de soutien à la liste du Rassemblement, un tweet d'un élu de l'opposition avait suivi – comme à l'habitude – pour dénoncer selon les mots d'Aude (le tweet

¹⁰⁰ Entretien Adrien

¹⁰¹ Ibidem

n'est plus visible) : *Encore un soutien de Piolle, elle est ou l'indépendance ? Etc*¹⁰². Adrien m'évoquera de manière générique des « oppositions pas trop constructives » :

Ils sont là pour faire des jérémiades en fait, [...] leur objet c'est de se plaindre, c'est de discréditer des personnes, ça je trouve que c'est insupportable quand on prétend participer à la vie politique locale [...]. [...] quand on est "simple citoyen" et qu'on est confronté à ce genre de critique violente et presque perverse au sens psychologique du terme, ben c'est dur, ça démotive, ça plombe et je pense que c'est aussi en partie ça leur objectif : c'est de faire le vide de toute dynamique positive autour des gens qu'ils critiquent de manière à pouvoir être une voix qui soit entendue et visible ; donc c'est chiant, c'est pas marrant [...] ¹⁰³.

Même s'il ne formule pas directement, on peut supposer qu'une des raisons pour lesquelles Adrien n'est pas allé aussi loin dans son processus de subjectivation politique réside également dans le fait que les critiques nominales l'ont conduit vers un demi *exit* : à la dernière séance plénière du CCI de centre-ville à laquelle je participais, il disait vouloir « garder [seulement] un pied dans le CCI » pour des raisons professionnelles¹⁰⁴ (il travaille deux jours par semaine dans une grande ville voisine).

Cela est peut-être dû au fait qu'il refuse les « attaques à la personne » ; en évoquant les élections présidentielles de 2017, il me dit avoir modifié son vote au second tour qui devait être blanc et a finalement été en faveur du candidat Macron, pour éviter de libérer une parole et des actes homophobes :

[...] j'ai craqué et j'ai voté pour Macron parce que, étant homosexuel, en fait, je savais que plus elle ferait un score haut, plus les homophobes oseraient ouvrir leur gueule dans l'espace public ou faire des actes, donc j'ai dit *Il faut quand même qu'elle fasse le score le plus bas* et donc je me suis dit ben allez Je vote contre elle¹⁰⁵ [...].

C'est en vertu d'une assignation identitaire qu'il modifia son vote, pour éviter que celle-ci ne puisse lui être reprochée sous cette forme.

d) *Conclusion : un « citoyen indépendant autonomiste » ?*

Au travers des différentes observations, et cela se vérifie sans doute plus dans le cas du CCIV, nous constatons une évolution de l'agir des participants : d'une complaisance à l'égard la municipalité dans les interpellations *via* le dispositif de la question orale au Conseil municipal, c'est l'affirmation d'une autonomie qui semble prendre le pas ; puisque le CCI tire son origine

¹⁰² Entretien Aude

¹⁰³ Entretien Adrien

¹⁰⁴ Observation du 5 juin 2018 – Séance plénière du CCIV

¹⁰⁵ Entretien Adrien

dans un engagement programmatique du groupe Rassemblement, il semble logique que les participants, dans ses débuts l'instance, aient pu manifester peu de conflictualité, voire une certaine complaisance à l'égard de l'autorité politique à l'origine de leur création, néanmoins, à cette complaisance a succédé une certaine volonté d'autonomie en vue de l'indépendance de l'instance CCIV ; l'autonomie étant comme principe d'action en tant « qu'il la met en mouvement¹⁰⁶ », l'indépendance étant la fin poursuivie, l'un des buts pour ce faire : la participation citoyenne – sans participant, pas d'autonomie, ni d'indépendance. La gradualité dans l'enclenchement du processus de subjectivation politique n'est pas le même pour tous les membres de l'instance ; Aude est sans doute l'exemple paroxystique, la difficulté réside dans son cas, comme dans celui des membres du CCIV dans la proximité idéologique entre ces premiers et l'autorité incarnant le « pouvoir » au sens de James C. Scott. En effet, pourquoi entrer en conflit si l'on s'agréé ? Mais ce n'est pas tant dans un cadre partisan, en opérant une distinction selon l'étiquette politique, qu'il faut entendre ce conflit, sinon dans le cadre d'une opposition entre gouvernants et gouvernés qui nous éclaire bien plus sur la portée revendicative du conflit observé, entre les détenteurs de la parole publique et ceux disposant du regard, et d'une voix mensuelle. Le cas ici présenté semble indiquer qu'une subjectivation politique « *sui generis*¹⁰⁷ » est en cours de formation, et que celle-ci émerge sous la forme du « citoyen autonome indépendantiste », non pas qu'il soit autonome mais que l'autonomie soit son principe d'action.

Néanmoins les déterminants du processus sont difficiles à évaluer dans leurs causes : la socialisation politique primaire semble pouvoir y jouer un rôle comme pour la politisation, néanmoins, son absence n'est pas rédhitoire d'un processus enclenché plus tardivement ; au regard des observations, la socialisation secondaire semble avoir une importance à tout le moins aussi importante, mais l'environnement n'agit pas de la même manière sur chaque individu, ni sur chaque citoyen. Alors que l'environnement conflictuel publicisé auquel Aude a été soumise lui a donné l'occasion de l'action charismatique, d'une potentialisation de sa propre subjectivation, Adrien a par son refus de présentation de la Charte – présentation qu'Aude acceptera¹⁰⁸ - manifesté sa démotivation et son *demi exit* du fait « de la critique violente et presque perverse ».

¹⁰⁶ Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Editions du Seuil, coll. « Points essais », 2001, p. 291-292

¹⁰⁷ Federico Tarragoni, « Emancipation et subjectivation politique : une affinité élective », Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation.

<http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/emancipation>

¹⁰⁸ « [Adrien], il s'était déjà fait ramasser sur le fait qu'il avait déjà signé la liste Piolle, il s'est auto-exclu en disant *Moi je suis assez d'accord sur le fait que ça serait bien que ce ne soit pas toujours les mêmes.*

Une question demeure cependant pour le cas du CCIV ; qu'il existe un lien entre la relation charismatique, construction d'une communauté et subjectivation politique a déjà été démontré par Philippe Abirached dans son étude sur Michel Aoun¹⁰⁹, mais dans le cas du CCIV, ce qui surprend et à la fois semble intuitivement légitime, c'est qu'Aude, en plus d'être la charismate est la participante la plus engagée dans son processus de subjectivation politique ; elle est allée le plus loin dans le processus qui fait d'elle un sujet politique, processus qu'elle semble souhaiter aux autres membres puisqu'elle les oriente par l'autonomie vers l'indépendance, cela en tant que charismate et sujet politique.

2. Au sein du CCI d'un quartier populaire : d'une frêle communauté politique à une subjectivation non partagée

La seule fois où quelqu'un s'est exprimé sur l'action charismatique d'Aude au sein du CCIP, à ma connaissance, fut en séance plénière : Didier s'était exprimé pour demander aux autres membres s'ils avaient visionné l'intervention d'Aude en Conseil municipal avec une certaine admiration dans le regard, Colette lui avait répondu alors « c'est pas politique le CCI »¹¹⁰. Alors qu'il est clair pour Maryse que l'action du CCIP, et des CCI est politique, Colette admet une acception du mot politique qui ne s'entend que comme politique professionnelle et politique partisane, et sa position est majoritaire au sein de l'instance. Il faut également rappeler que pour les personnes avec lesquelles je me suis entretenues, le CCI n'était pas l'unique engagement, ni l'engagement principal (sauf dans les cas de Maryse et Didier), parfois un engagement par défaut (Mounira). Ce défaut de reconnaissance de l'essence politique de l'instance, plus encore qu'au sein du CCIV pour lesquels membres, l'instance est politique (sauf pour Séverine) semble entacher d'autant la possibilité qu'un processus de subjectivation politique puisse s'y rencontrer, non dans le lieu de la réunion, mais entre les membres du CCI. De même la distension plus grande des relations entre les membres du collectif CCI peut sembler agir comme frein au processus, tout comme la division en quatre thématiques (jeunesse, social, urbanisme, culture) qui sépare les membres en différentes ramifications du CCI, pour ne les réunir que lors des réunions plénières ; le fait que nombre des membres soient multi-engagés au sein de dispositifs institutionnels (Fonds de participation des habitants), ou hors institution (collectif d'habitants de quartier ; association de promotion de la convivialité

In Entretien Aude

¹⁰⁹ Philippe Abirached, « 1. Charisme, pouvoir et communauté politique : la figure de Michel Aoun », *Leaders et partisans au Liban*. Editions Karthala, 2012, p. 44

¹¹⁰ Observation du 10 avril 2018 – Séance plénière du CCIP

dans un quartier ; conseil syndical), et que l'engagement au sein du CCI ne soit pas forcément l'engagement principal apporte sans doute une limite.

Enfin, c'est le territoire et les habitants qui le peuplent qui en dessine une autre limite ; en tant que « quartier populaire », ses habitants sont plus à même d'être uniquement identifiés, et ainsi de s'auto-identifier en tant qu'« exclus », ou à tout le moins « en marge », sans forcément que cela ne consiste à la « mise en question » d'une « catégorie sociale¹¹¹ ». Quand bien même les membres du Conseil ne sauraient répondre de cette catégorie, ni s'y identifier, parfois une identification « de classe » est présente, et ce fait peut agir en frein également au processus.

Au sein d'un quartier populaire avec des problématiques singulières par rapport à un quartier peuplé de classes moyennes, il peut sembler que le CCI pourrait faire plus que de « l'animation de quartier » pour reprendre l'expression employée par Aude pour qualifier l'action du CCIP. Comment d'une communauté un distendue, multi-engagée et multipolaire, dont l'action semble apolitique, pourrait-il naître un processus de subjectivation politique ? Quelle serait le sujet politique qui y adviendrait ? Qui y serait promu ?

And perhaps in abode of poverty, where health, learning, shelter and security are not birthrights, the soul is not a birthright, either.

The Atlas, William T. Vollmann

A la différence du CCIV pour lequel il était possible d'envisager l'étude du processus de subjectivation politique notamment d'après l'étude des discussions ayant pris place au sein du collectif, cette méthode n'est pas pertinente dans le cas présent dans la mesure où les thématiques d'action sont délimitées et incombent à quelques personnes qui les présentent en séance plénière mais donnent lieu à peu de débats ; cette démarche, dans la mesure des limites précédemment citées n'aurait que peu d'intérêt. Il sera préféré ici une analyse, par portraits biographiques de plusieurs participants, des limites inhérentes à certains pour que le processus s'enclenche ou se maintienne, ainsi que des actions évoquées et mises en place, parfois hors du CCI, puisque le CCI est parfois un lieu où faire part des actions entreprises plus que dans lequel sont entrepris des actions.

¹¹¹ Ibidem

a) *Mounira : « nous on est des petits »*

Mounira est assistante maternelle après avoir exercé un certain nombre de métiers différents (elle se dit « bougeotte ») ; elle est arrivée au CCI après avoir quitté la Table de quartier au sein de laquelle pour elle comme pour Colette, Mireille, et Aurélie, un homme monopolisait la parole sur des détails de peu d'intérêt. Mounira trouve que l'action du CCI est « une goutte d'eau », elle préférerait son action au sein de la Table de quartier :

On disait ce qu'on avait à dire, avec les gens de la région, du département, c'était vraiment... On avait des gens décideurs, enfin c'était plus important ce qu'on faisait, que là ce qu'on fait maintenant. Moi les CCI c'est un petit truc, je leur ai dit... Je suis avec eux parce qu'ils m'ont demandé de venir, mais ça ne correspond pas à ce que je voulais : moi je voulais vraiment que les grands décideurs agissent dans nos quartiers¹¹².

Pour notre entretien, elle me donna rendez-vous dans le jardin partagé auprès de son immeuble, nous nous installâmes sur des bancs autour d'une table, faits de palettes de bois, qu'elle avait participé à construire pour le lieu ; au cours de l'entretien, elle me confia que le jardin partagé était le résultat d'une lutte engagée par un collectif d'habitants auquel elle avait participé : « tu vois le jardin, c'est nous, c'est notre combat à nous, sans bureau ; c'est bien. On combat sans bureau. »

Elle éprouve une certaine fierté de ce combat, mené par un collectif auquel elle appartient ; elle n'est certes pas complètement satisfaite du résultat :

Nous au départ, ce qu'on voulait, c'était une grande parcelle collective. [...] Une parcelle collective gérée par un jardinier de la Mairie, [...] qui soit là pour faire, qu'il dirige un peu les choses, et que on soit, nous habitants, à venir jardiner dans la grande parcelle [...] mais maintenant ce sont des parcelles individuelles, chacun son petit truc et puis terminé. *[C'est eux qui ont prévu ça ?]* Ben ils n'ont pas voulu nous suivre dans notre... notre désir en fait de vouloir faire de cet espace-là une grande parcelle collective. C'est dommage, parce que, tu vois, ça crée de l'individualité, et nous ce n'est pas ce qu'on voulait : on voulait qu'il y ait du partage, de la convivialité, de l'entraide [...]. »

(1) L'acte parrésiasique à l'adresse d'un bailleur social

Le combat qu'elle a mené au sein de ce collectif ou les fois où elle « disait ce qu'[elle] avait à dire » aux décideurs ont été des espaces où elle a pu activer un processus de subjectivation politique, au nom d'un collectif d'habitant de son quartier, ou au nom des habitants de son quartier, elle a pu exprimer aux décideurs une revendication, ou une opinion ; au sein de la Table de quartier, elle me raconta avoir interpellé le directeur d'un bailleur social et l'avoir

¹¹² Entretien Mounira

mis « mal-à-l'aise » :

Mais bon quand même malgré tout, j'ai dit ce que j'avais à dire ; je suis sortie de là-bas, j'ai dit ce que j'avais à dire, si je n'avais pas parlé, j'aurais regretté de ne pas avoir ouvert ma gueule... Voilà on va le dire comme ça.

Le récit évoque une acte parrésiasique et aussi celui d'une action charismatique à l'image de celle d'Aude en Conseil municipal, mais est aussi l'indice d'une dés-identification ; Mounira s'est exprimée au nom des habitants de son quartier, néanmoins dans le même temps, la dés-identification n'est que partielle puisqu'elle parle en tant que « petit » (« [Eux] ce sont des gens qui ont l'habitude de parler avec des *grandes* assemblées et qui ont un certain bagage on va dire ; et nous *petites* personnes associatives... »). Son statut social continue à la définir, néanmoins elle s'exprime au nom d'un « nous » élargi par l'enclenchement du processus de subjectivation politique, elle porte un conflit au nom d'un collectif, mais ce conflit ne semble pas l'ébranler en tant que sujet si ce n'est parce qu'elle – habitante – a mis mal-à-l'aise le directeur du bailleur social :

Je me suis permise d'interpeller [...] le bailleur, j'ai essayé d'être un peu sympathique mais à un moment donné je crois que je l'ai mis mal-à-l'aise, et c'est un peu gênant parce quand tu n'as pas l'habitude de parler avec autant de gens, tu sais, nous on est des petits, moi je trouve qu'on n'est pas...

(2) Une scène démocratique « écaillé » mais non « fissuré »

On aperçoit une transgression de son identité sociale puisqu'elle, en tant qu'habitante et au nom des habitants de son quartier, s'adresse au directeur du bailleur, mais elle ne se « dés-identifie pas », elle ne met pas son « identité en équivalence », de son intervention n'émerge pas un nouveau « partage du sensible », il n'y a pas « déconstruction des normes et des stigmates » pour reprendre les définitions philosophiques.

De l'analyse de son intervention, le processus semble activé, mais incertain, elle a rompu en partie avec ce que l'on attend de « soi¹¹³ », mais qu'en partie parce que sa posture est celle que l'on pourrait attendre d'une personne de sa « classe sociale » : si l'instance CCI, ne lui convient pas, il semble que cela soit dû au fait qu'elle n'ait accès, influence que sur de « petites actions » « éphémères », mais pas aux décideurs qui interviennent sur des actions de plus grande envergure. Et la fin de l'entretien est éloquente à cet égard :

¹¹³ Au sens de Mead ; cité par Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 110-111 ; George Herbert Mead, *L'esprit, le Soi et la Société*, traduit de l'anglais par Jean Cazeneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault. Préface de Georges Gurvitch, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 332 p.

Je vais dire qu'en fait on devrait pas avoir... Moi personnellement c'est toujours ce que j'ai dit... on devrait pas toujours avoir à aller quémander quelques euros, auprès des élus, auprès de ci, auprès de là, ça devrait... Ils devraient eux-mêmes venir vers nous, automatiquement, venir nous demander ce qu'il nous faut pour travailler, parce qu'ils savent souvent ce qu'on fait ; ils le savent et le voient. Souvent je me dis, ça serait à eux de venir vers nous, on fait leur boulot souvent¹¹⁴.

C'est à la fois l'envergure des actions entreprises qu'elle critique et la posture représentative plus que mandataire des politiques professionnels, de ce fait, elle « repense [partiellement] le contrat démocratique » pour reprendre la définition de Federico Tarragoni.

(3) Portrait ethnographique de Mounira

Cette permanence identitaire qui semble à peine « écaillée » dans son être-sujet admet sans doute quelques causes biographiques : son histoire familiale est particulièrement riche. Son grand-père paternel s'est « démené » pour que le père de Mounira puisse terminer son service militaire (dans l'armée française en métropole) sans que celui-ci ne soit prolongé (son grand-père lui a raconté que les jeunes étaient embrigadés dans le but qu'ils ne rejoignent pas des mouvements indépendantistes) même si partie de son ascendance paternelle a combattu pour l'Algérie indépendante : « Donc après nous on est d'une famille aussi qui... d'une famille, enfin, je parle en Algérie, ils sont... Il y a une famille aussi surtout du côté de mon père, qui se sont battus pour l'Algérie indépendante donc c'est un peu contradictoire mais ils se sont vraiment battus pour l'Algérie indépendante¹¹⁵ [...] » Du côté maternel, sa grand-mère abritait des Fellagas, et a gardé de son vivant un grande rancœur envers la France : « Elle détestait la France parce qu'elle disait *Tout ce qu'ils nous ont fait ! [...] La France... les Français nous ont volé, les Français nous ont maltraité, nous ont traité comme si on était rien* » alors que son grand-père paternel, qui avait combattu en Indochine et parlait très bien français, lui disait : « *Ben ils nous ont volé, ils nous ont traité comme si on était rien, des sous-hommes en fait [...]* c'est le passé, ça y est, c'est fini maintenant on en parle plus ». Née en France, dans un contexte d'après-guerre d'Algérie, elle a été marquée par le racisme notamment en provenance du corps professoral, qu'elle subit et dont elle fut témoin, et dans sa vie professionnelle qui s'en suivit ; elle se dit d'une génération particulière, pionnière en quelque sorte : « je suis de la génération quand les enfants, les filles... surtout les filles, nous d'origine maghrébine ; quand elle part de la maison, c'est un peu bizarre pour ma génération... [...] Moi je fais partie des premières à tailler la route, j'ai demandé rien à personne, j'ai préparé mon

¹¹⁴ Entretien Mounira

¹¹⁵ Ibidem

départ tranquillement, quand je suis partie [...] voilà on se débrouille. On est battants après. Après mes parents sont supers, mais mon père, il m'a plus élevé à la dure si, oui, et non, plus *Apprends à te débrouiller toutes seule* [...]. Moi j'ai eu une éducation un peu à part¹¹⁶. »

Mounira en me racontant son histoire familiale se distancie vis-à-vis de son ascendance familiale (« nous on est d'une famille aussi qui... d'une famille, enfin, je parle en Algérie, ils sont... Il y a une famille aussi surtout du côté de mon père »), et semble enlisée dans de multiples identités antagonistes, et face à ses multiples identités, elle semble trouver une permanence dans son statut social - une sorte de fil d'Ariane. Peut-être que le processus de subjectivation politique, en tant que le remise en jeu identitaire est enrayée du fait d'identités passées sur lesquelles il n'est pas possible d'agir.

(4) Un statut social antagoniste du style de Franck

Son assignation statutaire a pu se révéler antagoniste du style de Franck, que Mounira ressent comme une forme de *libido dominandi*¹¹⁷ ; bien que je n'ai rien observé de tel, Maryse me confia en entretien - alors qu'elle me disait n'avoir que peu d'espoir que des personnes de classe populaire rejoignent l'instance : « Mounira, elle s'est pas encore engagée officiellement au CCI, [...] elle m'a dit par rapport à Franck *Je supporte pas là, moi j'suis pas au boulot, [...] il va pas me commander*¹¹⁸. » Ce qui aurait pu n'être qu'un problème de personne face au style singulier d'intervention de Franck (qui sera esquissé par la suite), Maryse me dit le percevoir comme « une réflexion en tant que classe sociale », et c'est certainement significatif que Mounira ne soit pas engagée officiellement dans l'instance de ce fait. Néanmoins, ce que Maryse interprète en tant que « réflexion en tant classe sociale » peut avoir une autre cause explicative qu'il s'agira de recontextualiser, et dont il sera fait l'hypothèse dans la suite du développement.

b) La « reine populaire » Madame C. : « à T on marche »

Le cas de Collette relève d'une perspective similaire ; Maryse m'avait envoyé les coordonnées de tous les membres par mail quand elle sut que je souhaitais réaliser des entretiens, et m'en

¹¹⁶ Ibidem

¹¹⁷ Bien que l'expression soit de Saint Augustin [*In La vraie religion*, XXXVIII, 70, *Œuvres de saint Augustin*, tome 8, Bibliothèque augustinienne, p. 127], il semble que la conceptualisation bourdieusienne dessinée dans « La domination masculine » [*In Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, n° 84, p. 28] semble plus à même à retranscrire l'idée qu'elle recouvre

¹¹⁸ Entretien Maryse

avait présenté trois plus en détail, outre Mounira, il y avait Colette : « C'est la *reine populaire* de T¹¹⁹ » et sans doute la personne la plus âgée des CCI ; retraitée sans profession, outre l'éducation de ses quatre enfants, elle me raconta qu'elle aida un certain nombre de voisins du quartier que ce soit pour la garde ou l'aide aux devoirs de leurs enfants, et fut reconnue pour cela par la proviseure du collège notamment. Maryse m'avait aussi confié en entretien à propos des difficultés pour le CCIP de recruter des membres des classes populaires qu'il était « significatif¹²⁰ » que Colette soit la seule personne de T présente au CCI. Et pour Colette comme Mounira, il n'y a pas reconfiguration effective du rapport à soi lors des anecdotes d'interpellation qu'elle a pu me raconter, du moins d'un point de vue politique ; comme évoqué précédemment, en s'adressant à l'ancien président de la république François Hollande alors Premier secrétaire du Parti socialiste qui n'avait pas attendu un groupe d'habitants de T venus à sa rencontre, elle avait déclaré, lorsqu'il les avait rejoint : « A T on marche » ; cette affirmation pourrait être précédée d'un « nous ». Elle s'exprima ainsi en tant qu'habitante de T, non en son nom propre mais au nom d'une identité qui est la sienne : celle de la reine du quartier.

c) *Mireille : recherche de sociabilité et impossible conversion du regard*

On pourrait classer Mireille dans la même catégorie. Mireille est une infirmière retraitée de 72 ans ; elle passa la plus grande partie de sa vie dans une maison isolée (ses plus proches voisins vivant à plus d'un kilomètre) en campagne, et n'est venue aux instances participatives qu'à sa retraite et suite à son déménagement à Grenoble. A la question de savoir si son expérience dans des instances participatives avait modifiée sa conception de la démocratie ou à la politique, elle me fit cette réponse :

Moi je pense que tu ne peux pas ni changer, tu sais je vais te dire, j'ai épousé un juif et moi je suis catholique, et un jour le rabbin m'a dit *Est-ce que vous allez vous convertir ?* Je lui dis *Non, je ne me convertirai pas parce que je serais une mauvaise juive, et je serais une mauvaise catholique, alors il vaut mieux que je reste comme je suis.* Et finalement j'étais plus considérée par la communauté juive – j'étais pas juive – que celles qui s'étaient converties, parce que finalement, elles ont eu des soucis, elles ont eu des tas de problèmes au départ, alors que moi, personne ne... J'étais restée comme j'étais, et finalement, il m'a dit *Ben vous avez raison*, le rabbin m'a dit *Vous avez raison.* Tu vas pas... attends tu crois en Jésus Christ et tout ce qui s'en suit, tu as été élevée là-dedans, comment veux-tu revenir en arrière ? C'est impossible ; la logique veut que tu restes dans ta religion. Donc si tu veux, même si tu

¹¹⁹ Mail de Maryse du 14 juin 2018

¹²⁰ Entretien Maryse

apprends des tas de choses, quand tu as une façon de voir les choses, tu les changes pas. Moi je pense, ni en politique, ni en démocratie¹²¹...

L'emploi de la métaphore religieuse n'est pas inopportun, elle traduit ainsi l'impossible conversion du regard dans son cas. Alors qu'elle est pourtant l'une des membres les plus engagées dans les instances et dispositifs participatifs (Fonds de participation des habitants ; budgets participatifs ; Maison des habitants ; Associations de quartier), ses multiples participations ne l'ont pas amené à reconfigurer son rapport à soi. Quelles en sont les causes ? Est-ce le fait de causes individuelles ou environnementales ?

Elle me dira néanmoins avoir « beaucoup apprécié l'histoire de la démocratie qu'il a mis Piolle en place parce que ça faisait participer plus les habitants dans la vie de la Ville, et c'est... bon, après tout, la Ville appartient à tout le monde [...] », mais la mise en place d'une instance telle le CCI, et sa participation récente (elle aussi participait auparavant à la Table de quartier, et en a démissionné fin 2017) n'ont pas contribué à un éventuel début de dés-identification. Elle renchérit dans la suite de l'entretien à propos du Conseil municipal, disant : « Je n'ai jamais participé à un conseil de machin, ni... ça c'est pas pour moi. Je ne suis pas quand même, y'en a qui sont férus de ça, moi... ». C'est à la fois parce qu'elle estime que le Conseil municipal n'est pas sa place et par désintérêt qu'elle ne souhaiterait assister à l'instance ; dans cette affirmation, l'assignation identitaire est ferme, et ne semble pas avoir évolué depuis sa participation au CCI. L'on peut se demander alors si la raison pour laquelle chez Mireille ne semble pas s'être enclenché un processus de subjectivation politique est le fait que la justification de son engagement est la recherche de sociabilité en premier lieu, bien plus que d'enrichissement cognitif¹²². Il y a là une limite, semble-t-il individuelle, au processus.

d) *Franck : refus des particularismes et sexualisation identitaire*

A l'occasion de la venue en séance plénière de deux adhérentes d'une association qui souhaitent demander aux « habitants » d'imaginer leur Centre social idéal avant que la structure ne soit mise en place, Franck, énervé devant la longueur de l'intervention, avait réagi vivement en s'exclamant « Faut demander aux habitants ! », provoquant un regard aussi circonspect que réprobateur de Maryse¹²³ ; ce qui pourrait apparaître à la fois comme une

¹²¹ Entretien Mireille

¹²² Alice Mazeaud et Julien Talpin. « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. 1, no. 3, 2010, pp. 357-374

¹²³ Observation du 12 juin 2018 – Réunion plénière du CCIP

forme de refus du terme d'habitant au profit de celui de citoyen, voyant dans l'intervention au sein de l'instance un mésusage de celle-ci, peut aussi s'interpréter considérant que Franck ne sera ni usager, ni n'habite le quartier où sera implanté ce Centre social, et de ce fait, ne se sent pas concerné individuellement.

Franck est un ancien colonel de l'armée retraité de 55 ans, il est venu au CCI en 2016 dans une recherche de sociabilité également, ne connaissant ni la ville, ni ses habitants ; il me raconta qu'il avait interpellé un élu à propos de la sécurité des cyclistes et de la limitation de vitesse :

Quand la discussion commence par Il faut qu'on sécurise la rue parce que les vélos ne se sentent pas en sécurité, que je dis Ben écoutez si vous voulez sécuriser la rue, vous n'avez qu'à mettre des radars et des contrôles parce qu'elle est limitée à 30, vous n'avez qu'à faire respecter le 30, que l'élu me dit Ah oui, mais vous comprenez 30 pour un automobiliste, ce n'est pas évident ; je leur dis Mais qui a décidé de mettre un panneau 30 dans l'agglomération ? Je sais bien que ce n'est pas évident parce que je prends ma voiture, mais ne venez pas vous plaindre !

Franck s'exprime en son nom, en celui de personne d'autre ; il s'exprime dans un style qui marque une forme de *libido dominandi*¹²⁴ marquée comme cette fois où après avoir jeté par-dessus les tables un classeur rouge, semble-t-il, pour l'envoyer de manière visible à Didier, qui le lui renvoya de manière gênée, il dit à ce même Didier, dans une recherche de complicité, d'une voix assurée et forte *Didier, On peut faire façon Audiard, quand les hommes de 120 kilos parlent, ceux de 60 écoutent*¹²⁵. A d'autres occasions, je l'avais observé manifester son empressement dans un style qui aurait pu être celui de quelqu'un à une table de négociation affirmant sa position personnelle.

C'est ce style particulier, et cette sexuation assignée en identité particulière qui semble prévenir l'enclenchement d'un éventuel processus de subjectivation politique dans la mesure où une des-identification semble impossible puisque dans son identité semble prévaloir sa sexuation ; cela est plausiblement le fait d'une socialisation professionnelle particulière, très hiérarchisée. Alors que sur d'autres sujets, Franck affirme une négation radicale des particularismes individuels : « les noirs, les arabes, et les juifs, à partir du moment où ils ferment leur gueule et qu'ils foutent pas le bordel, ils ont les mêmes droits que... Enfin, potentiellement, je veux dire, [...]. Ils revendiquent pas leur caste quoi, pas plus que les étudiants, pas plus que les retraités, pas plus que les cheminots, à un moment faut arrêter les

¹²⁴ Pierre Bourdieu, « La domination masculine » [In *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, n° 84, p. 28]

¹²⁵ Observation du 12 juin 2018 – Réunion plénière du CCIP

conneries¹²⁶. » Cette négation des particularismes n'est entachée que par le particularisme de la sexualité, qui dans le cas de Franck semble fonctionner de manière exclusive avec une éventuelle subjectivation politique. Il participe à l'instance en tant qu'individu, et de ce fait, s'affirme en tant qu'individu. Et plutôt qu'une forme de racisme apparent, il faudrait y voir un refus de l'altérité sociale simultané à une violation des « normes que tout le monde *connait* d'une manière qui ne définit pas précisément celui qui s'y adonne¹²⁷ », basée sur un postulat d'égalité politique qu'il sait pourtant infondée (« potentiellement ») ; par ce refus de l'altérité comme des normes, il résulte une impossible reconfiguration de « soi » à soi.

e) Didier : quand politisation et subjectivation politique entrent en conflit

Le cas de Didier est singulier également ; cet ancien chef de projet dans l'industrie, qui du fait de son travail a voyagé dans un grand nombre de pays et s'est intéressé aux différentes politiques sociales et économiques de ces pays, actuellement retraité et engagé dans l'instance depuis ses débuts sur le pôle urbanisme, incarne au mieux la figure de « l'habitant professionnel¹²⁸ ». Ce n'est pas au travers de son métier qu'il a acquis ses compétences et une certaine expertise en matière d'urbanisme, thème sur lequel deux membres sont mobilisés au sein du CCI, mais sa manière de gérer ses dossiers est directement inspirée de celui-ci : il avait une approche prédictive et préventive sur un secteur industriel particulier, approche qu'il utilise pour les dossiers d'urbanisme qu'il traite. Au cours de l'entretien, il m'a fait part des nombreuses fois où il a interpellé des élus dont le Maire sur ce thème et critiquait vivement l'approche des élus qui ne répondait pas à ses critères :

Et s'il y a un truc qui m'a choqué chez ces... En fait, je n'ai jamais trempé sur des attaches politiques ou quoi que ce soit, mais pour moi, c'était clair qu'un politique se positionnait, un élu ou quoi que ce soit, se positionnait pour équilibrer les problèmes du moment mais surtout dans une approche préventive et surtout prédictive : comment on se projette dans 10 ans ? Et comment sur la politique qu'on va mener, qu'est-ce qu'il faut préparer ? Et de ce côté-là, cette approche, je m'aperçois que les élus, ils ne sont pas dans cette approche¹²⁹.

Au long de l'entretien, sa posture est restée la même, il critique la compétence politique des élus qui n'admettent pas son approche pour traiter de problèmes politiques : une fois encore

¹²⁶ Entretien Franck

¹²⁷ Nina Eliasoph, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Editions Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2010, p. 126

¹²⁸ Héloïse Nez, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie* [En ligne], N°4, vol. 2, 2011

¹²⁹ Entretien Didier

dans une perspective téléologique. En figure d'expert, il remet en cause les compétences des élus et théorise sur les causes de cet état de fait perçu : « J'étais surpris moi sur la compétence des adjoints au maire. Bon après on m'a donné une explication [...]. On m'a donné la vraie explication [...] ce sont des gens qui ont débarqué à Grenoble sans connaître Grenoble¹³⁰. » Peu importe la véracité de ses propos, dans son cas, c'est ce positionnement en tant qu'expert « habitant professionnel » qui semble prévenir l'enclenchement d'un processus de subjectivation politique ; plutôt qu'une reconfiguration de son rapport à soi en tant que personne compétente capable d'intervenir sur des problématiques politiques en figure autre que celle de l'élu, il dénigre la compétence des élus, ce qui lui fournit une explication qui ne l'engage pas sur ce processus. Comme évoqué précédemment, Didier s'occupe quasi exclusivement du pôle urbanisme et aide sur les thématiques culturelles : sa vision de l'instance est tronquée ; ce qu'il observe au niveau du pôle urbanisme ne peut faire l'objet d'un démenti ou d'une confirmation sur d'autres thématiques. Interpellé par ce constat, il a décidé de quitter l'instance en septembre 2018 et m'évoquait en entretien sa rencontre fortuite avec un potentiel candidat aux prochaines élections municipales qui semblait partager son approche préventive-prédictive :

Comme ils sont tous en train de préparer, y compris le maire, les élections de 2020 ; moi je ne vais pas hésiter, j'attends le mois de septembre, terminer les dossiers, puis je vais adresser un bilan de ce que j'ai fait au CCI et mon *ressentiment* de travail CCI à la fin de mon mandat. Parce que d'un autre côté, j'ai vu l'instance politique de la municipalité Eric Piolle, et j'aimerais bien voir le retour de X., en posant des questions bien précises pour savoir un peu comment eux voient les choses, et... C'est pas forcément pour dire que si je suis d'accord avec lui, je me mettrai sur sa liste, mais c'est pour avoir une vision sur le long terme, sur la prochaine municipalité, du devenir de Grenoble ; parce que si ça reste comme ça, mon épouse est en train de me rejoindre, je suis prêt à quitter Grenoble¹³¹.

Il aura choisi la voix de l'*exit*¹³², un *exit* plausiblement politique même s'il restait très circonspect sur ce point, l'évoquant à demi-mot, aucunement comme une certitude, néanmoins ; pour le cas de Didier, est palpable un déficit de *phrônesis* du fait de sa participation polarisée sur une thématique dans laquelle il s'inscrit en expert : de son expertise et sa conviction de la rectitude de son approche naissent un antagonisme vis-à-vis de ses interlocuteurs élus jugés incompetents, mais alors que sa connaissance grandit sur sa thématique, son regard ne change pas, son identité non plus – il reste et demeure un

¹³⁰ Ibidem

¹³¹ Ibidem

¹³² Albert O. Hirschman, *Défections et prise de parole*, Editions Fayard, coll. « Sciences humaines », 1995, 216 p.

« habitant professionnel » - ; l'antagonisme se solidifie et se politise si bien que la subjectivation n'est plus une option, pour cela il aurait fallu qu'il fasse abstraction de son statut social. De là, il ne repense pas le contrat démocratique dans une perspective participative, mais songe à s'y insérer de façon plus intrinsèque de façon délégative.

Sa politisation au total entre en contradiction avec son éventuelle subjectivation politique, ce parce que polarisé au sein d'une thématique, le discernement semble lui faire défaut. Cela peut aussi être explicité en partie par sa biographie : Didier, est né à Fès au Maroc, d'un père dirigeant d'une importante société de transport ; au début des années 1960, dans un climat de Guerre d'Algérie, corruption et pouvoir important des gouverneurs qui accaparaient les biens des étrangers, son père s'est associé avec un Marocain, pour courir « moins de risque », qu'il a trouvé six mois plus tard, assassiné d'un couteau dans le dos dans son bureau. Suite à quoi, ses parents ont déménagé en France où son père quarantenaire a tenté de redémarrer une société de transport, mais sa santé se détériorant, il est décédé à l'âge de 46 ans ; Didier dans le même temps, dans ses jeunes années adultes, a interrompu ses études un temps pour les reprendre par la suite – études qui furent sanctionnées d'un diplôme de doctorat. Jeune, Didier a été confronté à une perte de statut et d'identité sociale ; statut et identité qu'il a su retrouver en se faisant transfuge de classe, opérant un retour à sa classe initiale, mais l'on peut s'interroger sur la plausibilité pour que, sur ces bases, s'enclenche un processus de subjectivation politique, en tant qu'une reconfiguration du rapport à soi, subie, a déjà pris place. Il y a déjà eu déconstruction et réassignation identitaire, bien que l'unicité de cette reconfiguration ne fasse partie de la définition du processus – dans le cas de Didier, cela semble être le cas.

f) *Maryse : la subjectivation dans le désintérêt ?*

Enfin, Maryse est l'une de celles pour qui un tel processus semble avoir pris cours ; à travers son travail associatif dans le secteur de l'enfance, elle a pu mobiliser en tant que professionnelle les habitants-parents pour la création d'une bibliothèque ou d'un terrain d'aventure pour leurs enfants. Ce qu'il y a de particulier dans le cas de Maryse, c'est, d'une part, qu'elle est la seule participante à ne pas habiter le secteur (elle habite en centre-ville mais n'aurait pas souhaité faire partie du CCI de ce quartier), elle ne se mobilise pas pour elle ; d'autre part, elle dit n'avoir jamais connu la hiérarchie à travers son travail, ce qui, peut-être, a favorisé une non assignation statutaire en premier lieu, et bien que « riche par héritages successifs », elle ne peut socialement se penser comme « classe supérieure », même si « au

niveau financier, [elle] devrai[t] être dans la classe supérieure¹³³ » : elle signifie ainsi la négation de son statut social, et ainsi partie d'une construction identitaire sociale.

On peut se demander néanmoins si ce processus de subjectivation est bien politique, ce qui revient à s'interroger sur la teneur politique des actions menées par l'instance instiguées par Maryse, au-delà des de la seule pratique de démocratie participative qui y prend place, et qui par définition est politique. Sur cet aspect, Maryse est très intéressée par la rencontre intergénérationnelle autour du conte qu'elle organise depuis 3 ans : le troisième thème était en 2018 « l'entraide » comme évoqué précédemment, l'édition précédente de 2017 étant sur « la terre », et celle de 2016 sur « l'eau » - « [ce] bien précieux à partager¹³⁴ » ; comme évoqué précédemment, la forme du conte n'est pas anodine et elle peut traduire une volonté de lutter contre « une guérilla idéologique non déclarée¹³⁵ ». Les trois thèmes choisis sont éloquentes à cet égard, et le descriptif fait *a posteriori* sur le site web des CCI l'est également :

Les petits de B¹³⁶ ont représenté le conte du roi des animaux, les enfants de la Maison de l'Enfance [...], le conte de la grenouille, contes illustrant le *bien précieux à partager* qu'est l'eau¹³⁷.

Pour James C. Scott, l'action politique des groupes dominés est « voulue cryptique et opaque » puisque pour « la majeure partie des habitants de la planète [...] le statut de citoyen constitue au mieux une aspiration utopique¹³⁸ » ; il semble que Maryse, citoyenne du centre-ville, engagée dans un CCI en quartier populaire, en tant que principale instigatrice des rencontres intergénérationnelles, partage la thèse de James C. Scott.

Au cours de l'entretien, Maryse me demanda si je connaissais la sociocratie qu'elle me décrivit ainsi : « La sociocratie, c'est des méthodes d'éducation populaire qui ont été inventées par la nouvelle génération de l'éducation populaire. [...] C'est une façon à ce que, justement laisser la place à tout le monde. Arriver à une gestion démocratique du fonctionnement associatif, c'est utilisé dans les entreprises. [...] Toutes les méthodes c'est pour arriver à la *vraie démocratie*, la prise de parole, le respect des uns et des autres¹³⁹. » Ce n'est pas tant qu'on ne pourrait qualifier le processus de subjectivation de Maryse d'apolitique, mais son

¹³³ Entretien Maryse

¹³⁴ Site des Conseils citoyens indépendants de Grenoble.

<http://conseilscitoyensindépendantsgrenoble.fr/2018/06/03/3eme-rencontre-intergenerationnelle-autour-du-conte-et-du-recit/>

¹³⁵ James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Editions Amsterdam, Paris, 2008, p. 154-155

¹³⁶ Nom du quartier

¹³⁷ Site des Conseils citoyens indépendants de Grenoble.

¹³⁸ Op. Cit., p. 154-155

¹³⁹ Entretien Maryse

discernement, sa *phrônesis* semble lui indiquer une autre voie que le conflit déclaré ; le conflit s'il s'exprime est cryptique, et opaque, et cela est volontaire, il n'en est pas moins d'une symbolique proprement politique.

g) Aurélie : de la méditation à l'empowerment, hors CCI

Le cas d'Aurélie déjà évoqué pour la constitution du trouble est également intéressant, puisqu'il semble admettre quelques similarités avec celui de Maryse ; à la différence de cette dernière, elle habite le secteur, mais suite à la rencontre avec un moine bouddhiste, et sa pratique ascétique, une véritable conversion du regard s'est opérée chez elle, notamment sur le thème de la délinquance :

En avançant sur mon chemin, en travaillant sur moi, avec des lectures, en rencontrant des nouvelles personnes, en m'intéressant vraiment de plus près à la délinquance. *[En t'intéressant de plus près...]* En la côtoyant de plus près. *[Ok. C'est à ce moment-là que tu as vu que le local pouvait faire quelque chose ?]* Oui puis l'image que j'avais avant pour moi, la délinquance c'était un voyou, je ne les approchais pas, je ne m'y intéressais pas, aujourd'hui c'est totalement différent. *[En connaissant, t'as plus la même approche ?]* Oui, j'ai plus la même vision, j'ai plus la même approche, j'ai plus d'empathie envers eux : à comprendre comment on en arrive là¹⁴⁰.

Sa pratique méditative et sa rencontre avec un ascète confirmé se sont mués en un engagement politique qui ne se limite pas à l'instance du CCI (associations de quartier, de défense animale, et de démocratie participative hors CCI). Elle a d'ailleurs organisé hors cadre du CCI mais en conviant à titre individuel les membres de son CCI un débat public sur le thème de la délinquance en présence de Yazid Kherfi (« ex-délinquant » aujourd'hui « spécialiste de la prévention de la délinquance¹⁴¹ » - directeur et fondateur de l'association Fondation nomade). Dans son mail d'invitation, Aurélie invitait « éducateurs, enseignants, médiateurs, etc. » mais également les « services de police », le lieu du débat étant « l'endroit idéal pour faire se croiser jeunes et policiers, leur permettre d'échanger autrement qu'autour d'un acte de délinquance¹⁴². »

¹⁴⁰ Entretien Aurélie

¹⁴¹ Annexe présente en Tome II - Présentation de Yazid Kherfi transmise dans le mail d'invitation d'Aurélie du 19 juin 2018

¹⁴² Mail d'Aurélie du 19 juin 2018

Aurélie admet explicitement que son but est « aujourd’hui dans la société [...] de mettre en place de *l’empowerment* », parce qu’elle pense « qu’il n’y a que comme ça que dans les quartiers, on pourra peut-être... sortir la tête de l’eau des quartiers¹⁴³ ».

Sa trajectoire est singulière et son engagement politique manifeste, mais sa subjectivation politique ne s’exprime que peu au sein du CCI ; il s’exprime *via* le collectif associatif de son quartier composé de quatre membres : avec ce collectif, ils essaient de « mobiliser par plein d’actions le plus d’habitants possibles¹⁴⁴ ». Si son engagement ne peut s’exprimer au CCI, c’est peut-être du fait de la faible proximité entre les membres, de la faiblesse du lien, et de la grande polarisation thématique, ou du fait que son engagement soit jugé trop radical pour d’autre (à titre illustratif, Aurélie était l’autre personne, en plus de Maryse, ayant voté pour un candidat classé à gauche sur l’échiquier politique).

h) Conclusion : une citoyenneté « liante » ?

Au regard du cas du CCIP, le processus de subjectivation politique ne semble pas émerger au niveau collectif ; cela du fait de plusieurs raisons : la première étant que pour divers motifs, le statut social est parfois trop ancré pour être démis. L’assignation identitaire qu’il est peut être un frein à l’entrée au CCI opérant comme un « cens caché¹⁴⁵ ». Que peuvent donc faire les participants de l’instance ? Que devrait-il faire d’autre que de créer des ponts ? Eux qui ne sont pas dans la situation des gens de leur territoire. Ceux qui ne s’engagent pas. Mounira en constitue l’exception (Colette également dans une mesure moindre). Mounira qui est la seule à avoir grandi dans « un quartier » s’est émancipée jeune du domicile familial, mais est revenue vivre dans « un quartier » (dans une autre ville). Parfois l’assignation identitaire agit comme un fil d’Ariane et assure une certaine permanence. Les cas de Mireille, Colette, Franck et Didier relèvent du même phénomène même si les raisons semblent différentes, et parfois demeurent inconnues ; le cas de Didier est singulier néanmoins. Sa politisation s’est développée au moment de son entrée dans l’instance, mais le processus de subjectivation ne s’est pas enclenché ; les raisons biographiques peuvent expliquer cela, mais, de fait, son processus de politisation et l’accroissement de l’antagonisme à l’égard des élus municipaux semble avoir un impact. En interpellant en s’opposant, il s’identifie à l’opposition et il lui semble plus opportun de décrier les élus dans leurs compétences plutôt que de questionner le partage du contrat démocratique alors que le fait de sa participation experte est un

¹⁴³ Entretien Aurélie

¹⁴⁴ Ibidem

¹⁴⁵ Daniel Gaxie, Le cens caché, Editions Le Seuil, *In Réseaux*, « L’opinion publique », volume 5, n°22, 1987, p. 45-46

repartition de ce même contrat.

Pour revenir à Mounira, ce qu'elle réclame à l'inverse de Didier, ce n'est pas de faire elle-même de la politique, et bien qu'elle admette faire le travail des politiciens professionnels, elle réclame que des politiciens le fassent pour elle : elle se place dans une politique de contrôle de l'action des gouvernants, en tant qu'elle est gouvernée, sans revendiquer sa liberté politique en participant à l'instance¹⁴⁶. C'est le même raisonnement qu'elle suit en « faisant acte de présence » au CCI, elle contrôle le fait que son quartier ne soit pas oublié des autres puisque sa situation géographique pourrait provoquer cet effet. Mais en participant à l'instance de manière répétée, comme pour la politisation¹⁴⁷, sa perspective en tant que sujet sera peut-être amenée à changer. Pour les autres, à l'échelle de leur liberté d'action, et de leur *phronesis*, que peuvent-ils faire de plus qu'organiser des séances de cinéma en plein air et de rencontres entre les différents habitants de leur territoire en tant que Conseil citoyen *indépendant*, et dans la limite d'un budget inférieur à 10 000 euros¹⁴⁸. Organiser une conférence sur la participation citoyenne et le pouvoir d'agir du citoyen n'aurait aucun sens dans ce quartier (tout comme il serait absurde d'organiser ces séances de cinéma en plein air dans un quartier « bobo » - comme se définissent eux-mêmes les membres). L'engagement des membres du CCIP n'en est pas moins politique, preuves en sont les thèmes choisis ; les actions du CCIP sont, sur ces thèmes, éphémères et de l'ordre du symbolique, parfois du cryptique, mais néanmoins politique. La subjectivité qui s'y exprime est de l'ordre de la citoyenneté liante. Là plus qu'ailleurs, c'est le lien qui manque ; ce n'est pas tant le fait que le quartier soit un « quartier » qui prévient la structuration d'un lien social, sinon une urbanisation qui rend l'individu privé ; Maryse me dira : « Tu peux plus accéder aux boîtes aux lettres des immeubles, tu peux plus mettre une affiche parce que tout est en code, t'as plus la communication possible avec les habitants quand tu veux ... Voilà, avant y'avait pas de code, on montait des escaliers, on montait à la porte, on frappait et c'était fait. Maintenant tout est, même à T, c'est... L'accès au logement d'une personne c'est privé maintenant¹⁴⁹. » Et dans

¹⁴⁶ Je m'inspire ici de la distinction opérée par Hannah Arendt dans *Qu'est-ce que la politique ? Un gouvernement constitutionnel est « pour l'essentiel un gouvernement limité dans ses pouvoirs et dans son recours à la violence, et contrôlé par les gouvernés. [...] la liberté d'agir et d'exercer une activité politique [...] reste une prérogative du gouvernement et des politiciens professionnels [...] ». En d'autres termes, à l'époque moderne également, le rapport entre politique et liberté est compris comme le rapport entre un moyen et sa fin la plus haute [...]. » In Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Editions du Seuil, coll. « Points essais », 2001, p. 291-292*

¹⁴⁷ Julien Talpin, « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique* 2010/1 (Vol. 60), p. 91-115

¹⁴⁸ Ce montant a constitué la limite haute et fut perçu la première année, les années suivantes, il était moindre

¹⁴⁹ Entretien Maryse

cette entreprise de construction, le CCIP est celui qui dépense la plus.

Cependant les identités de chacun peuvent s'avérer limitatives et parfois antagonistes et ainsi prévenir l'apparition d'un conflit partagé qui se muerait en subjectivation collective ; Aurélie, qui participe depuis moins d'un an à l'instance et promeut l'*empowerment* au sein de son quartier, n'a pas choisi l'instance du CCI pour organiser la venue de Yazid Kherfi et son débat public sur le thème de la prévention de la délinquance, ce qui est significatif. La forme est sans doute trop instituée pour être en mesure de faire advenir une telle approche¹⁵⁰.

Au total, le CCI à l'inverse d'une association ne s'organise pas en vue d'un intérêt précis, mais autour de plusieurs axes thématiques dont le partage entre les membres semble trop polarisé pour que puisse émerger une dynamique collective et créatrice de pouvoir, de laquelle un processus de subjectivation pourrait s'enclencher. C'est l'organisation, et l'absence de proximité, en plus des limitations à l'émancipation de certains qui semblent prévenir l'apparition du processus.

La conclusion de la thèse de Marion Carrel semble toujours aussi actuelle : « Cesser d'opposer citoyenneté et pauvreté, dans les pratiques comme dans les représentations, ne peut se réaliser sans bousculer l'ordre établi. La délibération apparaît [...] comme une des pistes à explorer pour la remise en cause subversive et continue du pouvoir en démocratie¹⁵¹. » Au terme de l'enquête, le constat pourrait être prolongé en affirmant que le processus de subjectivation en tant qu'il bouscule l'ordre établi ne peut parfois prendre du fait de l'antagonisme de ces mêmes représentations, chez les représentés, qui ne modifient pas leur représentation de l'ordre établi quand leur participation et leur action attestent du contraire.

D. Conclusion

Au regard de ces observations, la première conclusion est que « l'effet de lieu », semble être une cause bien plus importante que « l'effet de gens ».

Une chose différencie la subjectivation politique qui peut prendre dans un collectif comme dans l'autre, c'est la forme même du collectif : le CCIV est similaire à une organisation d'individus réunis autour d'un objectif commun (participer aux instances de démocratie locale

¹⁵⁰ Julien Talpin, *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux Etats-Unis*, Editions Raisons d'agir, Paris, 2016, p. 18-19

¹⁵¹ Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 233

et promouvoir cette participation) alors que la forme du CCIP relève plutôt d'une association autour d'intérêts plus ou moins communs.

Au demeurant, les troubles ayant conduit à la participation à l'instance semblent similaires entre l'un et l'autre collectif : la plus grande proximité idéologique rapprochant les membres du CCI du Centre-ville peut apparaître préventive du conflit, mais dans le même temps, par les principes idéologiques défendus, fait montre d'une certaine potentialité pour que s'active un processus de subjectivation politique du collectif, plus encore que dans le CCI du quartier populaire dans lequel l'absence d'objectif commun rassemble une somme d'individualités, pour lesquels le processus s'exprime soit au-dehors (Aurélié), soit en sourdine (Maryse).

Les préjugés qui entachent le mot politique, ou politisé, freine sans doute ce processus et celui de politisation, mais pas l'accroissement de la compétence politique ; cela provient en partie du fait que le conflit pour qu'il réponde à la grammaire de l'instance se doit d'être constructif en plus de répondre au décorum du « bon citoyen ». En cela, est exclue la politisation des individus (bien que la politisation d'une frange marginale de l'action publique soit manifeste) si elle s'exprime de manière partisane, et semble promouvoir une forme de subjectivation politique : le sujet autonome. Par ailleurs, la faible publicisation qui existe dans l'instance CCI ne favorise pas l'expression de conflits en son sein, mais plutôt à l'extérieur, et vis-à-vis de l'extérieur, mais là encore, faiblement, ce qui peut renforcer le processus dans une certaine mesure. En reprenant les mots de Camille Louis, on pourrait peut-être distinguer entre « conflit créateur » et « conflit réactif¹⁵² », plutôt que de se résoudre à l'évitement du conflit. Au sein des deux conseils, ce sont deux conceptions de la citoyenneté différente qui se manifestent : dans celui du centre-ville, la finalité en est l'indépendance, répondant ainsi à la commande publique, alors que dans celui du quartier, elle relève de la construction du lien.

Ainsi a-t-on répondu partiellement à la question d'Aude :

Si tu t'engages dans les CCI, c'est que tu es artisan de la démocratie, que tu essayes de faire participer les CCI. Quand tu t'engages dans les CCI, tu es censé adhérer à cette Charte, et vouloir faire du mieux possible pour les gens, mais le mieux possible pour les *autres*, c'est quoi¹⁵³ ?

A. ¹⁵² Camille Louis, « La subjectivation politique « en mouvement ». Décomposition du comm-Un et recompositions en commun », *Implications philosophiques, Espace de recherche et de diffusion* [en ligne], 28 mai 2018

¹⁵³ Entretien Aude

Quel est le sceau de l'acquisition de la liberté ? – Ne plus avoir honte de soi-même.
Friedrich Nietzsche, *Le gai savoir*, 273 In Friedrich Nietzsche Œuvres, Editions Flammarion, coll. « Mille&UnePage », 1997, p. 205

Conclusion générale

Au regard des observations, entretiens, et au terme de ce développement, le questionnement initial, à savoir si au sein d'une instance de démocratie participative telle les Conseils citoyens indépendants pouvait naître un processus de subjectivation politique sans qu'il soit entaché d'un phénomène de domination charismatique qui serait illégitime en ce lieu d'égalité politique, apparaît avec plus de nuances.

D'une part, la terminologie wébérienne semble peu adaptée à rendre compte du fait participatif, mais d'autre part, c'est la terminologie telle qu'elle est traduite en français qui apparaît peu adéquate à retranscrire le phénomène charismatique ; Hannah Arendt avec son concept d'autorité aide à se défaire de cette aporie.

Les cas observés permettent d'envisager un tel phénomène si on le sertie du concept d'autorité, bien que le questionnement sur l'aspect hiérarchique, par la reconnaissance mutuelle qu'il demande, ne soit pas résolue. En terme de statut social, au vu des observations¹, ce type de hiérarchie ne correspond pas aux données recueillies. Il s'agirait plutôt d'une forme de charisme dû à une excellence politique telle que Aristote l'a qualifiée *phrônesis*, ou discernement reprise par Kant qui l'a nommée « mentalité élargie » pour peu que son praticien se soit élevé « au-dessus des conditions subjectives de jugement² » ; celle-ci, dans son acception politique, qui n'est pas celle de ce dernier, est une *hexis* qui signifie pour Arendt d'« acquérir et avoir présente à l'esprit la plus grande vision d'ensemble possible sur les positions et points de vue d'où la situation peut être jugée³ ». En tant qu'Aude et Maryse manifestent cette disposition à un degré, d'après l'enquête, qui semble supérieur à celui des autres membres, il semble que le fait hiérarchique réside dans cette disposition, qui n'entache pas l'égalité politique entre les membres, puisque le charisme qui en résulte, d'une part fait partie du quotidien – c'est une disposition pratique -, mais ne provoque pas de phénomène de domination : cette *hexis* semble placer leur charisme « sur une échelle au bout de laquelle il n'est plus question de domination⁴ », peut-on conclure avec Régis Dericquebourg. Plus spécifiquement, les cas observés révèlent, outre la caractéristique commune précédemment évoquée qui semble être la résultante d'une socialisation

¹ En particulier, voir Annexe 4 – Données sociodémographiques

² Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger*, 40

³ Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Editions du Seuil, coll. « Points essais », 2014, p. 262

⁴ Régis Dericquebourg, « Max Weber et les charismes spécifiques », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 137, no. 1, 2007, p. 33

professionnelle et militante semblable, des singularités du fait du positionnement des deux « charismates » au sein de leur groupe respectif ; la relation charismatique qui en résulte est distincte, de ce fait, mais également, du fait des caractéristiques intrinsèques au groupe : l'homogénéité de celui-ci est ce qui semble le plus distinguer les deux instances. Mais le fonctionnement et l'organisation de celle-ci, qui admet de grandes similarités au regard d'autres instances de ce type, s'en révèlent différents : alors que le CCIP est découpé en pôles d'intervention, le CCIV apparaît comme le pôle d'intervention. Cela est sans doute la conséquence de l'inscription territoriale ; nul doute qu'au Conseil citoyen de centre-ville, il ne semble aussi opportun de créer un pôle social, ou jeunesse avec la même acuité qu'au CCI de quartier populaire, du fait des caractéristiques sociodémographiques des populations parmi lesquelles les Conseil sont implantés. En conséquence, ce sont deux types de groupe distincts : le CCIP apparaît comme un collectif d'individus, quand le CCIV révèle une appartenance communautaire plus intense. Les subjectivations politiques qui découle de ces relations charismatiques et de ces communautés politiques, du fait de leur dissemblance, sont par conséquent distinctes.

Les troubles ayant mené à l'intégration du CCI sont relativement similaires ; la plus grande proximité idéologique entre CCIV et municipalité pourrait apparaître antinomiste avec le potentiel conflictuel du collectif, mais ce n'est pas le cas, du fait des principes sous-jacent aux idées politiques partagées. Le caractère public de l'instance est relativement faible mais le fait que la critique dont elle est l'objet semble plausiblement faire partie du répertoire d'action d'une partie de l'opposition contribue, contre intuitivement, à publiciser l'instance. La conflictualité au sein de l'instance obéit aux normes des « bons citoyens » et de ce fait est frêle ; elle n'en est pas entièrement absente, mais se doit de respecter les canons de la « construction », de manière à ne pas être sclérosante, et solidifier des antagonismes. Vis-à-vis de l'extérieur, cette conflictualité est plus marquée envers d'autres instances de démocratie participative, ou à l'occasion d'évènements momentanés ; en cela, on ne peut nier l'aspect « politisant » de l'instance en le considérant autrement que dans une logique partisane. Ce que l'un et l'autre conseil semble avoir en commun néanmoins est une propension à l'autonomie, qui s'exprime de manière différente ; alors que la conception de la citoyenneté au sein du CCIV tendrait vers une forme d'indépendance, celle qui s'exprime au sein du CCIP relèverait de la création de lien social préfiguratif dans un but d'accroissement du lien politique. Néanmoins, l'une et l'autre conceptions sont liées, puisque l'indépendance ne peut pas naître d'une communauté dans lesquels les liens sont ténus, et réciproquement.

La subjectivation politique qui en résulte est dissemblante : au sein du CCIV, à l'échelle du collectif, il semble que le processus soit enclenché, mais il n'est en rien certain qu'il perdure une fois les premiers membres hors de l'instance ; pour ce qui est du CCIP, le processus apparaît peu perceptible au sein de l'instance, mais il n'est pas étranger à certains de ses membres pour qui la participation à l'instance est un des espaces dans lequel il peut s'y développer.

Ce sont donc deux formes de collectifs différents : un premier relativement homogène qui admet une cohérence d'action, lui conférant ainsi un pouvoir d'agir intangible, mais perceptible ; un second qui rassemble une globalité d'actions entreprises par une multitude de membres de manière non isolée, mais peu partageables, du fait de la multitude des thématiques, et à l'inscription territoriale dont elles découlent : en résulte un « pouvoir d'agir » non nul, mais moindre. La « grammaire » étant, semble-t-il, plus souple au sein de ce second groupe, une interrogation réside dans le lien entre celle-ci, cohésion, et « pouvoir d'agir ». La cohésion qui résulte de la grammaire partagée, excluant ainsi un certain nombre de potentiels (futurs) citoyens, semble être en tension avec le « pouvoir d'agir » du groupe considéré. La grammaire au sein du CCIP semble plus lâche qu'au sein du CCIV ; en effet, à titre illustratif, même s'il ne s'agit que d'une spéculation, il n'est pas sûr que le style de Franck puisse entrer dans la syntaxe de ce dernier conseil.

Au regard des observations, sans doute faut-il prolonger le questionnement de Loïc Blondiaux, ce n'est pas tant que l'absence des hommes de ce type d'instance seraient dû au fait qu'il aient compris « qu'il n'y avait pas de pouvoir en jeu⁵ », sinon plutôt, que pour minime qu'il soit, il ne s'y confond pas avec la domination : le « désir de jouer⁶ » propre à l'homme selon Bourdieu, n'est pas la règle au sein de l'instance, c'est l'exception. Par ailleurs, le respect de la syntaxe que la création de « pouvoir d'agir » nécessite, impose un processus lent de mise en cohérence d'un groupe, qui demande « concertation » et « pluralité », comme pour toute action⁷, et ne saurait se satisfaire d'un simple « désir de triompher », qui se construirait à travers le jeu : autrement dit le CCI n'est pas une arène telle qu'en existent d'autres où doivent émerger des positions antagonistes dans le but de publiciser le désaccord ; au sein du CCI, les enjeux, même si les participants font part d'un certain scepticisme justifié quant à l'ampleur de leur action, semblent trop importants aux membres pour être conduits à travers

⁵ Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations* 2011/1 (N° 1), p. 71

⁶ Pierre Bourdieu, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, n° 84, p. 30

⁷ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, coll. « Agora », 1994, p. 231- 314

le jeu, et l'absence de public semble œuvrer en ce sens (à cet égard, le style de Franck, qui adopte une position similaire à celle qu'il pourrait afficher à une table de négociation relève de la marge). Les individus au sein de l'instance ne se conduisent pas en individus agonistes telle qu'ils pourraient le faire à travers une certaine forme de conflits plus marquée, mais la relation charismatique au sein de la communauté, elle, semble tenir lieu d'incitation agoniste. Pour ce qui est de l'excellence qu'est la *phrônesis*, il faudrait tempérer l'analyse : elle n'est pas l'apanage exclusif des deux « charismates », mais semble plutôt être une disposition plus développée chez elles ; dans la cohésion des groupes considérés, il semble également que ce soit à cette *phrônesis* particulière qu'il soit fait allégeance, plus qu'à la personne qui en dispose, c'est-à-dire qu'il y a un accord avec le jugement défendu par la personne, ce qui expliquerait la plus grande proximité entre les membres du CCIV qu'entre ceux du CCIP.

L'homogénéité semble agir en catalyseur de cohésion, et condition de l'égalité politique, tout en maintenant une capacité d'action minimale au sein du CCIV, quand son défaut, au sein du CCIP, semble subdiviser l'action en différents pôles.

Enfin, le CCI – l'instance – semble être un espace où peut s'exprimer une certaine forme de subjectivation politique à condition que les participants s'en saisissent et que le terrain y soit favorable ; il n'est pas un espace dans lequel le processus de subjectivation sera potentialisé si la présence se limite à l'instance du secteur, mais peut l'être si celle-ci est multi spatiale, répétée, à l'instar du processus de politisation⁸ ; le processus semble néanmoins y tenir lieu d'exception au regard des observations, et fortement conditionné, non pas seulement par le « bon groupe », mais par les facteurs extérieurs sur lesquels les membres n'ont pas la main, autrement dit du jeu extérieur. Ici, il aura fallu une socialisation politique primaire importante, une secondaire également intense, en plus d'un climat en tension entre le groupe (de travail, non tant du CCI) support, et un extérieur affirmant une position antagoniste, puis la publicisation de celle-ci pour qu'Aude fasse acte de *parrêsia* dans une arène publique ; cependant, il est possible de s'interroger sur le caractère quotidien ou extra-quotidien de ce contexte.

Au sein du CCIP, la dynamique ne semble pas enclenchée pour des raisons tant individuelles qu'environnementales, et l'interaction particulière qu'ont les membres avec leur terrain ; pour l'autre CCI, le processus semble avoir pris, alimenté par l'acte d'Aude, le fait que tous ne partagent pas le même « partage du sensible » malgré la cohésion rend difficile son repartage.

⁸ Julien Talpin, « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique* 2010/1 (Vol. 60), p. 91-115

Dans l'acte parrésiasique, au demeurant, ce n'est plus la « conscience de soi⁹ » au sens de Mead qui dirige l'individu, mais la mise en veille momentanée de celle-ci qui semble laisser ouverte la possibilité au sujet de s'exprimer hors de son statut social ou institutionnel ne laissant ainsi entrevoir que son « courage¹⁰ ». Aussi, même si cela tient de l'exception, plus que de la norme, il apparaît au vu des observations, que certains membres ont su se saisir de l' « offre de subjectivation faite au citoyen¹¹ ».

Enfin, la crainte qu'une instance créée institutionnellement dans une démarche *top-down* avec le risque « d'injonction à l'autonomie » qu'elle comporte puisse prévenir toute forme d'émancipation de ses membres par leur(s) (multiples) participation(s), bien qu'elle soit fondée, se doit d'être nuancée : au regard de l'observation, si l'émancipation doit « s'orienter toujours de manière conflictuelle contre l'Etat¹² », les possibilités d'émancipation sont multiples en tant que celui-ci est multi-représenté et pluri-représentable, et que celle-ci peut tant s'orienter contre des représentants représentés, que contre un modèle déléгатif, à la condition que cette injonction devienne volonté.

La crise de légitimité qui affecte la démocratie représentative en difficulté à « susciter l'adhésion des citoyens¹³ » a été considérée, ici, comme un axiome ; il pourrait également être intéressant de la reconsidérer comme élément au sein du diptyque charisme-subjectivation, en tant que la relation charismatique basée sur une forme de *phrônesis*, qui catalyserait la subjectivation se développerait en premier lieu au sein d'une démocratie représentative jugée illégitime.

⁹ Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, p. 156 ; George Herbert Mead, *L'esprit, le Soi et la Société*, traduit de l'anglais par Jean Cazeneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault. Préface de Georges Gurvitch, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 332 p.

¹⁰ Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres. Tome I. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Gallimard / Seuil, 2008, p. 63

¹¹ Loïc Blondiaux et Christophe Traïni, « Introduction : les émotions, angle mort et dimension essentielle de la participation politique », in Loïc Blondiaux et al., *La démocratie des émotions*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), coll. « Nouveaux débats », 2016, p. 37

¹² Federico Tarragoni, « Émancipation », in Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu, et Denis Salles, (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

¹³ Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (Dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Editions La Découverte, coll. « Recherche », Paris, 2011, p. 13-14

Table des matières

Remerciements	- 4 -
Sommaire	- 5 -
Introduction générale	- 7 -
<i>La sociogenèse des Conseils citoyens indépendants</i>	- 12 -
Un contexte de « climat participationniste »	- 13 -
La constitution des CCI : le « Groupe des 150 »	- 13 -
Les différents groupes présents aux premières Assises citoyennes du 7 et 8 novembre 2014	- 15 -
Le « Groupe des 6 »	- 16 -
La délibération du Conseil municipal du 23 mars 2015 portant création des Conseils citoyens indépendants	- 17 -
La Charte de fonctionnement du 23 mars 2015	- 17 -
Premiers temps des Conseils citoyens indépendants – Evaluations et suivi	- 19 -
Recommandations du second rapport d'évaluation	- 20 -
Le séminaire de refondation	- 20 -
Les « ateliers citoyens » - la scission de l'instance ?	- 23 -
La (nouvelle) Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendants du 26 mars 2018	- 24 -
La question orale au Conseil municipal	- 25 -
Les questions orales	- 25 -
<i>Les enjeux méthodologiques</i>	- 26 -
<i>Un bref descriptif du fonctionnement de l'instance</i>	- 28 -
CCIV	- 28 -
CCIP	- 29 -
ACCIG	- 30 -
I. Une domination... charismatique ?	- 31 -
A. <i>Quels enjeux conceptuels ?</i>	- 36 -
1. Des considérations terminologiques	- 37 -
2. La quotidianisation de l'activité du conseil et le phénomène charismatique	- 39 -
B. <i>Quelles qualités pour le « charismate » ?</i>	- 40 -
1. Des caractéristiques communes	- 40 -
a) « L'éduc' pop' », socialisation professionnelle et militante	- 40 -
b) Une vision synoptique chez Aude et Maryse	- 43 -
2. Des caractéristiques idiosyncratiques	- 49 -
a) Maryse : un engagement hors territoire dans un quartier populaire	- 49 -
b) Aude : un engagement politique sur son territoire	- 52 -
C. <i>Pour quelles constructions politiques ?</i>	- 53 -
1. Une caractéristique commune : « Il n'y a pas de chef »	- 54 -
2. Des caractéristiques idiosyncratiques	- 57 -
a) Des unités politiques et idéologiques variables	- 57 -
b) Un groupe homogène et un collectif hétérogène	- 61 -
c) Des perspectives et modalités d'action différentes au sein du CCIP	- 63 -
d) Pour quels cycles archein-prattein ?	- 65 -
e) Des inscriptions territoriales singularisées : « on fait ce qu'on peut »	- 66 -
D. <i>Conclusion</i>	- 70 -
II. Du trouble au sujet ?	- 72 -
A. <i>Le trouble « arrêt réflexif » propice à une reconfiguration du rapport à soi : des media d'engagement différents</i>	- 81 -
1. Des troubles personnels	- 81 -
a) Aurélie : de la pratique ascétique à un repartage du sensible – sur les chemins de la vérité ?	- 81 -

b) Aurore « parent d'enfant porteur de handicap » : du trouble politique à l'engagement participatif	- 83 -
2. Des raisons politiques ou idéologiques : le trouble participatif	- 84 -
3. Le tirage au sort : l'officialisation du trouble	- 85 -
a) Séverine : un intérêt préalable	- 85 -
b) Didier : disponibilité biographique et désir de vie citoyenne	- 85 -
4. Et les autres ? Quel trouble domine dans les conseils ?	- 86 -
B. La genèse d'un collectif porteur d'un conflit ?	- 88 -
1. Vous avez dit « public » ? - Les différentes échelles du CCI	- 88 -
a) L'interCCI	- 88 -
b) Le Conseil d'administration de l'Association de gestion	- 92 -
c) Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire	- 93 -
d) Le dispositif de la question au Conseil municipal	- 97 -
e) L'instance du CCI	- 99 -
2. L'évitement du (conflit) politique	- 100 -
a) Une ébauche du citoyen « positif » et « constructif »	- 100 -
b) Un cadrage juridique visant à la « sérénité des débats »	- 105 -
C. (Vers) Quelle subjectivité politique ?	- 107 -
1. Dans le CCI du centre-ville : de la distance à l'égard des institutions à l'action charismatique d'Aude en Conseil municipal	- 108 -
a) Une proximité idéologique entre municipalité et membres du CCI préventive d'un conflit ?	- 108 -
b) Une volonté d'indépendance et d'autonomisation	- 109 -
c) L'action charismatique – une remise en cause du modèle délégitif ?	- 113 -
(1) Portrait ethnographique d'Aude	- 115 -
(2) Adrien – Le demi <i>exit</i>	- 116 -
d) Conclusion : un « citoyen indépendant autonomiste » ?	- 117 -
2. Au sein du CCI d'un quartier populaire : d'une frêle communauté politique à une subjectivation non partagée	- 119 -
a) Mounira : « nous on est des petits »	- 121 -
(1) L'acte parrésiasique à l'adresse d'un bailleur social	- 121 -
(2) Une scène démocratique « écaillé » mais non « fissuré »	- 122 -
(3) Portrait ethnographique de Mounira	- 123 -
(4) Un statut social antagoniste du style de Franck	- 124 -
b) La « reine populaire » Madame C. : « à T on marche »	- 124 -
c) Mireille : recherche de sociabilité et impossible conversion du regard	- 125 -
d) Franck : refus des particularismes et sexuaction identitaire	- 126 -
e) Didier : quand politisation et subjectivation politique entrent en conflit	- 128 -
f) Maryse : la subjectivation dans le désintérêt ?	- 130 -
g) Aurélie : de la méditation à l'empowerment, hors CCI	- 132 -
h) Conclusion : une citoyenneté « liante » ?	- 133 -
D. Conclusion	- 135 -
Conclusion générale	- 138 -
Table des matières	- 143 -
Bibliographie	- 145 -
Annexe 1 – Liste des observations ethnographiques	- 153 -
Annexe 2 – Liste des entretiens biographiques	- 154 -
Annexe 3 – Guide d'entretien biographique	- 155 -
Annexe 4 – Données sociodémographiques	- 157 -
Annexe 5 – Etat des données	- 161 -

Bibliographie

Articles :

Philippe Abirached, « 1. Charisme, pouvoir et communauté politique : la figure de Michel Aoun », *Leaders et partisans au Liban*. Editions Karthala, 2012, p. 33-55

Myriam Aït-Aoudin et *al.*, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, 2011/1, n° 50, p. 9-20

Etienne Balibar, La « quotidianisation du charisme » selon Max Weber, exposé présenté par Etienne Balibar, Groupes d'études « La philosophie au sens large », Animé par Pierre Macherey, (texte non publié), 3 novembre 2004

Janine Barbot, Nicolas Dodier, « L'émergence d'un tiers public dans la relation malade- médecin. L'exemple de l'épidémie à VIH », *Sciences sociales et santé*. Volume 18, n°1, 2000, p. 75-119

Janine Barbot, Nicolas Dodier, , « Le temps des tensions épistémiques. Le développement des essais thérapeutiques dans le cadre du sida (1982-1996) », *Revue française de sociologie*, XLI (1), 200, 79-118.

Mathieu Berger, « La démocratie urbaine au prisme de la communauté. Effervescence, emphase et répétition dans la vie civique à Los Angeles », *Participations*, 2012/3 (N° 4), p. 49-77

Cécile Blatrix, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni*, vol. 79, no. 3, 2012, pp. 59-80

Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques* 2008/2 (n° 30), p. 131-147

Loïc Blondiaux et Christophe Traïni, « Introduction : les émotions, angle mort et dimension essentielle de la participation politique », in Loïc Blondiaux et *al.*, *La démocratie des émotions*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), coll. « Nouveaux débats », 2016, p. 7-43

Loïc Blondiaux, et Jean-Michel Fourniau. « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, vol. 1, no. 1, 2011, p. 8-35

Pierre Bourdieu, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, n° 84, p. 2-31

Alban Bouvier, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-136, 2007, p. 5-34

Daniel Cefaï et *al.*, « Ethnographie de la participation », *Participations*, 2012/3, N°4, pp. 7-48

Marion Carrel, Politisation et publication : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire, *Politix*, 2006/3, n°75, p. 33-51

François Chazel, « Pouvoir, structure et domination », *Revue française de sociologie*, Volume 24, N°3, 1983, p. 369-393

Joshua Cohen, Archon Fung, « Le projet de la démocratie radicale », *Raisons politiques* 2011/2 (n° 42), p. 115- 130

- François Cusset, « Au Chiapas, la révolution sobstine », *Le Monde diplomatique*, juin 2017, p. 8-9
- Régis Dericquebourg, « Max Weber et les charismes spécifiques », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 137, no. 1, 2007, p. 21-41
- Mattei Dogan, « La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques », *Revue internationale des sciences sociales* 2010/2 (n° 196), p. 21-39
- Sophie Duchesne, Florence Haegel, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique* 2004/6 (Vol. 54), p. 877-909
- Sophie Duchesne, Virginie Van Ingelgom, « Chantiers de recherche. Comment les discussions deviennent politiques, lorsque des français, des anglais ou des belges francophones parlent de l'Europe ? », *Politique européenne* 2008/1 (n° 24), p. 145-149
- Claire Dupuy, Virginie Van Ingelgom, « Comment l'Union européenne fabrique (ou pas) sa propre légitimité. Les politiques européennes et leurs effets-retours sur les citoyens », *Politique européenne* 2016/4 (N° 54), p. 152-187
- Alain Faure, « Les ivresses inattendues du pouvoir local (voyage en ego-politique) », *Sens-Dessous*, 2018/1, n° 21, p. 27-42
- Olivier Fillieule, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post-scriptum », *Revue française de science politique*, 2001/1, vol. 51, p. 199-215
- Anders Fjeld et Etienne Tassin, « Subjectivation et désidentification politiques. Dialogue à partir d'Arendt et de Rancière », *Ciencia Política*, Vol. 10, n° 19, Enero-junio 2015, p. 193-223
- Pascal Fugier, « Émancipation, individuation, subjectivation. Psychanalyse, philosophie et science sociale (fin) », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 38, second semestre 2011 », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2012
- Archon Fung, « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Participations*, vol. 1, no. 1, 2011, p. 311-314
- Daniel Gaxie, Le cens caché, Editions Le Seuil, *In Réseaux*, « L'opinion publique », volume 5, n°22, 1987, p. 29-51
- Charles Girard, « Raison publique rawlsienne et démocratie délibérative. Deux conceptions inconciliables de la légitimité politique ? », *Raisons politiques*, 2009/2 (n° 34), p. 73-99
- Guillaume Gourgues et al., « Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques », *Participations* 2013/2 (N° 6), p. 5-33
- Marie-Christine Granjon, « La prudence d'Aristote : histoire et pérégrinations d'un concept », *Revue française de science politique*, 49e année, n°1, 1999. pp. 137-146
- Jürgen Habermas et Thomas McCarthy, « Hannah Arendt's Communications Concept of Power », *Social Research*, Vol. 44, No. 1, Printemps 1977, p. 3-24
- Samuel Hayat, Yves Sintomer, « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques* 2013/2 (N° 50), p. 5-11
- Camille Hamidi, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement

associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, 56 (1), 2006, p. 5-25

Camille Hamidi, « La culture civique sans le capital social. Styles de groupe, vie associative et civilité ordinaire aux États-Unis », *La Vie des idées*, 3 décembre 2009

Bernard Quelquejeu, « La nature du pouvoir selon Hannah Arendt. Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun' », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/3, Tome 85, p. 511 à 527

Denise Jodelet, « Dynamiques sociales et formes de la peur », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 12, no. 2, 2011, p. 239-256

Claire Judde de Larivière, Julien Weisben, « Dire et faire le commun. Les formes de la politisation ordinaire du Moyen Âge à nos jours », *Politix*, 2017/3, n° 119, p. 7-30

Gaëlle Krikorian, « Un activisme savant. De la lutte contre le sida aux mobilisations contre les accords de libre-échange », *laviedesidées.fr*, dossier « La fin du sida ? », 2014

Alice Le Goff, « Démocratie délibérative contestation et mouvement sociaux. L'idée d'un « activisme délibératif » et ses implications », *Archives de Philosophie* 2011/2 (Tome 74), p. 241-257

Bernard Lahire, « Entre sociologie de la consommation culturelle et sociologie de la réception culturelle », *Idées économiques et sociales*, 2009/1, n° 155, p. 6-11

Camille Louis, « La subjectivation politique « en mouvement ». Décomposition du comm-Un et recompositions en commun », *Implications philosophiques, Espace de recherche et de diffusion* [en ligne], 28 mai 2018

Doug McAdam, « Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, Vol. 92, N°1, 1986, p. 64-90

Bernard Manin, « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion », *Raisons politiques* 2011/2 (n° 42), p. 83-113

Iris Marion Young, « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme », *Raisons politiques* 2011/2 (n° 42), p. 131-158

Nicolas Mariot, « Pourquoi il n'existe pas d'ethnographie de la citoyenneté », *Politix*, 2010/4, n° 92, p. 165-194

Alice Mazeaud et Julien Talpin. « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. vol. 1, no. 3, 2010, pp. 357-374

Matthieu Merlin, « Foucault, le pouvoir et le problème du corps social », *Idées économiques et sociales*, 2009/1 (N° 155), p. 51-59

Laurent Mermet, « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Bertrand Hériard Dubreuil, Rémi Lefebvre, Martine Revel, (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 369-380.

Francis Moreault, "Citoyenneté et représentation dans la pensée politique de Hannah Arendt", *Sociologie et sociétés* Volume 31, n° 2, 1999, p. 175–190

Chantal Mouffe, « Démocratie délibérative ou pluralisme agonistique ? », *Filozofski vestnik, Letnik/*

Volume XX1, Stevilka/Number 2, 2000, p. 175-182

Chantal Mouffe, « Politique et agonisme », *Rue Descartes* 2010/1 (n° 67), p. 18-24

Abderramane Moussaoui, « Observer en anthropologie : immersion et distance », *Contraste*, vol. 36, no. 1, 2012, pp. 29-46.

Francisco Naishtat, « Sujet du politique, politiquement sujet », *Rue Descartes*, 2010/1, n° 67, p. 60-67

Catherine Neveu, « « E pur si muove », ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté », *Politix*, 2013/3, n° 103, p. 205-222

Héloïse Nez, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris, Presses universitaires de France », *Sociologie*, 2011/4, Vol.2, p. 387-404

Julie Pagis, « La politisation d'engagements religieux. Retour sur une matrice de l'engagement en mai 68 », *Revue française de science politique*, 2010/1, vol. 60, p. 61-89

Colette Petonnet, « L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *Homme*, Etudes anthropologiques urbaines, 1982, p. 37-47

Nicolas Poirier, « Espace public et émancipation chez Castoriadis », *Revue du MAUSS*, 2009/2, n° 34, p. 368-384

Emmanuel Renault, « Comment Marx se réfère-t-il au travail et à la domination ? », *Actuel Marx* 2011/1 (n° 49), p. 15-31

Rachel Renault, « Refuser l'impôt, définir le bien commun. Antifascisme et pratiques politiques ordinaires en Allemagne au XVIII^e siècle », *Politix*, 2017/3, n° 119, p. 79-100

Sandrine Rui, « Pouvoir », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », p. 85-86

Yves Sintomer, Julien Talpin, « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », *Raisons politiques* 2011/2 (n° 42), p. 5-13

Yves Sintomer, « Pouvoir et autorité chez Hannah Arendt », in : *L'Homme et la société*, N° 113, 1994, Figures actuelles du capitalisme, pp. 117-131

Yves Sintomer, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », *Raisons politiques* 2011/2 (n° 42), p. 159-186

Rémy Siret, « Sexuation et lien social, questions de genre et de nombre dans les détentions de femmes », *Cliniques méditerranéennes*, vol. n° 70, no. 2, 2004, pp. 271-286.

Julien Talpin, « Former des sujets démocratiques. Les effets de la participation sur les individus », *Idées économiques et sociales*, 2013/3, n° 173, p. 17-24

Julien Talpin, Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs, *Politix*, 2006/3, n° 75, p. 11-31

Federico Tarragoni, « De la personne au sujet politique. Une ethnographie des prises de parole populaires dans les assemblées de *barrio* au Venezuela », *Participations*, vol. 9, no. 2, 2014, p. 149-175

Federico Tarragoni, « Du rapport de la subjectivation politique au monde social. Les raisons d'une mésentente entre sociologie et philosophie politique », *Raisons politiques*, 2016/2 (N° 62), p. 115-130

Federico Tarragoni, « Émancipation », in Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu, et Denis Salles, (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

Federico Tarragoni, « La prise de parole comme processus de subjectivation politique. Une approche sociologique », *Tumultes*, 2014/2 (N° 43), p. 175-190

Margus Vihalem, « Qu'est-ce qu'une subjectivation ? Les rapports entre le savoir, le pouvoir et le sujet dans la pensée de Michel Foucault », *Synergies, Pays Riverains de la Baltique*, n°8, 2011, p. 89-100

Jean-Pierre Worms, « Crise de légitimité des élites gouvernementales et politiques françaises, et conditions d'une refondation de la république », *Revue du MAUSS* 2005/2 (no 26), p. 105-120.

« L'itinéraire de la démocratie radicale », *Raisons politiques* 2009/3 (n° 35), p. 207-220

Ouvrages :

Hajjat Abdellali, *Les frontières de l'identité nationale. L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte, 2012, 338 p.

Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, coll. « Agora », 1994, 416 p.

Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, Paris, Pocket, coll. « Agora », 1994, 264 p.

Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Editions du Seuil, coll. « Points essais », 2014, 320 p.

Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Editions Gallimard, coll. « Folio Essais », 1954, 1972 (version française), 380 p.

Hannah Arendt, *La vie de l'esprit*, Editions Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 1981, 576 p.

Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*, Editions Gallimard, coll. « Points », 2002, 384 p.

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Editions Flammarion, coll. « Philosophie », 560 p.

Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, Éd. La Découverte, coll. Poche, 2013, 175 p.

Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, 320 p.

Marie-Hélène Bacqué (dir.) et Yves Sintomer (dir.), Amélie Flamand, Héloïse Nez, *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*, éditions Adels Yves Michel, 238 p.

Yann Barthe, Michel Callon et Pierre Lascoumes, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Editions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001

Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 2008, 112 p.

Judith Butler, *La vie psychique du pouvoir. L'assujettissement en théorie*, Editions Leo Scheer, coll. « Non & Non », 2002, 310 p.

Judith Butler, *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif*, trad. fr. Charlotte Nordman, Paris, Éditions Amsterdam, 2004.

Judith Butler, *Le récit de soi*, Editions Presses universitaires de France, coll. « Pratiques théoriques », 2007, 140 p.

Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013, 274 p.

Pierre Clastres, *La société contre l'état. Recherche d'anthropologie politique*, Editions de minuit, coll. « Critique », 1974, 192 p.

Angnès Deboulet et Héloïne Nez (Dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2013, 138 p.

Nina Eliasoph, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Editions Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2010, 352 p.

Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France. 1982-1983*, Editions Seuil / Gallimard, coll. « Hautes études », 2008, 382 p.

Michel Foucault, *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France. 1983-1984*, Editions Seuil / Gallimard, coll. « Hautes études », 2009, 368 p.

Michel Foucault, *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France. 1981-1982*, Editions Seuil / Gallimard, coll. « Hautes études », 2001, 540 p.

Michel Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Editions Gallimard, 1993, 352 p.

Marcel Gauchet, *L'avènement de la démocratie IV, Le nouveau monde*, Editions Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 2017, 750 p.

Todd Gitlin, *The whole world is watching. Mass media in the making and unmaking of the New Left. With a new preface*, University of California press, Berkely, Los Angeles, London, 2003, 327 p.

Guillaume Gourgues, *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres cours », 2013, 148 p.

Charles Girard et Alice Le Goff, *Démocratie délibérative : anthologie des textes fondamentaux*, Editions Hermann, 2010, 550 p.

Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*. Rennes, ADELS – Presses Universitaires de Rennes, 2005, 328 p.

Albert O. Hirschman, *Défections et prise de parole*, Editions Fayard, coll. « Sciences humaines », 1995, 216 p.

Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger*, Editions Librairie philosophique Vrin, 2000, 481 p.

Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Editions Gallimard, 1995, 413 p.

Ernesto Laclau, *Emancipación y diferencia*, Buenos Aires, Ariel, 1996

Ernesto Laclau, *La guerre des identités : grammaire de l'émancipation*, Paris, La Découverte, 2000 (1ère éd. Angl. 1994)

Jacques Lagroye (dir.), « Les processus de politisation » in *La politisation*, Editions Belin, coll. « Socio-histoires », 2003, 576 p.

Paul Lichterman, *Elusive Togetherness. Church groups trying to bridge America's divisions*, Princeton, Princeton University Press, 2005, 344 p.

Raul Magni-Berton, *Démocraties libérales. Les pouvoirs des citoyens dans les pays européens*. Paris, Economica, 2012

George Herbert Mead, *L'esprit, le Soi et la Société*, Christianne Barrier, [compte-rendu], *Revue française de sociologie*, 1963, p. 461-463

George Herbert Mead, *L'esprit, le Soi et la Société*, traduit de l'anglais par Jean Cazeneuve, Eugène Kaelin et Georges Thibault. Préface de Georges Gurvitch, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 332 p.

Denis Merklen, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Editions La dispute/Snédit, Paris, 2009, 320 p.

Catherine Neveu, *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Editions L'harmattan, coll. « Logiques politiques », 2007, 402 p.

Paul Nizan, *Les chiens de garde*, Editions Agone, coll. « Elements », 2012 (1932), 182 p.

Charlotte Nordmann, *Bourdieu / Rancière. La politique entre sociologie et philosophie*, Editions Amsterdam, Paris, 2006, 237 p.

Colette Pétonnet, *On est tous dans le brouillard*, Editions Comité des travaux historiques et scientifiques, coll. « C.T.H.S. Format », 2012, 520 p.

Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 2004

Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, éditions La fabrique, 2005, 106 p.

Jacques Rancière, *La méésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995

Jacques Rancière, *Le philosophe et ses pauvres*, Paris, Champs Flammarion, 2007

Jacques Rancière, *Les scènes du peuple*, Horlieu, Paris, 2003, 377 p.

James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Editions Amsterdam, Paris, 2008, 269 p.

Julien Talpin, *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux Etats-Unis*, Editions Raisons d'agir, Paris, 2016, 320 p.

Alain Touraine, *La voix et le regard*, Editions du Seuil, coll. « sociologie », 1978, 309 p.

Max Weber, *Economie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Editions Plon, coll. « Agora », 1971, 410 p.

Travaux de recherche :

Marie-Véronique Buntzly, *Le jugement comme faculté politique chez Hannah Arendt*, Thèse de doctorat en philosophie, Myriam Revault d'Allones (dir.), soutenue le 28 novembre 2015

Yannick Gauthier, *Les sens de la participation. Sociologie de l'engagement participatif des profanes de deux conseils citoyens du Nord de la France*, Rémi Lefebvre (dir.), soutenu le 4 septembre 2017

Benjamin Lemoine, *Les valeurs de la dette. L'état à l'épreuve de la dette publique*, Thèse de doctorat, dir. : Michel Callon, Yannick Barthe, 2011

Annexe 1 – Liste des observations ethnographiques

Date	Types de scènes	Lieu	Nombre de présents (y compris moi-même)	Début	Fin	Durée
01/03/18	Assemblée générale de l'ACCIG	Maison des associations	40	19:00	21:30	2:30
05/03/18	CCIV – Réunion plénière	Maison des habitants	7	19:00	21:00	2:00
06/03/18	CCIP – Réunion plénière	Maison des habitants	9	18:30	21:20	2:50
10/04/18	CCIP – Réunion plénière	Maison des habitants	13	19:00	21:10	2:10
13/04/18	CCIP – Rencontre intergénérationnelle autour du conte	Parc du quartier	70	16:30	18:40	2:10
24/04/18	Groupe de travail "Démocratie"	Bar / restaurant	5	19:00	21:00	2:00
01/05/18	Groupe de travail "Démocratie"	Bar / restaurant	8	18:00	20:00	2:00
02/05/18	CCIP – Réunion plénière	Maison des habitants	9	19:00	21:30	2:30
15/05/18	Groupe de travail "Démocratie" – interCCI	Maison des habitants	9	18:05	19:30	1:25
15/05/18	CCIV – Réunion plénière	Maison des habitants	7	19:30	21:35	2:05
22/05/18	Groupe de travail "Démocratie"	Maison des habitants	7	19:00	21:00	2:00
24/05/18	Conférence-Forum sur le "pouvoir d'agir" du citoyen	Maison des habitants	115	17:05	23:00	5:55
29/05/18	Repas au restaurant	Restaurant	11	19:30	22:00	2:30
05/06/18	Conseil d'administration de l'ACCIG	Maison des associations	6	12:00	14:10	2:10
05/06/18	CCIV – Réunion plénière	Maison des habitants	11	19:20	21:30	2:10
12/06/18	CCIP – Réunion plénière	Maison des habitants	14	18:30	21:00	2:30
18/06/18	Conseil municipal – Question orale	Hôtel de Ville	85	18:00	18:50	0:50
19/06/18	CCIV – Rencontre avec l'élu et le directeur du territoire	Antenne Mairie de secteur	13	19:00	21:30	2:30
26/06/18	Conseil d'administration de l'ACCIG	Maison des associations	7	12:00	14:10	2:10
26/06/18	Assemblée générale extraordinaire de l'ACCIG	Maison des habitants	18	19:00	20:45	1:45

Annexe 2 – Liste des entretiens biographiques

Date	Entretien	Lieu	Début	Fin	Durée	Retranscrit
30/03/18	Entretien ¹ Directeur du projet "Démocratie locale"	Hôtel de Ville	17:37	18:25	0:48	Non
05/06/18	Entretien Robin	Café	17:15	19:20	2:05	Oui
11/06/18	Entretien Nathalie	Parc	18:00	19:15	1:15	Oui
15/06/18	Entretien Maryse	Parc.	11:00	12:15	1:15	Oui
15/06/18	Entretien Séverine	Café.	17:30	19:10	1:40	Oui
18/06/18	Entretien Didier	Maison des habitants	13:30	15:45	2:15	Oui
18/06/18	Entretien Aurore	A son domicile	17:00	17:50	0:50	Oui
19/06/18	Entretien Aude	Café.	16:30	19:00	2:30	Oui
20/06/18	Entretien Maryse	Parc	11:00	12:00	1:00	Oui
22/06/18	Entretien Franck	Café.	14:00	15:35	1:35	Oui
23/06/18	Entretien Virginie	Café	10:00	11:30	1:30	Oui
25/06/18	Entretien Aurélie	Parc	12:30	13:30	1:00	Oui
26/06/18	Entretien Mireille	Local d'association de quartier	15:00	17:00	2:00	Non
27/06/18	Entretien Adrien	Café	17:00	18:30	1:30	Oui
28/06/18	Entretien Mounira	Jardin partagé	18:45	20:30	1:45	Oui
03/07/18	Entretien Josette	Maison des personnes âgées	10:00	11:30	1:30	Non

¹ Cet entretien n'a pas été biographique, mais exploratoire.

Annexe 3 – Guide d’entretien biographique

Dimensions	Questions ⁱ	Relances
Engagement	1. Qu’est-ce qui vous a amené au CCI ?	Depuis quand y êtes-vous ?
	2. Avez-vous des « engagements » autres que le CCI en parallèle ?	Associatif, politique, syndical, etc. Participatives ? Au niveau de la Ville, de la Métro (Conseil Consultatif de Secteur qui existaient avant la création des CCI par exemple) ?
	3. Et, par le passé, avez-vous été engagé dans d’autres structures ?	
	4. Et si vous regardez plus vers le passé, est-ce qu’il y a des événements qui vous ont amené à vouloir « faire quelque chose », « agir » ? (Situation personnelle, constat, etc.)	
	5. Revenir sur les observations précédentes individuelles : Exemple d’Aude : intervention lors de la présentation de la nouvelle Charte avec M. C., et sur sa réponse à M. T. en Conseil municipal	Moduler en fonction des personnes si observation précédente
	6. Est-ce que vous pourriez dire que l’appartenance au CCI vous apporte quelque chose ?	Et si oui, quoi ? Est-ce un plaisir pour vous d’y participer ?
Quartier	7. Depuis quand habitez-vous le quartier ?	
	8. Êtes-vous locataire ou propriétaire ?	
	9. Est-ce que vous aimez votre quartier ?	C’est ça qui fait que vous vous engagez ? En général ? Au CCI en particulier ?
Identité	10. Qu’avez-vous appris depuis que vous êtes membre des CCI ?	Sur vous ? Vous sentez-vous "plus politique" ?
Rapport au politique	12. Est-ce que vous votez ?	Suivez-vous l’actualité nationale / locale ? Certains débats par exemple ?
	13. A vos yeux, est-ce que le CCI est un espace politique ?	Est-ce que votre engagement au sein du CCI diffère de vos autres engagements ?

	14. Est-ce que votre conception de la démocratie s'est modifiée depuis votre entrée dans les CCI ? De ce qu'est la politique, ou de ce qu'elle devrait être ?	
On va terminer sur des questions plus personnelles (type variable sociodémographique) si ça ne vous ennuie pas.	En fonction des informations manquantes	Conjoint.e éventuellement
Caractéristiques sociales Données de base :	<ul style="list-style-type: none"> - âge - profession - statut matrimonial - nationalité - lieu d'habitat - statut d'occupation - diplôme ou niveau d'étude - niveau de revenu - nombres d'enfants - origine sociale (père, mère) => « engagements » des parents 	
Données de trajectoire :	<ul style="list-style-type: none"> - lignée familiale (parents, grands-parents, enfants) - trajectoire professionnelle - trajectoire scolaire 	

ⁱ Les demandes d'entretien se sont faites soit à l'occasion d'une rencontre organisée par un des Conseils, soit à l'occasion d'une séance plénière, puis elles ont été confirmées par mail, voire par téléphone. Le lieu a été laissé au choix de l'interviewé généralement. Le guide était recopié sur un bloc note, que généralement je n'ouvrais pas, et servait à prolonger l'entretien en cas de « blanc » dans la discussion : toutes les questions n'étaient évidemment pas posées, certaines n'étant pas adaptées à l'interviewé, ou avaient fait l'objet d'une réponse préalable. Le guide est rédigé à la seconde personne du pluriel, bien qu'à l'exception de Colette, le tutoiement ait été de rigueur avec tous les interviewés.

Annexe 4 – Données sociodémographiques

	Prénom	Âge	Catégorie socio-professionnelle			Engagements	
			Profession / formation	Statut professionnel	Niveau d'étude	Actuels	Passés
CCIP	Maryse	72	Educatrice spécialisé / animatrice	Retraitée	Bac + 3	CCI ; APARDAP	Syndical
	Didier	68	Chef de projet (industrie)	Retraité	Doctorat	En train de quitter le CCI (dernières informations connues) : Conseil syndical ; association de loisir	
	Aurélie	42	Cheffe de projet (secteur social)	En activité	Licence	CCI ; alternatiba ; associations de quartier ; associations de protection animale ; etc.	
	Franck	55	Colonel (armée)	Retraité	DEUG	CCI ; association religieuse ; association d'anciens de l'armée	
	Mounira	52	Assistante maternelle	En activité	Bac	CCI ; budget participatif ; fonds de participation des habitants ; associations de quartier ; collectif d'habitant	
	Mireille	73	Infirmière	Retraitée	Diplôme d'infirmière	CCI ; budget participatif ; fonds de participation des habitants ; associations de quartier	Table de quartier, union de quartier

	Colette	88	Sans profession	Retraitée	Non renseigné	CCI ; Associations de quartier	Multiples engagements : table de quartier, conseil consultatif de secteur, associations de quartier, etc.
	Moyenne	64,3					
	Etendue	46					
	Ecart-type	15,5					

	Prénom	Âge	Catégorie socio-professionnelle			Engagements	
			Profession / formation	Statut professionnel	Niveau d'étude	Actuels	Passés
CCIV	Aude	41	Animatrice socio-culturelle	En formation professionnelle	DUT	En train de quitter le CCI (informations connues à ce jour)	Présidence d'association culturelle, et multiples présidences d'associations sportives ; budget participatif
	Robin	26	Chargé de missions (sans précisions sur le nom de poste) qualité, sécurité, environnement	En activité	Licence	A quitté le CCI	Pompier volontaire
	Adrien	37	Architecte	En activité	Architecte diplômé par le gouvernement	CCI ; budget participatif	Jardin partagé ; rencontres éco-citoyennes
	Virginie	48	Ingénieur d'étude (secteur privé)	En activité	Doctorat	CCI ; association culturelle ; budget participatif	Association de parents d'élève
	Séverine	49	Ingénieur d'étude (secteur public)	En activité	Maîtrise	CCI ; budget participatif	SOS Amitiés
	Nathalie	51	Directrice d'école	En activité	Maîtrise (DESS)	CCI ; supermarché coopératif ; (peut-être budget participatif)	Multiplés engagements : Francs et franchises camarades, Fondations Abbé Pierre, etc.
	Aurore	44	Professeure en collège	En activité	DEUG	CCI ; syndicat ; jardinage urbain ; association de parents d'enfant porteur de handicap ; budget participatif	
	Moyenne	42,3					

	Etendue	25	
	Ecart-type	8,7	

Annexe 5 – Etat des données

	CCIP	CCIV	InterCCI	ACCIG	AG	AGE	Total
Entretiens	7	7					14
Observations	5	10	1	2	1	1	20
Séances plénières	4	3			1	1	9
Groupes de travail	0	3	1				4
Conseils d'administration			2				2
Actions	1	1					2
Rencontre avec l'élu de secteur et le directeur du territoire	0	1					1
Conseil municipal	0	1					1
Autre	0	1					1